



La société des Amis des Noirs

On parle souvent de la fameuse « Société des Amis des noirs » qui joua un rôle des plus intéressants pendant la révolution mais on a plus ou moins compris son action et son importance réelle. La Société des Amis des noirs fut fondée en 1787 par des hommes qui devaient avoir une influence considérable dans le mouvement révolutionnaire : Brissot de Wareille, Siéyès et Condorcet. La bibliothèque Moreau de Saint-Mery contient dans son tome 22 la liste des membres de la société; cette nomenclature contient 108 noms parmi lesquels nous relevons ceux du duc de La Rochefoucauld, du marquis de La Fayette, du comte de La Rochefoucauld, le chevalier de Boufflers, le comte Crillon, le marquis de Pampelune, Lavoisier. Parmi les « associés » étaient inscrits Mirabeau et l'abbé Louis qui devait devenir le baron Louis, ministre des finances.

Moreau Saint-Mery a donné sur la création de la Société les précisions suivantes: « A la fin de l'année 1788 parut en France au sein même de la capitale une Société des Amis des noirs qui eut pour fondateur un de ces hommes (Brissot de Wareille) qui aiment l'agitation, dont la principale jouissance est de la produire autour d'eux et qui ne sont contents qu'autant qu'ils occupent de leur existence. Nouvellement revenu de l'Amérique septentrionale où il avait vu les Quakers, il crut que leurs opinions pourraient devenir pour lui une espèce de patrimoine et un sujet de célébrité. La Société des Amis des noirs de Paris fut offerte à celle de Londres comme une fille qui pourrait seconder sa mère, même la surpasser. Les Elats généraux, déjà promis, allaient être formés. Ce fut à cette époque que les Amis des noirs manifestèrent leurs projets. Une lettre imprimée datée du 3 février 1789 et adressée à tous les baillages leur recommandait l'abolition de la traite. Dans quelques baillages où ils eurent des sectateurs et des émissaires les cahiers parlèrent de ce qu'ils avaient si généralement recommandé et lorsqu'ils purent compter quelques-uns de leurs partisans dans le corps législatif ils ouvrirent leur cœur à l'espérance. »

Moreau de Saint-Mery était hostile à l'abolition de l'esclavage mais se montre injuste à l'égard de la Société des Amis des noirs en la rendant responsable des événements qui se déroulèrent alors dans nos possessions lointaines. « Combien, devait s'écrier en 1792 Benjamin Frossard à la Convention nationale, n'a-t-on pas calomnié sous le règne de Barnave la Société des Amis des noirs de Paris. Elle voulait, disait-on, tout bouleverser dans les colonies; elle voulait affranchir tous les noirs, elle armait leurs bras pour la révolte. Elle n'a jamais tenté

autre chose que l'abolition de la traite; elle ne sollicitait dans les colonies que l'admission des gens de couleur au titre de citoyen; l'affranchissement des nègres était dans son cœur mais elle savait combien il serait impolitique de le proposer brusquement et sans préparation. »

M. Henri Joucla, avocat à la cour d'appel, dans la thèse fort remarquable qu'il a soutenue sur « le Conseil supérieur des colonies et ses antécédents », thèse dont nous signalerons ultérieurement, l'importante partie historique, écrit ces lignes: « Il faut en convenir cependant, la Société des Amis des noirs ne s'en tenait pas absolument à sa propagande en faveur de l'abolition de la traite. Elle généralisait souvent ses discussions et agitait déjà même avant la révolution des idées de liberté et d'égalité. Elle formulait d'une façon plus ou moins explicite les droits de l'homme. Son influence fut considérable et sa correspondance la mit en rapport avec la plupart des sociétés d'action qui se fondèrent alors dans toute la France. Beaucoup de ses promoteurs appartenaient, ainsi qu'on l'a fait remarquer, à la Franc-Maçonnerie, mais il est douteux qu'elle fut composée en majeure partie des membres de la loge des Philanthropes. » M. Joucla nous signale à ce sujet, entre autres, que Condorcet, Brissot, Lacépède, le prince de Salun, Mollières, Siéyès étaient de la loge des « Neuf Sœurs » alors que La Fayette, Lameth, le duc d'Aiguillon appartenaient à « la Candeur » et tous étaient des Amis des noirs.

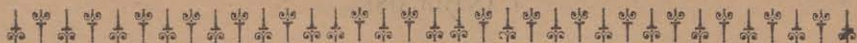
Quel était le nombre des adhérents? 500.000, comme le déclare l'abbé Barruel, la Société des Amis des noirs eût été riche alors, car la cotisation annuelle était de deux louis par tête. Or, ce groupement manquait de fonds. Nous ne connaissons qu'une liste de 132 membres et le problème reste entier.

D'autre part, l'historien colonial Léon Deschamps a affirmé que « la Société des Amis des noirs ne différait pas « pour les principes et le mode d'action de ces sociétés secrètes, clubs ou loges maçonniques, qui existaient alors en grand nombre et qui exerçaient une profonde influence sur le mouvement révolutionnaire. » M. Henri Joucla a retrouvé deux règlements intérieurs de la Société des Amis des noirs, celui de 1788 et celui de l'An VII. « Ils sont imprimés, nous dit-il, l'un et l'autre et leur texte ne revêt aucun caractère maçonnique. »

Ces indications sont intéressantes, elles contribuent à éclaircir l'étude de cette Société des Amis des noirs qui a déjà fait l'objet de travaux historiques importants — qui n'ont pas épuisé le sujet.



PC



PRÉSENTATION

Fraîchement apparue dans sa robe couleur d'espérance, modeste et timide, mais désireuse de vivre et pleine de bonne volonté, c'est l'ANTILLAISE que nous présentons au public ami. L'opulence n'a pas entouré son berceau d'un luxe éclatant, elle ne vient pas, comme un invité attardé et avide, prendre sa part de la joie publique, du bonheur général. C'est une fille de l'inquiétude, enfantée au milieu des soucis, dans l'incertitude de l'avenir. Mais, de nature généreuse, et consciente des sacrifices qu'elle a coûté, elle se propose de consacrer tous ses efforts au soulagement des maux qui l'entourent et qu'elle connaît. — Des vierges ont sauvé des peuples : elles ont quelquefois apparu dans leur grâce naïve et leur vertu candide aux yeux des foules transportées, et des miracles ont été accomplis. Peut-être est-ce folie d'espérer que cette jeune ANTILLAISE qui risque aujourd'hui ses premiers pas, jouera un jour le rôle des grandes héroïnes de l'histoire. Qui sait pourtant ! Ses parents charmés la voient déjà grande, belle et forte, réunir autour d'elle toutes les bonnes volontés, toutes les initiatives, tous les dévouements, et les entraîner, comme une courageuse phalange, à la conquête d'un monde meilleur enfermé encore dans l'ample sein de l'avenir mystérieux. Nous la voyons, cette élite, pleine de courage et de foi, s'élançant vers le but rêvé et forcer la nuit à livrer son secret. Alors, resplendissant de tout l'éclat de sa nouveauté, l'idéal atteint surgit aux yeux étonnés des vieilles générations incrédules et découragées....

Il ne faut pas insister : on trouve les parents ridicules quand ils racontent par le menu les rêves ambitieux conçus par leur imagination exaltée et caressés par leur orgueil paternel. Cepen-

dant, que celui qui ne s'est jamais abandonné à la chimérique évocation d'un avenir radieux devant un berceau frais et blanc, nous jette la première pierre ! ..

En attendant que cette lointaine perspective se réalise, nous habituerons notre fille adorée aux tâches modestes plus en rapport avec son âge et la condition de sa famille. Nous lui inculquerons autant qu'il dépendra de nous, toutes les connaissances salutaires. Elle étudiera l'Économie qui donne les moyens de soulager les peuples en souffrance et les colonies en détresse ; elle s'intéressera à l'enseignement qui façonne les générations, régénère les sociétés, — et à la morale, cette grande régulatrice des actions humaines ; elle apprendra l'hygiène et le droit ; elle remontera le cours de l'histoire locale ou générale pour puiser dans l'expérience du passé les éléments d'une saine appréciation du présent ; elle cueillera des fleurs dans le jardin de la littérature, et, qui sait ? ornera quelquefois peut-être son corsage de guirlandes modestes et coquettes. Sa jeune âme hospitalière s'ouvrira à tout ce qui est noble, beau et utile. Seules, la funeste, la haineuse politique, et les discussions religieuses vaines et troublantes seront soigneusement écartées de sa curiosité incessamment éveillée. En appliquant un pareil programme d'éducation, nous espérons rendre notre fille séduisante et utile.

Puisque l'égoïsme paternel ne nous aveugle pas, que la destinée de notre enfant, telle que nous nous appliquons à l'édifier est tout orientée vers le dévouement à l'intérêt général, n'est-il pas juste que nous comptions sur des encouragements nombreux, sur le concours bienveillant, effectif de tous les gens de cœur amis de la science et de l'instruction populaire ? Ne méritons-nous pas que les preuves de sympathie nous viennent de toute part ? C'est notre conviction, et, attachés à notre œuvre, nous la poursuivrons avec courage et persévérance. Puisse le succès couronner nos efforts !

Le Directeur,

J. N. DE K/MADEC.



UN PLÉBISCITE

Nous avons reçu d'un de nos collaborateurs la lettre suivante :

Mon cher Directeur,

Je désire vivement répondre à votre invitation en collaborant à votre nouvelle revue, mais ignorant son but, ses tendances, je ne sais quel manuscrit je dois choisir parmi les nombreux ouvrages que j'ai composés depuis vingt-cinq ans d'un labeur infatigable. Je me contenterai donc de vous indiquer ici les plus remarquables d'entre eux avec prière de me désigner celui que vous désirez publier :

1° « Une excellente monographie sur les applications imprévues, de la plante chère à nos fumeurs ! « Le Passage à Tabac. »

2° « Un catalogue complet et méthodique des divers examens que tout français majeur ou mineur peut aspirer à subir, ouvrage de 9800 pages avec des études inédites sur les examens de conscience et le libre examen.

3° « L'exposé d'une découverte qui est déjà l'objet (ceci soit dit entre nous) d'un brevet garanti par le gouvernement : « L'anti-sismique naval appareil destiné à rendre nos navires de guerre absolument insensibles aux tremblements de terre. » L'auteur par un sentiment patriotique facile à comprendre et que le lecteur partagera n'a pas voulu livrer sa découverte au commerce.

4° « La Nosographie complète et détaillée de l'opération des cataractes du Niagara par le D^r Opsis oculiste spécialiste. » Les dessous de cette opération justement célèbre m'ont été confiés par un saumon de mes amis, en congé de convalescence à Paris où j'ai fait sa connaissance dans le passage qui porte son nom. Ce savant dont la modestie égale la compétence et auquel je suis heureux de rendre ici un juste tribut d'hommages a désiré conserver l'anonyme.

5° « Le melon dans la vie, dans l'horticulture et dans la chapperie avec un appendice sur l'échinomètre esculent et la volute gondole, » ouvrage consciencieux où l'auteur en faisant preuve de lectures très variées a surtout mis les résultats de son expérience personnelle. C'est une véritable autobiographie.

6° « La définition de la ligne droite (plus court chemin d'un point à un autre.) Sa réfutation. » L'auteur par d'innombrables emprunts aux réglemens des compagnies de chemins de fer établit d'une façon péremptoire qu'une ligne ne saurait être un chemin, puisqu'il est interdit aux piétons de circuler sur les lignes de chemin de fer. La réfutation de cet axiome fondamental est appelé à renouveler la veille géométrie euclidienne et les conséquences en ont déjà été entrevus par un perspicace lecteur de la Nomographie des Abaques.

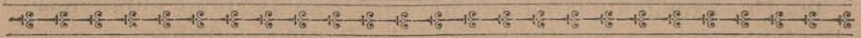
7° « Les coups durs et l'art de les mettre à tremper. » application nouvelle de l'hydrothérapie aux grandes infortunes ; cet ouvrage serait d'un grand intérêt pour les personnes frappées de malheurs dont elles ne peuvent se consoler. »

Je tiens à votre disposition M. le Directeur, l'ouvrage que vous aurez choisi, et vous prie de recevoir l'assurance de mes meilleurs sentiments.

ASCLÉPIADE LECAMÉ (LÉON pour les dames)

* * *

Vu l'embarras de la Rédaction les lecteurs sont priés de choisir parmi les intéressants ouvrages sus indiqués.



A MA PIPE

(SONNET).

O toi qui, sans regret, prodigues le plaisir !
De mes moments d'ennui, compagne bienaimée !
Viens encore, je veux, pour charmer mon loisir,
M'enivrer aux parfums de ton âme embrasée !

Si le sage Epicure eut, avant de mourir,
Aspiré seulement ta suave fumée,
Sûrement, à la vie il eut pu revenir,
Et sacrer à jamais ta juste renommée !

Mais il avait, toujours, dit à toute sa cour
Qu'on trouve le bonheur dans le vin et l'amour :
On aimait, on buvait, pour jouir par principe ;

C'était tout : hors de là, point de félicité !
Lors, on ne savait pas toute la volupté
Qu'un homme peut trouver à fumer une pipe !

D^r VITRAC.



TI CANOTIÉ

NOUVELLE.

I

Il était cinq heures de l'après-midi. Le paquebot « *La Guayra* » avait passé trois heures sur la rade de Saint-Pierre, entouré de toute une flottille de « ti canots, » de ces minuscules embarcations dans lesquelles les « ti canotiers » venaient, en ramant de leurs *pagayas* ou palettes, plonger après les pièces de monnaie que les passagers leur lançaient à la mer.

Et maintenant le steamer levait l'ancre, et se mettait en marche d'un mouvement lent et majestueux, suivi pendant quelques minutes encore par quelques-uns des petits canots, car, debout à l'arrière, un passager continuait à lancer des pièces d'argent. Mais un seul des deux gamins montant chaque canot plongeait maintenant ; car bien que le « *La Guayra* » ne marchât encore que très lentement, il fallait *pagayer* ferme pour le suivre, et il n'y avait pas de temps à perdre.

Le capitaine de la petite bande, Maximilien, petit noir de dix ans, et son camarade Stéphane, surnommé *Ti chabin*, à cause de la couleur de ses cheveux, tenaient la tête, criant toujours : « *Encô, Missié ; encô !* »...

Le *La Guayra* avait bien fait deux cents mètres quand le passager lança une dernière pièce, qui tomba assez loin des enfants, — mais assez près pour laisser voir un reflet jaune en tombant dans l'eau. C'était de l'or !

Une minute après, le canot était à l'endroit où la pièce d'or avait disparu, et Stéphane plongeait à sa recherche.

Il resta sous l'eau bien plus longtemps que d'habitude, reparut à une certaine distance, regagna le canot en haletant, et se reposa en s'y appuyant des deux bras. L'eau était si profonde en cet endroit, qu'il n'avait pas pu atteindre la pièce la première fois, bien qu'il pût la voir : il allait essayer de nouveau, — c'était de l'or, bien sûr !

— « *Fouing ! ça fond icill !* » dit-il tout essoufflé.

Maximilien se sentit tout de suite mal à l'aise. De l'eau très profonde, et peut-être des requins. Et le soleil ne tarderait guère à se coucher. Le *La Guayra* diminuait au large.

— « *Bougue-là ! l'èfè nous nèyé ! — laissé, y Stéphane !* » cria-t-il.

Mais Stéphane avait repris haleine, et était évidemment décidé à essayer encore. C'était de l'or !

— « *Mais ça c'est lô !* »

— « *Assez non !* cria Maximilien. *Pas plongé encô, moïn ka di ou ! Ah foule !* »...

Stéphane avait replongé !

...Et où étaient les autres ? « *Bon-Diè, gadé oti yo yé !* » On ne les voyait presque plus, — petits points noirs qui gagnaient la terre.

Stéphane reparut à une plus grande distance encore que la première fois, tenant bien haut la pièce jaune qui luisait entre ses doigts. Il nagea vers le canot, et Maximilien *pagaya* à sa rencontre et l'aida à monter à bord. Le sang ruisselait des narines du petit plongeur et le sang colorait l'eau qu'il cracha.

— « *Ah ! moin tè ka di ou laissé y !* » s'écria Maximilien en colère et alarmé... « *Gadé gadé sang-à coulé nans nez ou — nans bouche ou !... Mi oti lèzautt !* »

Lèzautt, ils n'étaient plus visibles.

— « *Et mi oti nou yé !* » s'écria encore Maximilien. Ils ne s'étaient jamais aventurés si loin du rivage.

Mais Stéphane ne faisait que répondre : « *C'est ló !* » Pour la première fois de sa vie il tenait une pièce d'or entre ses doigts. Il la mit dans une sorte de bourse attachée à une ficelle passée autour de ses reins, prit ses *palettes* et se mit à pagayer, tout en toussant et crachant du sang. — « *Mi ! mi ! — mi oti nous yé !* » répétait Maximilien. — « *Bon Dié ! gadé oti nou yé !* »

La Place Bertin était devenue indistincte ; — le phare, qui était derrière eux une heure auparavant, se voyait au Sud maintenant : sa lumière rouge venait d'être allumée. A l'horizon, barrant le disque orange du soleil qui s'y plongeait, le *La Guayra* allait disparaître. Nul bruit ne venait du rivage : autour d'eux un grand silence régnait, — le Silence des mers, qui fait peur. La panique s'empara d'eux : ils se mirent à pagayer furieusement.

Mais St Pierre ne semblait pas se rapprocher du tout. N'était-ce qu'un effet de la lumière mourante, ou bien étaient-ils réellement entraînés vers les falaises semi-circulaires de Fond-Corré ?... Maximilien se mit à pleurer. Le petit « *Chabon* » pagayait toujours, — bien que le sang continuât de s'égoutter sur sa poitrine.

Maximilien lui cria :

— « *Ou pa ka pagayé, — anh ? ou ni bousoin dómi ?* »

— « *Si ! moin ka pagayé, — épi fò !* » répondit Stéphane....

— « *Ou ka pagayé ? — ou ka menti !* » vociféra Maximilien ; et il se mit à faire des reproches à Stéphane :

— « *C'est faute ou ! Moin tè di ou pas tè plongé ! C'est faute ou !* »

Mais Maximilien pâlit tout à coup. Il avait cessé de pagayer et regardait fixement, devant lui et derrière lui, une grande bande violette qui s'élargissait dans la mer et s'étendait vers le nord à perte de vue ; et les yeux pleins de terreur, il s'écria :

— « *Mais ni qué chose qui drôle icitt !* »

— « *Ah ! ou ka commencé voué, à présent ! c'est on courant !* »

— « *On courant diable, Stéphane.... Nou kallé à la d'rive ; nous kallé l'horizon !* »

A l'horizon ! « *Nou kallé l'horizon !* » — phrase d'un pittoresque terrible.... En créolé, « à l'horizon » signifie à l'abîme, à l'Océan sans limites.

— « *C'est pas la peine pagayé atouètement* » dit Maximilien en sanglottant, et déposant ses *palettes*.

— « *Si, si !* » dit Stéphane ; — pagayons *èvé courant-là*. »

— « *Eve courant-là ! Mais li kalé Dominique !* »

— « *Pouloss, ennou !* » repartit Stéphane phlegmatiquement.

— « *Ou fou ! Ni pluss qu' quarante kitometl !...* »

... Stéphane, mi ! gadé ! — mi qui gros requin ! »

Une longue nageoire noire coupa l'eau tout près d'eux, passa, et disparut, — un requin en effet !

— « *Pas pagayé, Stéphane ! pas metté lanmain ou nans d'eau encó !* »

II.

... Le « La Guayra » n'était plus qu'un point — au bord du ciel ; — la face du soleil avait disparu. Le silence et les ténèbres se faisaient ensemble plus profonds.

... Et les enfants se sentaient entraînés par le puissant courant ; il leur semblait même qu'ils pouvaient l'entendre, — un profond et sourd chuchotement. A de longs intervalles ils voyaient des lumières, — les lumières des maisons de la Pointe Lamarre, de Fond-Canonville, — du Prêchêur. Sous eux, la profondeur était insondable : — les cartes hydrographiques la désignent comme *sans-fond*. Et ils passèrent les hautes falaises au pied desquelles s'étend le village des *Abîmes*.

Les lueurs rouges de l'ouest disparurent soudain comme si un souffle les avait éteintes ; — le cercle de la mer s'évanouit dans le vague de l'obscurité ; la nuit se rétrécit autour d'eux, s'épaississant comme un brouillard noir. Et l'invisible, l'irrésistible puissance de la mer les emportait maintenant loin des hautes côtes, — sur des profondeurs inconnues, sur les *sans-fond*, — là bas « à l'horizon. »

(La fin au prochain N°.)

D'après LAFCADIO HEARN,

« Deux ans aux Antilles françaises. »

G. ROSIER.

BULLES LÉGÈRES

Il ne faut pas dire que la douleur rend la vie insupportable. Une grande douleur fait de l'homme un être sacré qui excite la sainte Pitié. C'est alors un missionnaire, un apôtre, et la sublimité même de son rôle l'aide à le supporter. Ce qui fait l'irréparable tristesse de la vie, ce sont les petits chagrins, les petites douleurs, les petits ennuis, les petites contrariétés. Nous sommes désarmés contre leurs coups sans cesse répétés. La perte d'une dent, la chute de quelques cheveux, la forme d'une oreille, voilà ce qui empoisonne une existence. — M. Pierre serait un homme heureux : mais sa femme s'obstine à montrer le grain de beauté qu'elle a à la naissance de la gorge : M. Pierre trouve avec raison que la vie est pleine d'amertume.

* *

Le goût est affaire de convention et est alors relatif à une période de la vie d'une société, — ou affaire de sentiment et est relatif à un moment de la vie d'un individu. — Le bon goût, c'est quelque chose comme le sage stoïcien ou le cercle des géomètres : Cela ne s'est jamais vu.

*
* *

L'homme, dit-on, est un animal raisonnable. Cela signifie simplement que c'est un animal à tendances unitaires : l'unité, voilà notre chimère ! Nous voulons que tout s'y ramène, et nous croyons qu'il suffit pour cela de nier l'incontestable multiplicité de toute existence ! Quelle folie !

*
* *

La femme serait la meilleure partie de l'humanité si elle savait remplir son rôle : consoler, réconforter, conseiller l'homme ; faire de son intérieur le sanctuaire pur où l'on aime venir se recueillir, l'asile sûr où l'on se réfugie, le nid ouaté et doux où l'on se repose ; former peu à peu, à force de soins et d'amour, le cœur, l'intelligence, la volonté de ses enfants : quel rôle ! — L'homme ne serait que le manœuvre attaché aux gros travaux productifs.

*
* *

Si nous pouvions mesurer la différence qui existe entre la pensée que nous voulons exprimer et celle que nous suscitons dans l'esprit des autres, nous en serions épouvantés. Chaque idée que nous suggérons s'enchasse dans un corps d'idées que nous ne connaissons pas et auquel elle emprunte une sorte de couleur ou de signification spéciale. Même nos pensées les plus originales, une fois passées dans l'esprit d'autrui, prennent la marque, se colorent du reflet d'une personnalité étrangère. — Il est triste de songer que jamais peut-être deux hommes ne se sont parfaitement compris.

*
* *

A M^{lle} J. C.

Mon auteur de prédilection, c'est Anatole France. Ses livres sont remplis d'idées qui sont des êtres charmants. Ils forment un peuple gracieux, délicat, aux mouvements harmonieux et rythmés, à la vie élégante et raffinée. Les relations, dans ce petit monde, sont d'une politesse, d'une préciosité exquise. On ne peut entrer en relations avec lui, sans participer aussitôt à ses délicieuses qualités. Par une association naturelle et heureuse, on pense, en lisant Anatole France, à tout ce qu'on a rencontré de gracieux et de charmant, à toutes sortes de souvenirs gentils et coquets.

Je lis souvent Anatole France, et je pense à vous, Mademoiselle, en lisant Anatole France.

*
* *

Dans le commerce d'Anatole France, on acquiert la tranquillité d'esprit qui fait la tolérance et rend indulgent pour toutes les opinions. On pense aux innombrables erreurs que les hommes ont semées, au petit nombre des vérités qu'ils ont recueillies, et on plaint, sans les haïr, sans les maudire, ceux qui sont assez naïfs pour croire qu'ils ont raison.

J. N. de K/MADEC.

LES FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES A LA GUADELOUPE

SOUS LE GOUVERNEMENT DU GÉNÉRAL DESFOURNEAUX

Il n'est province de France, si petite soit-elle, qui ne possède société d'archéologie ou société littéraire. Chacune d'elle explore archives, bibliothèques ; fouille cartulaires et vieux parchemins afin d'éclairer l'histoire du présent par l'exhumation de quelques souvenirs du passé. Sur ce point la France est devancée par l'Allemagne où nombreuses sont les sociétés « fondées soit pour publier des documents, soit pour les critiquer, soit pour en tirer l'histoire d'une institution, d'une ville, d'une province, d'un Etat, d'une période » (Ernest Lavisse). Rien de tout cela dans les colonies. Comme les peuples heureux, il semblerait qu'elles n'aient point d'histoire. Pourtant que de pages glorieuses elles ont vécu ! leurs annales, sur ce point, n'ont aucune comparaison à redouter. Mais tout n'a pas été dit.

Si les archives locales sont d'une « pauvreté incroyable » — le mot est du gouverneur Jubelin (1) — quelques familles — M. Vauchelet à Paris, M. Léon Belmont à la Pointe-à-Pitre — ont des archives privées comptant nombre de documents précieux, souvent inédits, capables de jeter un jour tout nouveau, non-seulement sur l'histoire locale mais encore sur celle de la grande patrie : La France.

M. Léon Belmont a bien voulu nous permettre de puiser à pleines mains dans ses cartons et c'est ce qui nous permet de faire connaître d'après les *Procès-verbaux de la Municipalité de la Basse-Terre*, d'il y a plus d'un siècle, ce qu'ont été au chef-lieu les FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES sous le gouvernement du général Desfourneaux, agent particulier à la Guadeloupe du Directoire exécutif.

Nous publions ces procès-verbaux avec leur froideur lapidaire. A chacun de faire revivre ces fêtes dans le cadre enchanteur qui entoure la Basse-Terre.

Une fois de plus nous remercions M. Léon Belmont de nous avoir permis de faire œuvre utile, car c'est faire œuvre utile que d'arracher à l'oubli la vie publique d'antan. (2)

E. CHAMPON.

Fête anniversaire de l'exécution de Louis XVI

[21 Janvier 1799]

Aujourd'hui deux pluviôse septième année républicaine huit heures du matin.

En exécution de La Loi du vingt un nivôse de l'an trois, portant que la juste punition du dernier Roy des français sera célébrée par toutes les Communes de la république et par les armées de terre et de mer en conformité de L'arrêté du Directoire exécutif du vingt-deux nivôse de l'an quatre, et de l'arrêté de l'agent particulier du

(1) Lettre du 23 septembre 1839.

(2) Le général Desfourneaux avait été nommé par arrêté du 17 prairial an vi, agent particulier du Directoire exécutif à la Guadeloupe en remplacement des citoyens Victor Hugues et Le Bas. Il a rempli ces fonctions de 22 novembre 1789, date à laquelle il fut embarqué pour la France à la suite d'une conjuration tramée par les administrations municipales de la Basse-Terre et du Port-de-la-Liberté (Pointe-à-Pitre) et les principaux chefs de l'armée de la Guadeloupe. — La municipalité de la Basse-Terre siègeait dans l'Eglise St François.

Directoire exécutif aux isles du vent en date du vingt trois nivôse dernier.

L'administration municipale de La Basse-Terre s'étant assemblée extraordinairement y assistoient les citoyens Robinson président, Négré, Ladmiral, Sollier, Benoist officiers municipaux, Vauchelet commissaire du directoire Exécutif auprès de la ditte administration municipale, le Secrétaire greffier et de l'huissier dudit Tribunal.

Le président après un discours analogue à la célébration du jour a prononcé le serment suivant : « Je déclare que je suis entièrement « attaché à la République et que je voue une haine Eternelle à la royauté et à l'anarchie. » Le même serment a été prêté par tous les fonctionnaires publics comparants et les cris répétés de Vive la république ont parfaitement démontré l'esprit public et l'allégresse qu'une assemblée républicaine a inspiré à tous les cœurs.

L'assemblée s'est terminée par les expressions de la plus sincère fraternité et le présent procès-verbal a été signé par tous les fonctionnaires publics présents, les membres du Conseil et le Secrétaire greffier et a été envoyé de suite à l'agent du Directoire exécutif.

Négré, ad^r ma^l; Ladmiral ad^r. ma^l; Marc Solier, ad^r ma^l; Vauchelet comm^{re} du D^{re}; L. Benoit; S. Konne s. g.; Robinson, président.

Proclamation de la Constitution de l'an III [28 février 1799]

Aujourd'hui Dix ventôse septième année républicaine Le Conseil de l'Administration municipale de la Basseterre assemblé extraordinairement en vertu de son arrêté du huit de ce mois où assistoient les citoyens Robinson président, Ladmiral, Négré, Solier, Benoist officiers municipaux et le secrétaire greffier.

L'Administration Civile et autres autorités constituées se trouvant réunis dans la grande salle de l'auditoire d'après l'invitation qui leur avoit été faite, s'est rendu au champ de mars, escorté par une Compagnie de grenadiers, La première Compagnie de La garde nationale et un piquet de cavalerie que Leur a envoyé Le général Paris qui s'est rendu au-devant d'elle avec les autres chefs militaires à L'entrée du Cirque champêtre de L'autel de La patrie, (1) Le commissaire du Directoire a donné Lecture de La proclamation de l'agent du Directoire du Sept Ventôse de L'acte Constitutionnel de L'an 3^e et de L'adresse de la convention nationale au peuple français qui est à la suite, une salve d'artillerie a annoncé cette publication et les Cris de vive La République, vive La liberté vive La Constitution de l'an 3^e ont témoigné aux autorités toute La satisfaction des Citoyens d'avoir Connu Leurs droits et leurs devoirs consignés dans cette chartre Sacrée.

Touttes les autorités sont ensuite retournées dans Le même ordre à La municipalité où les Citoyens ont de nouveau fait éclater Leur joie en chantant l'hymne des Marseillais et répétant sans cesse Vive La Constitution de L'an 3^e.

Le Président a invité tous les Citoyens à donner dès ce jour La preuve qu'ils étoient pénétrés des devoirs des citoyens prescrits par la Constitution par l'ordre et La tranquillité que chacun devoit observer en participant à La joie civique, en les prévenant qu'il y auroit

1 L'Autel de la patrie avait été élevé sur le Champ de Mars. — Champ d'Arbaud.

le soir illumination sur le Cours et qu'on pourroit s'y réunir pour y chanter et danser patriotiquement.

La séance a été levée et les membres ont signé.

Robinson, président ; Négré, ad^r ma^l ; Marc Solier, ad^r ma^l ; Koune, Benoit ad^r ma^l ; Vauchelet, comm^{re} du D^{re}.

(A suivre).

LES ORCHIDÉES

Je voudrais inspirer, aux charmantes lectrices de cette nouvelle Revue, l'amour, la passion. . . . des Orchidées.

Ce sont surtout les Dames qui, dans notre pays, ont le temps de faire des fleurs ! — Les hommes ont d'autres chats à fouetter. — Elles passent beaucoup de temps, prennent beaucoup de peine, à faire pousser des roses ou des œillets vulgaires, culture qui exige des pots, de la terre, du fumier ; tandis que la culture des Orchidées ne demande que quelques morceaux de fougère, de l'eau et de l'air !

Les Orchidées sont peut être les seules créatures, dont on peut dire « qu'elles vivent de l'air du temps ! »

« On peut cultiver les Orchidées, Mesdames sans se salir les doigts ! »

Beaucoup de personnes, dans notre colonie, ne connaissent pas les Orchidées, ou ne les connaissent que de nom : je vais m'employer aujourd'hui à les faire connaître.

Je dirai ensuite quelles sont les espèces de la Guadeloupe bonnes à cultiver, et les endroits où on les trouve.

Puis je parlerai des espèces étrangères introduites dans la colonie, et enfin je décrirai les procédés de culture et les modes de propagation de ces plantes peu banales.

Les Orchidées constituent une vaste et belle famille, si naturelle que l'examen le plus superficiel suffit, pour faire reconnaître les plantes qui lui appartiennent.

Cette grande similitude réside surtout dans les organes de fructification, que nous allons décrire, le plus sommairement et le plus clairement possible.

Les fleurs sont sessiles ou pédonculées ; solitaires, ou disposées en épis, en grappes.

Le périanthe est supère, coloré, à six divisions, dont trois externes et trois internes.

On qualifie d'ordinaire le rang externe de calyce, le rang interne de corolle.

Le pétale inférieur (par renversement) de la corolle, se nomme *labelle* ; il ne ressemble en rien à ses deux confrères latéraux : il est plus grand, plus large, et affecte la coloration et les formes les plus inusitées, ce qui donne parfois à l'ensemble de la fleur une physionomie bizarre.

Ainsi, dans l'*Orchis Simia*, Lam., d'Europe, la fleur imite un singe suspendu.

Les fleurs du *Megactinium bufo*, Br., de Sierra Leone, ressemblent à une réunion de crapauds, sur un nid de verdure ; le labelle de chaque fleur est mobile, et se remue avec une grande vivacité.

Les *Cypripedium* ont la forme d'un sabot, et le *C. Calceolus*, Schu, des montagnes de l'Europe, porte le nom vulgaire de *Sabot de Venus*.

Le *Peristeria alata*, de Panama, porte une fleur qui ressemble à une colombe ouvrant ses ailes, d'où le nom vulgaire de *fleur du St Esprit*. J'ai vu cette espèce dans une collection de la Colonie.

Ce n'est pas sans raison que dans le *Masdevallia elephanticeps*, Reich,

des montagnes de la Nouvelle Grenade, on a trouvé que la fleur ressemblait à un éléphant avec sa trompe et ses deux défenses. (Toutes proportions gardées !)

Dans l'*Oncidium papilio*, espèce très commune à la Trinidad, la fleur placée à l'extrémité d'une tige longue et grêle, ressemble à un papillon prêt à s'envoler. Cette espèce existe à la Pointe-à-Pitre chez quelques amateurs. D'autres espèces portent des fleurs ressemblant à des mouches, à des abeilles, ou à divers insectes.

Revenons au labelle, pièce capitale de la fleur d'Orchidée : nous avons vu que le périanthe supérieur est à six divisions ; les trois extérieures assez semblables entre elles, sont étalées ou rapprochées les unes des autres à la partie supérieure, où elles forment une sorte de casque. Des trois divisions intérieures, deux sont latérales et assez semblables entr'elles ; la dernière devenue inférieure par torsion du pédicelle, est souvent très développée, d'une forme bizarre et porte le nom de *labelle*.

Il est entier, ou tribolé ou à contour variable, relevé fréquemment de callosités, de lames, etc ; à sa base, il présente souvent un enfoncement quelquefois prolongé en éperon.

Du centre de la fleur s'élève sur le sommet de l'ovaire, une *colonne* formée par la soudure du style et des filets des étamines, et nommée *columelle* ou *gynostème*.

Cette columelle porte à sa partie supérieure et antérieure, une fossette glanduleuse qui est le *stigmaté*, et à son sommet une *anthère* à deux loges contenant du pollen, et s'ouvrant par une suture longitudinale ou par un opercule sur la partie supérieure. Au sommet de la columelle et sur les côtés de l'anthère, se trouvent deux petits tubercules appelés *staminodes*, qui sont les anthères avortées de deux étamines. Dans le genre *Cypripedium* l'inverse a lieu : les deux anthères latérales sont fertiles, et celle du milieu avorte.

Les grains de pollen sont ou agglomérés en masses séparables : *pollen pulvérulent* ou agglutinés en tissu solide, compact : *pollen séracé* ou *sectile*.

Dans les deux cas, le pollen est ramassé en deux, quatre ou huit masses polliniques ou *polliniés*, dont le nombre est défini dans chaque espèce.

Les pollinies sont logées dans les poches membraneuses de l'anthère, libres ou bien fixées à une *glande stigmatique*, soit immédiatement, soit par un prolongement celluleux, appelé *caudicule*.

L'ovaire est adhérent uniloculaire ; le fruit capsulaire ou charnu (vanille), allongé, polysperme ; les graines nombreuses, pulvérulentes.

Nous en avons fini avec ces détails organographiques, un peu fastidieux mais nécessaires pour se retrouver dans les descriptions d'Orchidées.

Ainsi : labelle, éperon, columelle ou gynostème, pollen pulvérulent ou séracé, pollinies, anthère, stigmaté, glande stigmatique, caudicule, sont des termes à retenir, pour pouvoir se reconnaître dans la classification des tribus et des genres.

La taille, la forme et les couleurs du labelle suffisent ordinairement pour la détermination des espèces.

Les organes de végétation sont moins importants et je les passerai rapidement en revue.

Les *racines* sont généralement fasciculées ; dans les espèces terrestres, on trouve, outre les racines normales, des corps renflés, improprement appelés *bulbes*, qui ne sont que des *tubercules* féculents, ovoïdes, globuleux, parfois divisés à leur extrémité, ou palmés. Il en existe habituellement deux : l'un qui sert au développement de la tige actuelle, l'autre destiné à la tige de l'année suivante. Ex : *Cyrtopera Woodfordii*, Lindl., de la Guadeloupe.

La tige et son mode de végétation varient beaucoup.

1° Dans les espèces terrestres, un rhizome très court émet chaque année, une tige herbacée, portant un nombre de feuilles variable, qui se termine par des fleurs.

2° Dans beaucoup d'espèces grimpances, la tige charnue et verte se prolonge jusqu'au sommet des arbres, portant des feuilles nombreuses également vertes et charnues. Ex : la vanille.

3° Un troisième mode de développement fort remarquable est celui des Orchidées à *bulbes* ou *pseudobulbes*.

Ses pseudobulbes, formés par les gaines des premières feuilles, qui deviennent charnues et se soudent entr'elles, sont des corps oblongs, plus ou moins allongés, renflés ou aplatis, cylindriques, ovales ou anguleux.

Ils se terminent par une, deux ou trois feuilles, nombre constant dans chaque espèce : l'inflorescence peut partir du sommet du pseudobulbe ou de l'aisselle de sa base.

C'est là un mode de végétation propre surtout aux espèces épiphytes.

Les *feuilles* sont molles, charnues ou coriaces; leur limbe est ovale ou lanceolé, à nervures parallèles, rarement réticulées; quelquefois il est comme articulé au bout de la gaine, et alors il peut se détacher et tomber à un moment donné. Le pseudobulbe alors reste nu, mais ne meurt pas pour cela.

Les feuilles sont souvent distiques, (Epidendrum), ou rosulées. (Espèces terrestres).

La plupart des Orchidées sont des plantes herbacées; quelques espèces seulement sont sous frutescentes; toutes sont vivaces; les unes sont terrestres, les autres arboricoles ou rupicoles.

Quelques Orchidées fournissant des produits à la médecine : les principaux sont le *Salep*, la *Vanille*, le *Faham*. Tout le monde connaît la vanille, son délicieux parfum, et ses nombreux emplois comme aromate. On en trouve à la Guadeloupe deux qualités : la *Vanille du Mexique* produit de *Vanilla planifolia*, Andrews, et le *Vanillon* produit de *Vanilla pompona*, Schiede.

Le *Salep* est le produit de plusieurs orchis, espèces terrestres, et principalement de l'Orchis *mascula*, L. Il vient de Turquie et de Perse; il a la forme de petits bulbes ovoïdes, ordinairement enfilés sous forme de chapelets d'un gris jaunâtre, demi-transparents et d'une cassure cornée.

Le *Salep* ne jouit probablement pas de la propriété aphrodisiaque qu'on lui a supposée pendant longtemps; mais il est au moins très nourrissant.

On l'emploie en gelée, sucré et aromatisé, ou incorporé dans du chocolat, analeptique au *Salep*, etc.

Le *Fahan* ou *Faham* est constitué par les feuilles de l'*Angraecum fragrans*, Dupetit Thouars, orchidée très rapprochée des Vanilles, parasite et croissant aux îles Maurice où elle est employée comme digestive et contre les affections des bronches.

Ces feuilles longues de 8 à 16 centimètres, larges de 7 à 14, sont entières, coriaces, marquées de nervures longitudinales rapprochées, douées d'une odeur très agréable et d'une saveur très parfumée.

On les emploie en infusion théiforme, à la dose de 15 à 20 grammes par litre. On en fait aussi un sirop très agréable au goût.

En résumé, et sans parler des fleurs dont nous nous sommes longuement occupé, les Orchidées sont des plantes vivaces, terrestres, à racines fibreuses souvent accompagnées de deux tubercules amylacés : ou épiphytes et dans ce cas, ou sarmenteuses et pourvues de racines adventives, ou munies à la base de la tige d'un renflement charnu, appelé pseudobulbe. Les feuilles sont simples, alternes, et en général engainantes.

Pendant longtemps les Orchidées ornèrent seulement les herbiers des botanistes, mais restèrent inconnues des horticulteurs.

Vers 1830 on ne connaissait en Europe, en plantes vivantes de cette nombreuse famille que 77 espèces, cultivées dans les serres de Kiew ou du Muséum de Paris.

À dater de cette époque, les envois des pays tropicaux commencèrent à se faire sans interruption.

Le goût des Orchinées ne tarda pas à se répandre. La Belgique, la Suisse, l'Allemagne, la Russie élevèrent des serres, où se réunirent de riches et nombreuses collections. La France semblait rester indifférente et les serres du Muséum renfermaient seules un grand nombre d'espèces en culture.

Vers 1840, on en introduisit plusieurs dans les cultures de quelques amateurs : les premiers résultats dépassèrent leurs espérances; leurs

succès déterminèrent d'autres essais non moins heureux, et la culture des Orchidées devint une véritable passion.

Aujourd'hui la France n'a plus rien à envier à ses voisins : les nombreuses introductions que nous avons faites du Brésil et de la Guyane nous ont mis sur le pied de la plus parfaite égalité avec l'Angleterre, car, si elle nous a fourni des plantes des Indes Orientales, nous lui avons envoyé une partie de ce qu'elle possède de plus riche et de plus brillant en Orchidées des Indes occidentales.

Le nombre des espèces introduites en Europe est aujourd'hui si considérable que nous croyons la famille des orchidées plus riche que n'importe quelle autre famille de plantes, en genres, espèces et variétés.

Il n'est certainement pas exagéré de dire que les espèces d'Orchidées connues aujourd'hui s'élèvent à plus de 4000 réparties dans environ 500 genres. Cet accroissement rapide est dû surtout à la beauté des fleurs, toujours anormales, souvent bizarres, variant de grandeur autant que de forme, brillant des plus vives couleurs, et répandant parfois une odeur délicieuse.

Ajoutons que la durée des fleurs d'Orchidées est souvent en raison directe du temps que la tige met à pousser et à donner des boutons.

Quelques plantes fleurissent très promptement, mais ne gardent leurs fleurs que deux ou trois jours.

D'autres donnent des fleurs éphémères. (*Sobralia*). D'autres au contraire, donnent des fleurs qui se succèdent pendant un mois (*Maxillaria*, *Warrea*).

Dans l'*Oncidium papilio*, les fleurs se succèdent pendant plus longtemps encore au sommet de la même tige : une fleur remplace l'autre.

L'*Oncidium pulvinatum*, du Brésil et l'*Oncidium altissimum*, de la Guadeloupe conservent la fraîcheur de leurs fleurs pendant un mois ou six semaines.

Le Splendide *Cattleya Mossiæ* de la Guyane, a gardé ses fleurs du plus vif éclat, pendant un mois dans mon salon.

Mais pour obtenir ces résultats, il y a quelques précautions à prendre : nous les indiquerons.

D^r L. VITRAC.

[A Suivre.]

La Pellagre

Quelque répugnance qu'on éprouve à payer tribut au mal physique, il semble qu'il y ait quelque consolation à savoir de quelle maladie on est tourmenté. Un nom en phie, en nie ou en sie, c'est bien peu de chose et pourtant il n'en faut pas davantage pour rassurer, calmer l'appréhension. On sait qu'on a de l'hypertrophie ou bien de la vésanie ou bien de la dyspepsie. On se tranquillise à cette pensée que le choix aurait pu être plus malheureux. On peut, il est vrai, en mourir. On demeure au moins informé de quoi l'on meurt. On est comme le roseau de Pascal qui envisage son sort avec sérénité, par cela seul qu'il est fixé et renseigné au préalable.

Au contraire, l'incertitude n'est-elle pas troublante et cruelle lorsqu'on ignore de quoi il retourne, lorsque la sinistre visiteuse arrive sans qu'on sache au juste son nom, sa naissance, sans qu'elle ait pris soin auparavant de se familiariser avec le public,

apparaissant ainsi avec toutes les menaces de l'inconnu toujours gros de périls et de complications.

A cet égard, la pellagre dont l'état-civil est quelque peu étranger à beaucoup de profanes, bien qu'elle sévisse dans notre pays à l'état endémique, mérite de retenir un instant l'attention et d'être envisagée au double point de vue symptomatique et causal.

Femmes, enfants, vieillards ne trouvent point grâce devant ses ravages. C'est tout au plus si elle ménage l'enfance, par commisération. Elle ne paraît point cependant dépourvue de l'esprit de sélection. Elle se distingue par des tendances et des mœurs plébiennes.

Tandis que la goutte, aux instincts aristocratiques, ne plante le piquet que sur des orteils de bourgeois repus, la pellagre, elle, recherche les mansardes et les chaumières.

Le plus souvent, la misère se fait sa pourvoyeuse et son introductrice. Celle-ci précède. L'autre suit, pénètre clandestinement au foyer en souffrance et a vite fait d'agripper la malheureuse victime à la face, aux mains et aux pieds.

Dès lors, les dégâts s'accroissent de jour en jour. Les régions envahies subissent le processus ulcératif. Des phlyctènes ou cloques se soulèvent de place en place. Elles ne tardent pas à éclater et donnent issue à un liquide louche, sero-purulent. En quelques jours, l'épiderme se dessèche et c'est par écailles et par lambeaux furfuracés que la desquamation s'achève jusqu'à ce que de nouvelles bulles se reproduisent aux mains, aux pieds, ou à la face pour suivre la même évolution cyclique. Le visage finit par prendre un aspect terreux. Le versant dorsal des mains et des pieds subit une véritable fonte du tissu graisseux sous-cutané. Les reliefs tendineux s'exagèrent et on a l'impression d'une sorte de momification d'un membre vivant.

Est-il besoin de dire qu'une atteinte aussi profonde de l'économie ne va pas sans quelque répercussion sur les organes centraux.

L'appareil gastro-intestinal est des premiers à révéler sa souffrance. La langue se dépouille, devient rouge vif. Les commissures labiales se couvrent d'un enduit blanchâtre de perlèche. Les lèvres sont enflammées, turgescents. L'estomac est intolérant. La diarrhée survient rebelle, persistante et contribue à réduire le patient à ses dernières ressources.

Le système cérébro-spinal se laisse gagner. La difficulté de coordonner les mouvements des membres s'aggrave de jour en jour. L'intelligence s'obscurcit. C'est l'indice que les événements ne tarderont pas à se précipiter et la mort survient soit par des accidents pulmonaires fébriles suraigus, soit par des complications intestinales ou cérébrales apoplectiques ou bien dans la cachexie ou la démence.

Quelque intérêt que puisse présenter la symptomatologie de l'affection pellagreuse, ses indications ne peuvent qu'aider à révéler la maladie, la dépister et renseigner sur son étiquette distinctive. Au contraire, les données causales ne sont-elles pas d'une

plus haute importance en raison des mesures de préservation, de prophylaxie auxquelles elles peuvent prêter.

Les avis sont unanimes à reconnaître la part considérable que prend la misère physiologique dans l'étiologie de la pellagre. Ce n'est point cependant une condition absolue et on peut dire qu'elle n'intervient que comme cause occasionnelle, débilitante, facilitant l'éclosion du mal.

Dans les Landes, les Pyrénées dans les Asturies où la maladie s'observe parfois, on tend à attribuer le rôle primordial à l'alimentation par le maïs.

Balardini avait émis l'hypothèse qu'un champignon, le Verdet se développait au dessous de l'épiderme du maïs, et une fois ingéré, devenait le point de départ de tous les dégâts pathologiques.

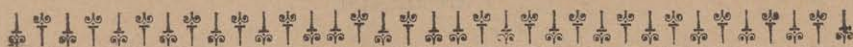
De récents auteurs avec Erba, s'appuyant sur une série de recherches expérimentales, inclinent à considérer le champignon Verdet comme inoffensif par lui-même. Il aurait cependant une action de présence qui déterminerait dans le maïs la formation de produits toxiques, analogues aux alcaloïdes de la décomposition cadavérique.

A la Guadeloupe, où l'alimentation par le maïs est à peu près nulle, ces interprétations ne paraissent pas répondre à la réalité des faits. Il est permis de se demander, par analogie, puisqu'il s'agit d'intoxication alimentaire, si telle féculé, la farine de manioc par exemple, ne constituerait pas le corps du délit, d'autant plus que cette féculé, d'un usage constant, est éminemment vénéneuse à l'état frais et ne peut être utilisée que sous le bénéfice de la torréfaction.

Si, à cela on ajoute qu'aucune précaution d'hygiène n'est observée pour sa conservation à l'abri des poussières, à l'abri des spores, des champignons de l'air ambiant, on conçoit que des échantillons morbides de toutes sortes puissent imprégner cette farine en poudre, surtout si l'épreuve du feu, avant la consommation, ne doit pas la débarrasser de ses impuretés.

En résumé, manifestations cutanées aux mains, aux pieds, à la face, troubles gastro-intestinaux, perturbation nerveuse, marasme et cachexie : tel est le tableau clinique de la maladie. Par ces caractères, elle se différencie de l'érythème ou rougeur solaire qui évolue sans retentissement général ; de l'ergotisme qui dérive de l'empoisonnement par le pain de seigle et s'accompagne de gangrène ; de l'acrodynie dont l'érythème intéresse à la fois les faces palmaires et dorsales des mains et des pieds ; des pseudo-pellagres enfin qui surviennent à titre d'épisodes au cours de la paralysie générale, de la tuberculose, de la dysenterie, de l'alcoolisme, et du brightisme.

Comme on le voit, parmi les maladies endémiques de nos contrées, la pellagre garde son autonomie et se spécialise bien par son étiologie et sa physionomie clinique.



Actualités Littéraires

Paris, le 24 Septembre 1904.

LE NOUVEAU ROMAN DE M. PAUL BOURGET. — « *Un Divorce*, » le dernier livre de M. Bourget passionne l'opinion. Sans entrer dans les détails d'une intrigue qui captive le lecteur, nous insistons sur le sujet défendu par l'auteur de « *Cosmopolis* » : au nom de la loi chrétienne et au nom des intérêts de la famille et de la société, M. Bourget se prononce contre le divorce. « Cette loi du Divorce a été faite au nom « des droits de l'individu, dit-il, contre le lien « de la famille. » — « Les conditions de santé des sociétés, ajoute-t-il, ne dépendent ni des doctrines des philosophes, ni des caprices « des parlements, ni de l'opinion des majorités. Tout dans l'histoire « nous démontre que l'énergie du corps social a toujours été, « comme disent les mathématiciens, en fonction de l'énergie de « la vie de famille. »..... Le Divorce serait suivant lui « une polygamie atténuée et successive ». De son roman, il pense que quelques personnes, après l'avoir lu, réfléchiront avant de s'engager dans un second mariage. Mais l'espérance de l'auteur est plus haute. « Quand sur ce point de mariage, comme sur tant d'outre, la « société française aura poursuivi la dangereuse expérience des « idées révolutionnaires, elle se ressaisira par un de ces mouvements d'animalité conservatrice, que les nations en détresse ont « aussi bien que les individus. »

Nous ne plaiderons pas la cause du divorce après des voix plus autorisées que la nôtre. Nous admirons le talent de M. Bourget mais nous demeurons convaincus, que le divorce, pour les honnêtes gens est un moyen de libération et de purification. Les frères Marguerite (Paul et Victor), dans une lettre humainement pensée, ont répondu à M. Bourget ; détachons ce passage :

« Nous aussi maintenons la monogamie pour l'idéal d'un peuple « civilisé. Nous aussi nous avons le respect, le culte profond, « l'amour de cette chose admirable, de cette cellule sacrée : la « famille..... Mais que, d'aventure l'un des trois êtres (1) soit

(1) Le père, la mère, l'enfant.

« lésé, dans le groupement familial, qu'il souffre au point que sa propre vie, la vie commune deviennent impossibles — ces choses arrivent — est-il juste, est-il utile que ce patient, que cette victime souffre, se sacrifie à jamais ?

« Nous ne concevons pas la nécessité d'un sacrifice stérile. »

« Or, à qui, à quoi se sacrifier ici ?..... A l'intérêt de la société ?

« ... Mais le Divorce ne touche en rien aux bons ménages ; il y en a, et il y en aura toujours Dieu merci !.....

« Quant à l'union indissoluble des mauvais ménages, quant au maintien de ces bagnes-là, nous avouons n'en pas saisir très bien l'avantage social.....

« Reste l'enfant. Mais c'est pour lui, c'est pour l'enfant des mauvais ménages, pour l'enfant témoin des mensonges, des haïnes, des coups parfois, pour l'enfant pris entre un mauvais père ou une mauvaise mère, n'apprenant plus qu'à haïr l'un, ou à mépriser les deux, c'est pour l'enfant surtout, l'homme de demain, que nous plaidons !. »

A ce plaidoyer, nous souscrivons volontiers — et nous pensons aussi à l'avenir : Ce que veulent les partisans du divorce ; « ce n'est point la révolution, ce n'est point la destruction des saines idées, des intangibles principes familiaux c'est au contraire une évolution lente, avec tous les freins que l'on voudra, vers la libération féminine, vers moins de malheurs vers un peu plus de bonheur ici bas. »

Cette discussion intéressante montrera à nos lecteurs, l'utilité d'une lecture impartiale du dernier livre de M. Bourget.

Il faut lire : « *la Grogne* » de Georges d'Esparpès, consacré à l'épopée napoléonienne :

« Si l'héroïsme vous éivre,

« Ouvrez ce livre ! »

Ainsi s'exprime le poète Lucien Bardes.

Il faut lire : « *les Petites Confessions* » recueillies par M. Paul Acker, de la Bouche de nos musiciens, de nos littérateurs, de nos peintres contemporains.

Nous n'oublierons pas d'indiquer l'exquis roman de Glände Lorisso intitulé « *la Pente* » ; le livre si intéressant « *Mater dolorosa* » de G. Rovetta ; l'œuvre pittoresque de M. Paul Labbé « *les Russes en Extrême Orient* » ; et la savante étude sur « *l'Océan, ses lois et ses problèmes* », 12 grav. de M. J. Thoulet. (1)

UN COLLABORATEUR DE PARIS.

(1) Tous ces ouvrages peuvent être demandés à Paris. Librairie Boulinier, 19, Boulevard St Michel.

UNE CARRIÈRE

ROMAN DE MŒURS CRÉOLES

I

Le Départ

— Alfred, disait avec impatience M. Clément Ribaud, dépêche-toi donc. Tu sais bien que le paquebot part à deux heures : tu vas te mettre en retard !

Certes, Alfred était plein de bonne volonté, mais il était retenu, le pauvre enfant, par deux vieilles tantes tout en larmes qui l'accablaient d'adieux émus et de minutieuses recommandations.

— Surtout, prends garde aux femmes, disait l'une d'elles d'une voix tremblante. N'oublie pas que c'est la femme qui cause tous les malheurs des hommes.

— Surveille bien tes poches et ton argent, ajoutait l'autre en sanglotant. Tu vas dans un pays où il n'est pas facile de distinguer les voleurs des honnêtes gens. Défie-toi toujours !

Le malheureux Alfred ne savait comment abrégier ces pénibles adieux et il restait entre les deux vieilles filles, debout et gauche, la tête penchée et les yeux humides, tenant son chapeau d'une main, et, de l'autre, un petit paquet en papier gris soigneusement ficelé : c'étaient des objets de toilette, modeste cadeau et cher souvenir de ces bonnes tantes qu'il ne retrouverait peut-être pas au retour !

— Allons ! vous n'êtes pas raisonnables, reprit Monsieur Clément Ribaud. Embrasse tes tantes et en route !

Alfred posa deux baisers timides sur les rides trempées de pleurs des vieilles, puis, poussé par son père, se mit à descendre l'escalier après avoir enfoncé son chapeau sur sa tête et essuyé rapidement, d'un geste honteux et bref, une larme arrêtée au coin de ses yeux.

Madame Clément, sa fille et ses trois nièces étaient déjà sur le trottoir, attendant le jeune voyageur. La mère avait promis d'être courageuse pour pouvoir accompagner son fils jusqu'au bateau, et en rapporter, précieusement gravée au fond de sa mémoire, une image fidèle de la cabine qu'il occuperait. La petite troupe se mit donc en marche : Madame Ribaud avait pris le bras d'Alfred, pour le sentir encore à elle et contre elle jusqu'au moment de la douloureuse séparation.

Il fallait descendre la rue des Abymes jusqu'aux quais. Ils se mirent à marcher d'un pas rapide. Les employés de commerce, à la devanture des magasins, les regardaient passer. Ceux qui connaissaient Alfred lui envoyaient du geste un affectueux adieu, ou venaient vivement lui serrer la main en lui souhaitant un bon voyage.

Quant à lui, il était incapable de se rendre compte de ses sentiments. Il ne songeait pas sans angoisse que, dans quelques minutes, il

aurait quitté père, mère, tous les parents et amis qui lui étaient chers ; mais il sentait aussi un secret mouvement de satisfaction et d'orgueil à la pensée que pendant plusieurs années, il allait habiter Paris, ce féérique pays de rêve que son imagination n'osait concevoir. Au dehors, tout lui semblait changé : il ne trouvait plus aux maisons leur physionomie coutumière et les gens avaient l'air ahuri, avec des yeux ronds et la bouche entr'ouverte. Il marchait, se demandant tout perplexe, comment de si rapides changements avaient pu se produire en lui ou hors de lui.

Quand ils arrivèrent devant le marché, il leur fallut traverser une foule. Des marchands installés dans la rue et sur le trottoir des magasins, les acheteurs qui arrivaient de tous côtés, les camions et les charrettes qui passaient d'une allure lente et lourde, tout cela formait encombrement sur l'étroite chaussée. Dès qu'ils se furent dégagés, ils reprirent leur marche pressée. La mer apparaissait maintenant au bout de la rue, et l'on distinguait une partie du paquebot qui se détachait en noir et rouge sur la verdure lointaine de l'îlet.

Monsieur Riband avait eu soin de retenir d'avance un canot : on put ainsi éviter le marchandage avec les noirs canotiers qui en apercevant la famille, s'étaient précipités au-devant d'elle, gesticulant, s'injuriant, exhalant une forte odeur de sueur dans la chaleur de cet après-midi sans brise.

On s'embarqua donc sans retard, et les matelots, d'un mouvement lent des rames, se mirent à gagner le centre de la rade. Tout le monde était silencieux ; chacun craignait de faire entendre sa voix qui aurait tremblé d'émotion contenue. Le clapotis monotone et rythmé de l'eau sous les avirons mesurait la fuite du temps et berçait les tristes pensées, le douloureux recueillement de chacun. Cependant, avec lenteur, d'une façon continue et douce, sur cette mer paisible, et unie comme la surface d'un lac, le canot s'éloignait de la ville dont les premières maisons, en même temps que les sabliers des quais, semblaient s'enfoncer peu à peu dans l'eau verdâtre aux blancs reflets. On passa à côté de quelques navires inondés de lumière, qui semblaient assoupiés au milieu des ardeurs du jour. Le paquebot, but du voyage, grandissait à la vue, et, plus loin, l'îlet à Brumant, avec ses cocotiers empanachés, sortaient de l'eau par un mouvement d'ascension imperceptible. Les montagnes de la Guadeloupe, bleuâtres et embrumées de nuages qui se déchiraient sur leurs flancs, fermaient l'horizon à l'occident, tandis qu'à l'est, les grands bâtiments de l'usine Darbousier et les cheminées qui dégageaient une fumée épaisse et noire, s'élevaient seuls au-dessus des côtes plates et marécageuses de la Grande-Terre.

Le canot atteignit enfin le transatlantique qui, déjà prêt au départ, était tourné vers la sortie du port. On accosta, au milieu d'une flottille de canots vides, l'escalier-échelle par où l'on montait à bord. Pour le gravir, il fallut aider les femmes, maladroites et peu rassurées ; et l'on se trouva sur le pont, d'une étendue démesurée avec ses cheminées, ses mâts, ses bouches à air, ses tentes qui le faisaient ressembler à une petite ville industrielle aux constructions asymétriques et improvisées.

Alfred qui, depuis le matin, avait choisi sa cabine, y conduisit sa mère, sa sœur et ses cousines. Ils traversèrent le salon où les cuivres reluisaient, où les glaces miroitaient, multipliant les images et

créant l'illusion d'une salle indéfinie et d'une multitude d'escaliers qui descendaient de toutes parts dans les profondeurs intimes du bateau. Ils s'engagèrent dans d'étroits couloirs où tantôt des odeurs fades de cuisine soulevaient le cœur, tantôt des émanations pharmaceutiques saisissaient désagréablement l'odorat.

Par des portes entr'ouvertes, ils virent comme dans un éclair, de blanes intérieurs de cabine avec des paquets jetés pèle-mêle dans les couchettes. Ils parvinrent enfin à l'arrière du bateau : c'est là qu'Alfred devait passer les quatorze jours que durerait la traversée. La cabine parut exigüe, peu aérée par son étroit hublot circulaire, chaude, incommode avec sa couchette en bois vernis où il semblait impossible de remuer. Et Madame Clément fit à son fils cette réflexion attendrie :

— Mon pauvre enfant, comme tu seras mal à l'aise ici !

Et elle revit en imagination la vaste chambre, à la campagne, où son fils couchait dans un immense lit à colonnes.

Alfred essaya d'être brave :

— Que veux-tu, maman, à la guerre comme à la guerre !

Sa voix s'étranglait, et il se tut craignant de ne pas maîtriser son émotion. Il fallait s'assurer si tout était en ordre, si rien ne manquait au jeune voyageur, et les femmes se mirent à l'inventaire des objets qui couvraient la table de nuit et le canapé sous le hublot.

— Surtout n'oublie pas la menthe, disait M^{me} Clément ; avec de la glace, c'est très bon contre le mal de mer. »

Et elle faisait des recommandations réitérées. Mais, sur le pont, la cloche sonna, signal du départ prochain, et l'on dut remonter. Les cœurs étaient étreints par une émotion angoissante.

Le père, resté dans le salon pour recommander son fils au commissaire du bord, vint à la rencontre de la famille.

— Nous n'avons pas de temps à perdre, dit-il. Marthe, embrasse ton fils. »

La pauvre femme tomba dans les bras d'Alfred, toute larmoyante, secouée de sanglots, incapable de prononcer une parole et sentant comme un indicible déchirement de ses entrailles. Le jeune homme avait désespérément noué ses bras autour des épaules de sa mère, et tous deux restaient étroitement enlacés, dans une impuissance à se détacher. Il fallut les séparer. Les jeunes filles, en pleurs elles aussi, embrassèrent leur frère et leur cousin et l'une d'elles, à travers ses larmes, murmura à son oreille :

— N'oublie pas mes vues de Paris ! »

Puis elles s'en allèrent, aidant Madame Clément à descendre au canot.

Monsieur Ribaud voulait faire une dernière et solennelle recommandation à son fils. Il le prit dans ses bras et :

— Sois homme ! » dit-il d'une voix brisée. Puis il l'étreignit brusquement sur sa poitrine qui se gonfla, il l'embrassa encore une ou deux fois avec une sorte d'énergie brutale, et, après lui avoir serré les mains à les broyer, il gagna précipitamment l'escalier qu'il descendit à demi cramponné à la rampe de bois. Cette douleur d'homme qui n'avait pu se dissimuler bouleversa Alfred : il sentit de gros san-

glots lui monter à la gorge, tandis que soudain des larmes abondantes jaillissaient encore de ses yeux déjà brûlés et endoloris. La vue troublée, l'âme désemparée, fondue, noyée, il regardait sa famille s'éloigner du paquebot. Il agita son mouchoir dans un geste de désolation et les autres lui répondirent d'en bas. Longtemps les petites ailes blanches des mouchoirs humides de pleurs essuyés, palpitérent ainsi au bout des bras levés, diminuant peu à peu jusqu'à disparaître dans la direction de la ville comme si l'eau les eût englouties. Quand Alfred cessa d'apercevoir ces affectueux signaux, quand il ne vit plus le canot devenu imperceptible, il se sentit isolé, dénué, perdu au milieu d'une immensité inconnue, et plus faible qu'un enfant...

Le navire s'était mis en mouvement et s'engageait avec lenteur et prudence dans la passe étroite et difficile, entre les écueils à fleur d'eau. La ville s'évanouit au loin : seuls, les filaos du cimetière s'apercevaient encore, tandis que les montagnes de la Guadeloupe, découvertes maintenant et baignées de lumière à leur sommet, se dressaient, heureuses et tranquilles, sur leurs larges bases violettes. Le phare du Gosier apparut avec le bourg aux quelques maisons disséminées. Le navire, secoué par les lames, commença à tanguer. L'estomac brouillé, le cœur soulevé, la tête perdue, abattu par le vertige physique et la souffrance morale, Alfred Ribaud, après avoir jeté un dernier regard sur les côtes et les montagnes qu'il apercevait encore, après avoir soulevé son chapeau pour adresser au pays où il laissait tout son cœur un dernier et pieux adieu, sentant ses jambes mollir et sa volonté défaillir, gagna péniblement sa cabine où il s'abîma dans une douleur qui lui parut profonde comme la mort.

(A suivre).

J. N. de K/MADEC.

Nous remercions les journaux qui nous ont souhaité la bienvenue : les *Annales diplomatiques et littéraires* auxquelles collabore notre ami H. Jean-Louis, et la *Démocratie* qui a recommencé à paraître après quelques mois de silence.

Nous apprenons avec plaisir que M. Ch. H. Stephan et notre compatriote M. H. Jean-Louis Jeune, ont lancé le projet d'un annuaire colonial. C'est une heureuse initiative à laquelle nous souhaitons bon succès. Chacun devrait encourager cette œuvre de réelle utilité, appelée à rendre de considérables services dans l'avenir.



PRÉSAGES DE LA VIE

Sur le bord d'un ruisseau,
Comme un frère roseau
 Penché sur l'eau,
Se mirait avec grâce,
Comme dans une glace,
Une enfant aux yeux bleus,
Au regard doucereux,
Aux blonds cheveux.

Sa tête, avec mystère,
Se penche vers la terre,
 Comme une mère
Contemplant son enfant
Dans le berceau dormant.
Sa bouche qui soupire,
Dans l'eau son doux sourire,
 Semblent lui dire :

Belle enfant aux doux yeux,
Au front pur, radieux,
 Comme les cieux,
La vie est bien amère,
Tout est malheur sur terre,
Et si vient le bonheur
Plus vite que la fleur
 Il naît et meurt.

Et puis sa voix craintive
Fuyait douce et plaintive
 Longeant la rive.
Une larme coulait
Et dans l'eau se mêlait :
Ainsi du blanc calice
Du lys à feuille lisse
L'eau tombe et glisse.

Pourquoi pleurer, enfant,
Ton avenir naissant ?
 Ton œil charmant,
Déjà voilé de larmes,
Présage tes alarmes,
Eloigne de ton cœur
Cet avenir trompeur,
 O pauvre fleur !

Au prisme de l'enfance
 Tu prévois la souffrance,
 Sans espérance
 Ton cœur encor si pur,
 Dans ce beau ciel d'azur,
 Rayonnant de lumière,
 Lirait-il ta carrière
 Sur cette terre ?

Mais non, enfant. Hélas !
 Aux êtres d'ici bas
 Dieu n'apprend pas
 Sa volonté puissante.
 Par lui seul tout s'enfante,
 Et seul, Dieu d'Israël,
 Sait l'arrêt solennel
 De tout mortel.

Pourquoi donc, jeune fille,
 Si pure et si gentille,
 Ton œil qui brille
 Verse déjà des pleurs ? —
 Présage de malheurs ! —
 A ton âge la vie
 N'apparaît qu'embellie,
 Tout est folie.

Donc, tout doit t'enchanter,
 Assez te tourmenter,
 Il faut chanter.
 Cesse ta rêverie
 Et viens dans la prairie
 Avec tes sœurs causer,
 Rire, courir, danser
 Et t'amuser.

Mais toujours soucieux
 La jeune enfant pleureuse,
 Toujours rêveuse,
 Dans son cœur contemplant
 L'eau claire qui coulait
 Et dans sa course errante
 Emportant ondoyante
 L'herbe flottante.

VAUCHELET.

Avril 1851.

TI CANOTIÉ

NOUVELLE.

(Suite et fin).

... Une longue traînée de lumière pâle tremblotait et se tordait derrière le canot : des points brillants montaient vers la surface, luisaient comme des yeux, et s'évanouissaient. Et la petite embarcation n'était plus ballottée maintenant ; — ils sentaient un autre mouvement plus large, un long mouvement lent de montée et de descente ; — ils voguaient sur la grande houle, voguaient à l'horizon !

Deux fois le petit canot chavira, mais il ne pouvait pas couler à fond : ils le cherchèrent à tâtons, le redressèrent, y grimperent et en vidèrent l'eau avec les mains.

De temps en temps ils criaient ensemble de toutes leurs forces : — « *Sucou ! — sucou ! — sucou !* » mais leurs voix se perdaient dans le silence de la nuit.

— « Maximilien, dit Stéphane, tandis que la grande houle semblait s'élargir encore, — « *fau nou priè Bon-Diè* »...

Maximilien ne répondit point.

— « *Fau priè Bon-Diè* », répéta Stéphane.

— « Pas la peine, li pas pé ouè nous encò ! » répliqua Maximilien.

... Dans l'immense obscurité on ne distinguait plus rien de l'île.

— « O Maximilien ! — *Bon-Diè ka ouè toutt ; y connaît toutt* », s'écria Stéphane.

— « *Y pas pé ouè nou pièss atouèlement, moïn bien sù !* » répondit irrévérencieusement Maximilien...

— « *Ou ka couè Bon-Diè comm ou* », protesta Stéphane. « *Li pas tini couè ; li pas tini ziè,* » continua l'enfant, répétant le texte de son catéchisme. — le curieux catéchisme créole du vieux Père Goux, du Carbet.

— « *Moïn pas save si li pas tini couè,* répondit Maximilien. *Mais ça moïn save, c'est qu' si y pas tini ziè, y pas pé ouè... Hou fouing !* »

— « *Mais ça en Calèchis',* cria Stéphane... « *Bon-Diè, li comm vent : vent tout-patout, et nous sas save ouè li ; — li ka louchè nou, li ka boulèssè lannè.* »

— « *Si Bon-Diè c'est vent,* observa Maximilien, *aloss priè-diè vent-là pou y rêtè tranquille.* »

— « *Bon-Diè c'est pas vent,* cria Stéphane :

Y comm vent, mais y pas vent. »

Le petit chabin pria-t-il le vent ou le Bon-Diè, je n'en sais rien. Mais le vent resta tranquille toute cette nuit-là, et semblait retenir son haleine de peur d'agiter la mer. Et dans la rade du Mouillage de Saint-Pierre, des capitaines américains lancèrent de furieux jurons au Vent parce qu'il ne voulait pas remplir leurs voiles.

Peut-être que s'il y avait eu de la brise, ni Stéphane ni Maximilien n'eussent jamais revu le soleil. Mais ils le virent se lever.

La lumière perla à l'Est, au-dessus de la bordure de l'océan, courut tout autour du cercle du ciel et jaunit : puis le front du soleil se montra ; — un flot d'or jaillit et raya la mer d'un trait devant lui ; et tout le ciel à la fois flamba d'un feu bleu de l'horizon au zénith. Violette depuis les flots jusqu'aux nuages, l'énorme masse de la Montagne Pelée se distinguait à peine loin derrière, — avec les prolongements de ses contre-forts : des gris pâles surmontant des bleus brumeux. Et dans le nord se dressait, haut dans le ciel, une autre forme bordée de déchiquetures étranges, — la silhouette de la Dominique : une scie de saphir !

— « Ça c'est la Dominique, dit Maximilien, — *ennou essayé rivé là.* »

Ils avaient perdu leurs petites palettes pendant la nuit ; — ils se servaient maintenant de leurs mains pour *pagayer*. Mais la Dominique était à des milles et des milles.....

— « *Moin ni bien fain,* » murmura Maximilien.

— « *Moin ni enni souéf,* » dit Stéphane. Et outre la soif qui le poignait, il se plaignait d'un violent mal de tête, qui allait toujours en augmentant. Il toussait de temps en temps, et crachait des filets rosés après chaque accès de toux.

Le soleil montant flamboyait de plus en plus sur les eaux dansantes, dont le scintillement les éblouissait comme des successions d'éclairs... Maintenant les deux îles commençaient à montrer des lignes plus tranchées, des nuances plus vives ; et la Dominique était évidemment la plus proche, car de claires traînées de vert coupaient par endroits sa silhouette vaporeuse, tandis que la Martinique restait toute bleue.

Le soleil devenait de plus en plus brûlant, et de plus en plus aveuglante devenait sa réverbération. Les deux enfants se seraient bien volontiers plongés dans l'eau, n'était la crainte des requins ; — ils se contentaient de se mouiller la tête et de se rincer la bouche avec de l'eau de mer.

Ils ne cessaient de surveiller l'horizon. Ils n'espéraient voir aucune voile, il n'y avait point de vent ; mais l'« *Orénoque* » pourrait passer, ou le courrier anglais, ou bien l'un des petits vapeurs de la Martinique pourrait être envoyé à leur recherche.

Mais les heures s'écoulaient ; et toujours il ne paraissait aucune fumée, aucun signe sur tout le cercle formé par le ciel et la mer, interrompu seulement par les deux énormes silhouettes... Mais la Dominique se rapprochait certainement : les éclaircies vertes envahissaient de plus en plus le bleu lumineux de ses collines.

..... Leur longue immobilité dans la position accroupie commençait à faire son effet sur les deux enfants, — produisant des élancements douloureux aux cuisses, aux hanches et aux reins... Vers midi, Stéphane déclara qu'il ne pouvait plus *pagayer* ; — il lui semblait que sa tête allait se fendre : le son même de sa propre voix lui faisait mal, — il ne voulait pas parler.

...Un autre genre d'accablement s'emparait d'eux : l'accablement du sommeil. Ils s'assoupissaient par moments, tenant instinctivement leur canot en équilibre, comme les cavaliers épuisés de fatigue se tiennent en selle tout en dormant. Mais à la fin Stéphane, soudain réveillé

par un violent accès de toux, s'inclina d'un côté au point de faire chavirer le canot ; et tous deux se trouvèrent dans la mer.

Maximilien redressa l'embarcation, et y remonta ; mais le petit chabin retomba dans l'eau par deux fois en essayant de se soulever sur ses bras. Maximilien, en s'efforçant de l'aider, chavira de nouveau la chancelante petite barque ; et cette fois il fallut toute son adresse et des efforts extrêmes pour faire monter Stéphane. Evidemment Stéphane ne pouvait plus prêter son aide : l'enfant était si faible qu'il ne pouvait même plus se tenir assis.

— *Aïe ! ou kè jètè nou encó*, dit Maximilien tout haletant ; — *mèttè-ou tout longue.* »

Stéphane se laissa glisser lentement de façon à s'étendre presque tout de son long au fond du canot, un pied de chaque côté des hanches de Maximilien. Puis il resta ainsi longtemps immobile, — si immobile que Maximilien éprouva de l'inquiétude.

— « *Ou bien malade, anh ?* » demanda-t-il... Stéphane ne semblait pas entendre : ses yeux restaient clos.

— « Stéphane ! » cria Maximilien alarmé, — Stéphane ! »

— « *C'est lô papa,* » murmurait Stéphane sans soulever ses paupières ; — « *ça c'est lô ! — ou pas jamain ouè yon bel pièce comm cà ?... ou pé kè batt moïn, papa ?* »

— « *Ou ka dômi, Stéphane ? c'est rêvè ou ka rêvè ?* — demanda Maximilien avec un étonnement mêlé d'angoisse.

Mais Stéphane ouvrit les yeux et le regarda d'une façon si étrange !...

— « *Ça ou ni, Stéphane ? — Aïe ! Bon-Diè Bon-Diè !* »

— « *Bon-Diè !* — murmura Stéphane en refermant les yeux, — *— y pas tini coulè ; y comm vent ; y pas tini ziè... »*

— « *Stéphane, pas palè comm ça ! !* »

— « *Y pas tini figu' ; — y ka boulvèsè lanmè.* »

— « *Ou fou !* » cria Maximilien éclatant en sanglots désespérés. « *Stéphane ou fou !* »

Tout à coup il eut peur de Stéphane, — peur de tout ce qu'il disait, — peur de son contact, — peur de ses yeux... il devenait pour lui comme un *zombi* !

Mais les yeux de Stéphane restaient clos ; il cessa de parler.

...Autour d'eux s'alourdissait l'énorme silence de la mer ; — le soleil s'enfonçait de nouveau, là-bas, à l'horizon, qui jaunissait ; de nouveau, la nuit allait venir. La masse imposante de la Dominique était maintenant à moitié verte ; mais il n'apparaissait encore nulle fumée, nulle voile, nul signe de vie.

Insensiblement, le soleil descendait ; des flocons de nuages couleur orange s'amoncelèrent sur le bord de l'horizon à l'ouest ; — une légère haleine tiède caressa la mer, — fit courir de longs frissonnements lilas sur les flancs des vagues gonflées. Puis les teintes changèrent : le violet passa au pourpre ; les verts s'assombrirent graduellement ; les gris se convertirent en ors enfumés, — et le soleil se coucha.

Et les deux enfants allaient flottant dans les terreurs de la nuit... De temps en temps Maximilien criait : « *Sucou ! Sucou !* » — Stéphane gisait immobile et muet : ses pieds, touchant les hanches nues de Maximilien, faisaient à celui-ci l'effet d'être glacés.

... Quelque chose heurta soudain contre le fond du canot, — heurta lourdement, avec un bruit sourd. Ce n'était pas Stéphane ; — Stéphane gisait immobile comme une pierre : cela venait des profondeurs au-dessous d'eux. Sans doute quelque poisson qui passait.

— Il revint, — deux fois, — ébranlant le canot à chaque coup. Alors Stéphane remua tout à coup, et fit effort pour parler : — « *Ou...* ; mais sa voix expira sur ses lèvres ; — et le cœur de Maximilien cessa presque de battre... Puis les membres de Stéphane se roidirent de nouveau ; il ne bougeait plus ; Maximilien ne pouvait même pas l'entendre respirer... Toute la mer s'était mise à chuchotter.

La brise se levait ; Maximilien la sentit souffler sur lui. Tout à coup il lui sembla qu'il avait cessé d'avoir peur, qu'il ne se souciait pas de ce qui pourrait arriver. Il pensait à un criquet qu'il avait un jour vu, dans la rade, emporté à la dérive sur un atome d'écorce morte, — et il se demandait ce qu'il avait bien pu devenir. Puis il comprit qu'il était lui-même le criquet. — encore vivant. Mais un gamin l'avait trouvé et lui avait arraché les pattes. Mais elles étaient là, — ses pattes, ses jambes à lui, — se pressant contre ses hanches ; il éprouvait encore de la douleur à l'endroit d'où elles avaient été arrachées ; et elles étaient mortes depuis si longtemps qu'elles étaient maintenant glacées... C'était Stéphane, bien sûr, qui les avait arrachées...

L'eau lui parlait : elle répétait toujours et toujours la même chose, — plus haut chaque fois, comme si elle pensait qu'il ne pouvait pas entendre. Mais il l'entendait très bien : « — *Bon-Diè, li comm vent... li ka touché nou... nou pas save rouè li... li pas lini ziè... Ouille ! Nou ka chaviré !... Mi !... »*

Mais pendant qu'il pensait ces choses, Maximilien eut conscience qu'une figure blanche, étrange, barbue était penchée sur lui : le *Bon-Diè* était là, le regardant, une lanterne à la main, lui parlant dans une langue qu'il ne comprenait pas. Et le *Bon-Diè* avait certainement des yeux, — de grands yeux gris qui n'avaient pas l'air méchants du tout. Il essaya de dire au *Bon-Diè* combien il regrettait ce qu'il avait dit de lui — mais il ne pouvait prononcer un mot. Il sentit de grosses mains le soulever jusqu'aux étoiles et le coucher tout près d'elles, — juste sous elles. Elles brûlaient, ces étoiles, d'un flamme bleu-pâle, et lui éblouissaient les yeux comme des éclairs... Autour de lui il entendait des voix, — parlant toujours la même langue, qu'il ne pouvait pas comprendre... « *Poor little devils ! — poor little devils !* » — (Pauvres petits diables !) Puis il entendit sonner une cloche, et le *Bon-Diè* lui fit avaler quelque chose de bon et de chaud, — et tout redevint noir. Les étoiles s'étaient éteintes !

..... Maximilien était couché sous une lampe électrique à bord du grand paquebot le « *Rio de Janeiro* », et Stéphane gisait, mort, près de lui..... Il était quatre heures du matin.

D'après LAFCADIO HEARN,
« Two years in the French West Indies. »

G. ROSIER.



LES FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES A LA GUADELOUPE

SOUS LE GOUVERNEMENT DU GÉNÉRAL DESFOURNEAUX

(Suite et fin).

Fête de la Souveraineté du Peuple

(18 Mars 1799).

Aujourd'hui vingt-huit ventose septième année républicaine l'administration municipale de la Basseterre extraordinairement convoquée où assistoient les citoyens Robinson, président, Nègré, L'Admiral, Benoît, Gillet, administrateurs, Vauchelet commissaire du Directoire et le secrétaire greffier.

Lecture faite d'une proclamation de l'agent du Directoire en date du 24 ventose concernant la tenue des assemblées primaires et d'un arrêté de l'agent du Directoire en date du 24 courant concernant la célébration de la fête de la souveraineté du peuple. Oui le commissaire du Directoire en son réquisitoire. L'Administration municipale arrête que ledit arrêté sera sur le champ publié et affiché et transcrits sur ses registres ainsi que La ditte proclamation et qu'elle s'occupera ensuite à prendre toutes les mesures nécessaires pour la célébration de Ladite fête ainsi que de préparer le tout pour La ditte tenue des assemblées primaires.

Arrête en outre que le citoyen Brard sera chargé des décorations de la fête du Trente qui seront faites comme suit :

L'autel de la patrie sera d'ordre Toscan, les colonnes en forme de Canon, un entablement, un fronton et un attique et des trophées militaires.

L'arbre de la Liberté sera entouré et surmonté de boucliers sur lesquels seront écrits le nom des armées qui auront bien mérité de la Patrie ; il y aura un arc triomphal élevé à l'entrée du champ de mars d'ordre Toscan avec les trophées et bas relief de sa composition.

Le citoyen Le Boucher, ingénieur chargé du service est invité à faire faire par l'entrepreneur qu'il choisira tous les ouvrages de charpente et de menuiserie.

L'Administration est trop convaincue du zèle des citoyens Le Boucher et Brard pour ne pas attendre la plus prompte exécution de leurs talents.

L'Administration s'est ensuite occupée de faire les invitations pour célébrer la ditte fête ayant envoyé au général Paris, La proclamation et l'arrêté à cet effet ainsi que les Autorités Constituées et a également appelé en son sein les instituteurs de la jeunesse de cette commune pour leur participer l'article cinq qui les concernent ; il a fait ensuite invitation aux plus anciens de cette commune et de se trouver au lieu désigné par ledit article pour former le cortège de la fête de la souveraineté du peuple.

Lecture ensuite faite d'une pétition présentée à l'administration par le citoyen Lauriol résident en cette commune qui demande un certificat de la conduite qu'il a tenue depuis son retour en cette colonie ; puis le commissaire du Directoire en son réquisitoire l'administration ayant connaissance que le citoyen Lauriol a fui de frayeur de cette colonie après la prise de Fleur d'Épée, que sortant de la Dominique pour se rendre à la Dominique et de là retourner dans ses foyers il fut arrêté dans sa route par un corsaire français qui l'a conduit ici, qu'il a été constitué prisonnier et traduit à une

commission militaire qui l'a acquitté, que néanmoins par ordre de l'agent (Victor Hugues) ses biens furent mis en séquestre et y ont restés jusqu'à présent sans qu'il ait pu obtenir de le faire lever. L'administration atteste que le citoyen Charles Lauriol est père de famille de dix enfants qui sont extrêmement souffrants de la déteption des propriétés de Leur père qui n'a aucune industrie ni autre moyen d'existence ; sa conduite a toujours été des plus tranquilles et jamais l'Administration n'a reçu des plaintes contre lui, elle rend avec plaisir témoignage de ses vertus morales et paternelles et elle pense qu'il seroit de toute justice de réintégrer ce citoyen dans ses propriétés qui Rendroient à son intéressante et languissante famille le vêtement et les subsistances dont ils manquent.

La séance a été levée et les membres ont signé avec le secrétaire greffier.

L. Benoit, ad^r ma^l ; L'Admiral ; Gillet ; Nègré, Ad^r ma^l ; Vauchelet, Comm^{re} du D^{re} ; Koune ; Robinson, président.

* * *

(30 Mars 1799).

Aujourd'hui Trente ventôse septième année républicaine à six heures du matin, l'administration municipale extraordinairement convoquée dans le lieu de ses séances ordinaires où assistoient les citoyens Robinson, président, L'admiral, Nègré Benoit, Gillet, administrateurs municipaux, Vauchelet commissaire du Directoire exécutif et le secrétaire greffier.

En exécution de la loi du 13 pluviose an 6^e et conformément à l'arrêté du Directoire exécutif du 28. — La fête de la Souveraineté du peuple sera célébré le 30 ventôse prochain dans toutes les communes du département de la Guadeloupe et en conformité de l'arrêté de l'agent du directoire exécutif du 24 du courant et d'après l'invitation de l'administration municipale du 28 courant, se sont présentés à la salle de ses séances ordinaires, les administrateurs de cette Cité et dépendances ainsi que les plus anciens de cette commune qui étoient au nombre de douze les plus distingués et reconnus par leur patriotisme et attachement à la République, ainsi que les instituteurs et leurs élèves.

L'Administration centrale du département s'étant joint au cortège qui étoient précédés des vieillards qui portoient chacun une palme, et quatre bannières qui avoient pour inscription La Souveraineté rési.le essentiellement etc., et de quatre jeunes gens qui portoient des Bannières qui avoient pour inscription L'Universalité des citoyens françois est le souverain, etc.

Ensuite suivoient les fonctionnaires publics, les instituteurs et leurs élèves accompagnés par les détachements de troupe et de la musique militaire.

Le cortège arrivé au champ de Mars ou il y a eu une salve d'artillerie les fonctionnaires publics se sont placés sur l'amphitéâtre ou le président de l'administration centrale a fait lecture solennelle de la proclamation de l'agent du directoire ; de la le cortège s'est rendu devant l'autel de la patrie devant lequel les vieillards se sont rangés en demi-cercle, derrière eux étoient les fonctionnaires publics, ensuite les instituteurs et leurs élèves.

La cérémonie a commencé par l'himne, allons enfants de la patrie et les vieillards se sont ensuite avancés au milieu de l'enceinte y ont réunis leurs palmes et ont fait un faisceau.

Le citoyen Marchand, un des plus anciens des vieillards, est ensuite monté sur les degrés de l'autel de la patrie et a adressé aux magistrats les paroles suivantes etc.

Le commissaire du Directoire de l'Administration, debout sur l'estrade lui a répondu par les mots

Le peuple par son courage etc. La cérémonie s'est ensuite terminée par des chants patriotiques vive la République vive la Constitution de l'an 3, vive la Souveraineté du peuple, de la le cortège s'est rendu sur le cours ou étant il s'est avancé devant le monument érigé en mémoire des défenseurs morts à la conquête de la colonie (1) et a entonné une strophe d'une himne patriotique. Chantons la Victoire etc., il s'est ensuite rendu à la maison commune précédé des jeunes gens qui portoient le livre de la Constitution et le faisceau et suivit des vieillards ou étant l'assemblée s'est terminée par des chants patriotiques vive la République, vive la Constitution de l'an 3, vive la Souveraineté du peuple qu'après l'annonce faite par le président de l'administration centrale qu'on exécutera des danses et autres divertissement depuis cinq heures jusqu'à dix heures du soir Le peuple s'est ensuite retiré ainsi que les fonctionnaires publics tous les membres signent avec le secrétaire greffier.

L'Admiral, adr. mpa¹ ; Nègré, adr. mpa¹ ; Benoit; Gillet, adr. de sec ;
Robinson, président ; Vauchelet, Com^e du D^{re}.

*
* * *

Fête du XIV Juillet.

Aujourd'hui trente messidor septième année républicaine en exécution de l'arrêté de l'agent du directoire exécutif aux Isles du vent en date du vingt-quatre courant portant la fête du quatorze juillet sera célébrée dans toute la colonie.

L'Administration municipale extraordinairement assemblée dans le lieu de ses séances ordinaires furent présents les citoyens Robinson président ; L'admiral, Benoit, Gillet, Bazin administrateurs municipaux Nègré commissaire du Directoire exécutif et le secrétaire greffier auxquels se sont réunies les autorités constituées de cette commune à sept heures du matin, à huit heures le cortège s'est rendu au champ de Mars accompagnés de grenadiers, de gardes nationales ainsi que la musique militaire. Les autorités se sont placées sous l'arbre de La Liberté ou le président du Département et le commissaire près l'Administration municipale ont chacun prononcé un discours analogue à La fête qui ont été accompagnés des cris de Vive la République et après plusieurs évolutions militaires le cortège s'est rendu à la maison commune accompagné dudit détachement de garde nationale et de la musique militaire, ou on a entonné des hymnes patriotiques, les cris de Vive la République ont été répétés.

Et la séance a été levée et les membres ont signé et le secrétaire greffier

Robinson président ; Benoit adr. mpa¹ ; Nègré C^{ie} du D^{re}.

[1] Ce monument avait été édifié par ordre de V. Hugues à l'une des extrémités du Cours Nolvios. C'est le seul qui ait été élevé au chef-lieu pour perpétuer un souvenir. Il avait la forme d'un mausolée. Sur le devant une urne sculptée en relief sur une pierre jaune portait l'inscription :

« Aux mânes des défenseurs de la patrie, morts pendant la conquête de la Guadeloupe, après six mois et huit jours de combats. »

A l'autre extrémité du Cours était un arbre de la Liberté que V. Hugues avait planté dans une fête Solennelle. — Le monument de Hugues a son histoire. Le capitaine-général Ernoul trouvant qu'il nuisait à la régularité du Cours, le fit transporter sur un des côtés de la promenade, à l'entrée de la rue de la Savane, face à la mer. En 1810, les Anglais respectèrent ce monument mais firent gratter l'inscription. En Septembre 1850, le Maire de la Basse-Terre, Laurichesse, le fit démolir trouvant qu'il gênait la perspective de la rue de la Savane et de ses pierres on fit du macadam.

Anniversaire du 10 Août.

(10 août 1799).

Aujourd'hui vingt trois thermidor septième année republicaine à huit heures du matin.

L'Administration municipale de la Basse-Terre étant assemblée extraordinairement dans le lieu de ses séances ordinaires furent présents les citoyens Robinson président, L'Admiral, Gillet Bazin administrateurs municipaux — Nègré commissaire du Directoire exécutif et le secrétaire greffier auxquels se sont réunis les autorités constituées de cette commune.

En vertu de La loi du huit thermidor l'an quatre qui a placé l'anniversaire du dix août au rang des premières fêtes nationales, et considérant que le jour ou le trône fut renversé est une des époques des plus glorieuses de la révolution qui doit estre célébrée par tous les républicains et en vertu de l'arrêté de l'agent du Directoire exécutif en date du dix neuf du courant portant que le vingt trois thermidor jour correspondant au dix août une salve d'artillerie de terre et de mer annoncera la fête au lever et coucher du soleil. Les autorités constituées se réuniront dans le chef lieu de leur canton respectif et donneront à la fête la pompe et la solennité que leur localité leur permettront ; toutes les autorités constinées de cette commune réunies audit lieu se sont rendues au champ de Mars accompagné de la musique militaire d'un détachement de grenadiers et de garde nationale ou sur l'autel de la Patrie Le Président de l'Administration municipale a prononcé un discours analogue à la fête qui a été suivie des chants patriotiques et de vive la République, et après plusieurs évolutions militaires Le cortège s'est rendu à la maison commune ou on a chanté de nouveau des himnes patriotiques et d'après les cris de vive la République la séance a été levée et les membres ont signé avec le secrétaire greffier

Gillet ad^r. mpa^l ; L'Admiral ; Bazin, ad^r. mpa^l ; Nègré, C^{re} du D^{re} ; Robinson, président ; E. Konne.

E. CHAMPON.

(Droits de reproduction réservés).

LES ORCHIDÉES

(Suite).

Nous connaissons maintenant, ami lecteur, la fleur, la tige, la racine, la feuille de l'orchidée, et nous pourrons, à première vue, reconnaître presque sûrement une plante appartenant à cette belle famille.

Nous pouvons même esquisser une classification, au moins en plusieurs tribus.

Les circonstances les plus remarquables, les plus caractéristiques qui distinguent les orchidées sont :

1^o La consolidation de tous les organes en une masse commune nommée la *colonne*.

2° Le développement, à un degré excessif ou dans une forme inusitée, de l'un des pétales, appelé *labelle*.

3° La présence d'une seule anthère, sauf dans la tribu des *cyripédiées* où on en trouve deux.

4° L'état particulier du pollen et de l'anthère qui le renferme.

Avec ces données, nous aurons d'abord deux groupes : Le premier composé des espèces à une seule anthère ; Le deuxième comprenant les espèces à deux anthères.

Dans le premier groupe nous distinguerons les espèces à pollen réuni en masses glutineuses et celles à pollen pulvérulent.

Les espèces à pollen agglutiné se subdiviseront d'après l'existence ou l'absence d'une caudicule avec ou sans glande stigmatique séparable.

Les espèces à pollen pulvérulent se subdiviseront à leur tour en trois groupes suivant que l'anthère est terminale, droite ou operculaire, ou dorsale.

Grâce à ces distinctions nous pouvons classer les orchidées en sept tribus, dont voici le tableau :

Tableau analytique des Tribus

1 SEULE ANTHÈRE	Masses polliniques glutineuses	}	Sans caudicule ou glande stigmatique séparable 1 — MALAXIDÉES.
			1 caudicule distincte, sans glande stigmati- que séparable. 2 — EPIDENDRÉES.
			1 caudicule distincte unie à une glande stigmati- que détachée. 3 — VANDÉES.
	Pollen pulvérulent granuleux ou sectile	}	Anthère terminale droite 4 — OPHRYDÉES.
			Anthère terminale oper- culaire. 5 — ARÉTHUSÉES.
			Anthère dorsale. 6 — NÉOTTIÉES.
	2 ANTHÈRES.		

Tels sont les descriptions et tableau des tribus des Orchidées. Nous les croyons suffisants pour que les amateurs puissent reconnaître à quelle tribu appartient une plante qu'ils verront fleurir pour la première fois.

Chacune de ces tribus se divise en un nombre plus ou moins considérable de genres, dont la connaissance demande une étude tout à fait spéciale.

Nous ferons connaître les caractères des principaux genres représentés dans la flore guadeloupéenne ou dans les collections locales.

Au point de vue végétatif, les orchidées se divisent naturellement en terrestres et épiphytes.

La majeure partie des espèces habite les régions tempérées, mais celles-ci sont généralement terrestres et peu brillantes, tandis que les espèces tropicales sont surtout épiphytes, et souvent d'une grande beauté.

Elles préfèrent les lieux chauds et humides, un peu abrités des rayons du soleil : on en trouve cependant, dans les clairières ou au bord des bois,

exposées aux rayons brûlants du soleil et quelquefois à une sécheresse prolongée.

Il est généralement inutile de les rechercher dans les lieux arides et secs, ou dans les terrains froids et marécageux.

C'est surtout dans les clairières ou au bord des forêts qu'elles abondent.

On en rencontre bien rarement dans les forêts vierges, où règne habituellement, dans une certaine obscurité, une affreuse solitude !

Des trons d'arbres énormes gisent et pourrissent depuis des siècles, au pied d'autres arbres aussi énormes dont les branches entrelacées forment une voûte impénétrable aux rayons du soleil.

Toute végétation est étouffée, sauf peut-être celle de lianes gigantesques qui, seules, disputent le terrain à ces grands arbres qu'elles enlacent, en augmentant encore les embarras et les obstacles, à la marche des visiteurs qui ont eu la témérité de s'engager dans cet empire des géants de la végétation.

Ce n'est que la hache ou le sabre d'abattis à la main qu'il est possible de s'ouvrir un chemin à travers ces fouillis inextricables de lianes entrelacées de mille manières.

Là, on ne trouve point d'Orchidées.

Ceci dit, pour les Amateurs qui rechercheraient les Orchidées dans les forêts de la Guyane, de la Colombie, du Mexique, pays où se trouvent de magnifiques espèces, et où il serait peut-être possible à quelques uns de nos Compatriotes de trouver des Correspondants.

Dans les forêts de la Guadeloupe, il y a guère à redouter de tels dangers. Cependant je plaindrai ceux qui se risqueraient à traverser un champ un peu large de la fougère qu'on appelle : *herbe à couleur* ; ils pourraient bien, comme cela n'est arrivé mainte fois, éprouver quelque difficulté à en sortir.

Les Orchidées épiphytes vivent sur les troncs et les branches des arbres au bord des grands bois, le plus souvent.

On en rencontre aussi quelquefois sur des rochers nus et dépourvus d'ombrage, mais baignés par des eaux de source ou de rivière, comme l'*Epidendrum Ciliare*, aux trois-Rivières, ou l'*Oncidium altissimum* dans les montagnes du Houelmont.

Beaucoup d'espèces vivent au pied des arbres ou arbustes, comme l'*Oncidium tetrapetalum*, aux environs de la Pointe-à-Pitre, du côté de Poucet ou du Gosier.

D'autres, et c'est le plus grand nombre, sur les troncs, les branches, dans les enfourchures, où se ramassent des détritux végétaux.

Enfin plusieurs habitent les sommets des grands arbres et pour recueillir convenablement ces espèces, on est obligé d'abattre l'arbre qui les porte.

Quelques unes se plaisent encore dans les régions élevées, où la température descend parfois près de zéro.

Ainsi l'*Epidendrum elongatum*, terrestre, rarement arboricole, habite le sommet de la Soufrière, de la Madeleine, etc. dans les sphagnums humides.

(On m'a assuré cependant qu'on le trouvait aussi dans les savanes du Lamentin.)

D' VITRAC.

[A Suivre.]



PRÉPARATION AUX EXAMENS

Décidés à favoriser le plus possible la diffusion de l'instruction, nous avons convenu de proposer tous les mois à ceux de nos abonnés qui préparent des examens, un certain nombre de sujets de dissertation française. Ils auront droit à la correction d'une copie par mois. Chaque numéro de l'*Antillaise* indiquera des sujets nouveaux.

Pour tous autres renseignements relatifs aux études et aux examens, s'adresser au Directeur et au Secrétaire de la rédaction.

SUJETS PROPOSÉS :

Brevet élémentaire.

Chacun songe en veillant ; il n'est rien de plus doux.

Expliquez cette parole de La Fontaine par l'analyse de la fable *La laitière et le pot au lait*.

Appréciez-la aussi en montrant les charmes et les douceurs du rêve.

Brevet supérieur.

Expliquer cette pensée d'un philosophe contemporain : « Pour vivre moralement, il ne suffit pas d'obéir aux convenances, de faire ce qui se fait ; il faut réfléchir, il faut aimer, il faut chercher la vérité et la réaliser dans ses actes. »

Certificat d'aptitude pédagogique.

Quelles sont les lacunes que présente l'organisation de l'enseignement primaire public à la Guadeloupe ? — Vues personnelles motivées pour compléter cette organisation.

Une " Histoire de la Guadeloupe "

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. Champon, Directeur de l'école de la Pointe-à-Pitre, notre dévoué secrétaire de rédaction, vient de faire réimprimer chez Picard et Kaan, éditeurs, rue Soufflot, Paris, son *Histoire de la Guadeloupe*, en 10 leçons.

L'ouvrage, solidement cartonné, contient une carte en couleur et 17 gravures fort intéressantes (Portrait du P. Labat — spé-

cimen de l'art caraïbe. Pierre gravée — Appontement du Marigot S^t Martin — La Rivière Noire — Le Cimetière du Fort-Richepance — Ancienne sucrerie du P. Labat — Gustawia (S^t Barthélemy, etc).

Chacun devrait posséder ce petit volume, où l'auteur a résumé, en une trentaine de pages, avec la plus grande clarté, la plus grande précision, l'histoire de notre pays, sans rien omettre de ce qu'il est indispensable de savoir, comme on pourra s'en assurer en parcourant la table des matières que nous reproduisons ci-après.

L'« Histoire de la Guadeloupe, » est en vente chez les libraires de la Pointe-à-Pitre au prix de 0, 60.

Christophe Colomb : ses divers voyages aux Antilles et à la Guadeloupe. — Les Caraïbes.

La colonisation française en Amérique. — L'Olive et Duplessis à la Guadeloupe. — Souffrance des premiers colons. — Lutte contre les Caraïbes.

La Guadeloupe au XVII^e siècle. — Compagnie des îles d'Amérique. — Régime Seigneurial. — Réunion des Antilles à la Couronne. — Le Code Noir.

La Guadeloupe de la guerre de Dévolution à la guerre de Sept ans. — Traités d'Utrecht et de Rastadt (la question des droits de la France à Terre-Neuve.)

Conquête de la Guadeloupe par les Anglais. — Résistance au Trou-au-Chien. — Rétrocession à la France (au traité de Paris, 1763). — Situation du pays à cette date.

La Guadeloupe en 1790. — Influence des idées françaises. — Dugommier. — Tentative des Anglais. — Hugues et les milices locales. — Richepance. — Delgrès.

La Guadeloupe sous l'Empire. — Perte de S^t Domingue (Haïti). — Toussaint-Louverture. — Rétrocession des colonies françaises.

La Guadeloupe de 1815 à 1848. — Cyclone de 1825. — Tremblement de terre de 1843. — Installation des premières écoles.

Révolution de 1838. — Schœlcher. — Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

La Guadeloupe de 1848 à nos jours. — Transformation industrielle. — Les grandes usines. — Les volontaires des Antilles au Mexique. — Le coup de vent et le choléra de 1865. — Incendies de 1871-1899. — Développement de l'Instruction publique : Le Lycée, les écoles primaires. — Les célébrités de la Guadeloupe.





MENUS PROPOS

Pointe-à-Pitre, 14-12-04.

N'est-il pas étrange, Toquette, que nous éprouvions encore le besoin de bavarder après tout ce que nous avons échangé d'idées par l'obligeant intermédiaire des cartes-postales ?

Nous nous sommes occupées, avec une incompétence et une incohérence remarquables, de tant de sujets : mode, beauté, télépathie, littérature, neurasthénie, symbolisme, féminisme, que sais-je encore ? J'ai toujours ri — et vous aussi, sans doute — des théories que nous exposions en trois lignes ; moi, autour d'une « coiffure de Yaïa » ou des eaux dormantes de l'étang Zombis, vous, à côté d'une Otero clair vêtue ou sous les pieds d'une ballerine souriante. Nous avons l'excuse d'avoir pensé et écrit en riant ces lignes rapides.

Je vais tâcher — vous m'en priez avec tant de grâce — de satisfaire la curiosité qu'éveille en vous le milieu où je vis.

Mais que trouverai-je à vous conter de Pointe-à-Pitre et de ses habitants ?

Notre rade est superbe, et je ne suis pas encore lasse de l'admirer ; vous la connaissez par les relations de voyage que vous aimez lire, et par mes descriptions enthousiastes et insuffisantes.

Vous savez, grâce aux cartes postales, que des coins de paysage villageois surgissent souvent au milieu de nos rues : poules picorant de ci de là, balcons drapés de blanches lessives, pâtis imprévus où chevaux, cabris et moutons font des cures d'air. Cela fait du pittoresque à bon marché ; le ciel est bleu, le soleil éblouissant : la ville est belle !

Je dois vous prévenir, Toquette, que les Guadeloupéens en général, et plus spécialement les « Pointus », sont, par définition, de très bonnes gens. Ils aiment qu'on fasse silence autour d'eux, et se fâchent si l'on essaye de peindre leurs mœurs. C'est de la modestie, ou du très haut orgueil.

J'ai donc des scrupules au moment de vous entretenir des aimables habitants de la Pointe, et il faut mon vif désir de vous être agréable pour que je consente à passer outre.

La vie est affreusement monotone, autant qu'en une petite ville de province. L'arrivée des courriers de France secoue notre torpeur à intervalles réguliers. C'est à mon avis le seul fait intéressant à noter dans le cours ordinaire des jours. Il y a aussi des tremblements de terre, cyclones ou tempêtes qui ne sauraient nous laisser indifférents. C'est délicieux d'avoir peur, mais ces distractions émouvantes sont heureusement rares. J'oubliais les discussions politiques, passionnantes, paraît-il. Trois ou quatre feuilles, rivalisant de perfection lit-

téraire, plaident, chacune à leur façon, la cause du beau, du bien (vous connaissez la suite de l'énumération). En attendant que cette cause triomphe, les polémistes s'injurient avec autant de conviction que d'élégance.

D'ailleurs, il ne faut plus me demander de vous esquisser la physiologie de nos tribuns : votre amie de Guadeloupe, Toquette, s'intéresse de tout son cœur au drame poignant qui se déroule en Mandchourie, et ne s'occupe que de politique « mondiale », quelle témérité, n'est-ce pas ?

Nos jeunes filles sont toutes jolies et gracieuses — excepté les laides et moi. — Les messieurs, tous, ont des lettres — gardez-vous d'entendre qu'il s'agit des trois qui forment le mot sot : depuis Cyrano, je crains toujours qu'on ne se méprenne — de la politesse et de l'allure.

Cependant, on avoue, avec un ensemble déconcertant, qu'on s'ennuie. C'est inconcevable ! Pour moi j'ignorerais absolument l'ennui si je n'étais parfois obligée de sortir. J'avoue qu'à ces heures je m'ennuie à crier, mais c'est une habitude à prendre ; je suis stoïque, je ne crie pas.

Il n'y a qu'une promenade ici. Si l'on s'aventure sur la route des Abymes, on fait pour la vie provision de microbes ; les voitures que l'on rencontre soulèvent une poussière qui fait l'air irrespirable ; le chemin de Chauvel est creusé d'ornières profondes et boueuses ; ne vous dirigez pas vers la route du Carénage, à moins que vous ne vous soyez imposé une pénitence : des maringouines acharnées, des moustiques, au dard acéré, vous infligeront de cuisantes piqûres et vous exaspéreront de leur bourdonnement.

On se promène donc sur la Place de la Victoire. De jolies femmes montent et descendent, tous les jours, de 5 à 6 heures, avec une assiduité remarquable, l'« allée des Élégantes », galante désignation qui n'effraye personne ; elle attire les messieurs, et toutes les femmes s'attribuent la gracieuse épithète.

De cette allée l'on jouit d'une vue délicieuse : la rade tranquille, de rares navires d'Europe, quelques voiles blanches, plus loin, la mer onduleuse et le bouquet des îlets, émergeant tout vert.

Au-dessus des têtes, les frondaisons vertes des antiques sabliers se rejoignent en dôme ; sous les pieds un pavé... point banal. Il semble fait des graines épineuses de la douce « cythère, » (Mais oui, Toquette, nous avons un fruit de ce nom, la pomme de Cythère : pelure acide, pulpe savoureuse enveloppant de cruelles épines. Quand je vous disais qu'il ne nous manque rien !)

Le pavé, revenons-y, on le foule courageusement, et le tout Pottinsville déambule par groupes sympathiques.

Les jeunes filles, sous l'œil des mamans, passent au crible de leur critique perspicace les bonnes petites amies, et dans leur caquetage, s'insinue plus d'une appréciation sur ces messieurs, très nombreux, Guadeloupéens ou fonctionnaires métropolitains.

Et lorsqu'un groupe féminin croise un groupe masculin, les tailles se redressent, les robes ondule plus harmonieusement, la conversation s'anime. Quelques jeunes filles restent indifférentes, la plupart s'émeuvent. Celle-ci prend un petit air déluré, celle-là fait risette... à sa voisine, ou bien c'est une attitude penchée, rêveuse, toute une collection de petites mines amusantes.

Émerveillez-vous, Toquette, tout cela est purement instinctif, notre coquetterie étant dénuée de toute recherche, incompatible avec la nonchalance créole.

Les messieurs ? Ils ne l'avoueraient pas, mais ils se carrent, poitrinent, l'allure conquérante.

A propos de ces promenades, et puisque nous sommes entre nous, je devrais vous conter des choses intéressantes, mais, Toquette, j'ai la vue si basse, des yeux parfaitement inutiles ! Que de révélations je vous ferais si les sabliers de la Place pouvaient me faire leurs confidences !

Je préfère vous dire que l'aspect de notre promenade est très gai, très amusant le dimanche, jour de grande sortie.

En votre Paris, aucune foule n'est plus bariolée, chatoyante.

Les regards se posent, tantôt sur de jolis visages d'un blanc, mat ou légèrement rosé, tantôt sur des têtes brunes où brillent les yeux noirs et vifs, où sourient les dents petites et blanches, tantôt sur des faces noires, se détachant entre le foulard de soie aux teintes vives — minuscule nœud très enlevé — et le collier de corail ou de graines d'or.

Les toilettes signées du bon faiseur, portées par de jolies femmes, avec une grâce qu'envieraient, ma foi, bien des Parisiennes, coudoient des... élégances, touchantes, tant elle révèle d'efforts inutiles ; la jupe est soutenue d'une main inhabile et le geste trahit l'abandon récent des amples robes à corps, tout d'une pièce, avec la taille sous le bras.

De rieuses fillettes, de graves garçonnets, se frôlant et chuchotant, rompent l'ordonnance des groupes. Les bancs — tout pleins rustiques — sont assiégés par les dadas (bonnes d'enfants) aux larges tabliers endentelés, aux robes éclatantes et bouffantes, relevées sur les hanches, aux « madras » posés avec une affectation de bon ton. Au milieu de cette étourdissante bigarrure de couleurs, de blancs bébés vêtus de fine batiste, coiffés de mousselines enrubannées.

Toquette ! mon encrier est sec, j'ai la crampe... des bavardes ; je me sauve ; je vais respirer la brise de mer sous le dôme ombreux de la Place de la Victoire.

YOURS,
GINGER LILY.

P.-S. — Si dans vos relations il se trouve quelque fillette lasse du célibat, gardez-vous, pour peu que vouliez seconder ses recherches, de l'envoyer sur cette terre de soleil mûrissant. En notre île enchantée, les bonnets de Ste Catherine tombent à foison.

Il semble qu'il s'en détache, de chaque rameau de nos sabliers pour coiffer les plus belles... et ces parures symboliques et redoutées gâtent les meilleures ; de bonnes qu'elles étaient, elles deviennent aigres-douces. Alors le bonnet leur sied à merveille.

LILY.



UNE CARRIÈRE

ROMAN DE MŒURS CRÉOLES

(Suite).

II

Le Voyage

Pendant trois jours, Alfred Ribaud fut la proie du mal de mer. Dès qu'il essayait de se soulever au-dessus de l'étroite couchette qui l'emprisonnait comme une bière, sa tête devenait vide, creuse, douloureuse, le vertige le reprenait et les vomissements recommençaient. Il éprouvait une pesanteur à l'estomac, des brûlures à la gorge, une courbature générale. Ces sensations devinrent plus insupportables encore quand la fièvre s'en mêla. Alors, il eut des hallucinations et battit la campagne. Il se croyait dans un cercueil, enfermé vif au fond d'un caveau, condamné à y mourir dans d'atroces, d'indicibles souffrances. Lui qui, dans ses précédentes maladies, avait toujours été choyé et dorlotté par son père, sa mère, sa sœur, ses tantes et leurs amies, qui s'était toujours vu entouré de visages aimés, enveloppé d'une sollicitude toujours en éveil, il était maintenant abandonné à lui-même, loin de toute affection, de toute consolation, et il en pleurait de désespoir.

De temps à autre, le garçon à qui, selon la recommandation expresse d'un de ses anciens maîtres, il avait donné un gros pourboire, venait lui demander s'il ne désirait rien, s'il n'essayait pas de manger un peu, assurant que c'était là le meilleur remède à son mal, — puis s'enquival, appelé ailleurs par son service.

Le médecin du bord était venu une fois, averti par le garçon : il avait tâté le pouls du jeune malade, lui avait fait tirer langue, l'avait ausculté, et, en s'en allant, avait prescrit de la quinine. Le reste du temps, c'était la solitude, l'ennui, la douleur, l'inquiétude.

Aussi Alfred, effrayé, s'abandonnait-il à de tristes réflexions : « A quoi bon imposer de pareils voyages aux jeunes gens ? Le plus souvent, ils ont vécu dans l'étroite intimité de la famille, ils s'y sont épanouis comme dans un milieu favorable, ils s'y sont de plus attachés par des milliers de liens invisibles, de sentiments délicats, d'habitudes imperceptibles et tyranniques. Puis, un beau jour, il faut rompre tous ces liens, toutes ces attaches, se déchirer le cœur et la chair pour se jeter dans l'aventure d'un voyage à l'inconnu, où l'on s'expose à la mort solitaire, avec l'envelissement dans un sac, au fond de la mer, comme perspective dernière. Il aurait été si doux de continuer la paisible vie que l'on menait en conformité avec ses habitudes, ses goûts, ses sentiments !..... On n'a pas de fortune ! Eh bien ! on s'en passe : dans ce tout complexe que l'on appelle le bonheur, la fortune est-elle donc un élément aussi important que ces affections de famille qu'on lui sacrifie d'un cœur si léger ?... Quels pitoyables calculs ils font parfois, les pauvres pères de famille qui se laissent aveugler par leur orgueil ou leur vanité !... »

Et Alfred, poursuivant ainsi, en arrivait presque à maudire son père dont la volonté, semblait-il, l'avait exilé et jeté dans la déplorable situation où il gémissait.

Cependant, une visite le reconforta. Un jeune Martiniquais qui faisait le voyage dans les mêmes conditions qu'Alfred et occupait une des cabines voisines, avait appris sa maladie et sa détresse, et, n'ayant aucune connaissance à bord, venait tenir compagnie à ce jeune homme de son âge dont il pourrait peut-être faire un camarade ou même un ami.

Il se présenta en entrant : « Emile Gaussin, fils d'un distillateur. Il expliqua qu'il allait faire sa médecine à Paris et qu'il venait offrir sa compagnie et ses services au jeune Guadeloupéen étudiant comme lui, isolé, dépaysé, malade, qui devait trouver le temps long et la traversée pénible.

Alfred, d'abord étonné, se montra ensuite enchanté : il en oublia la fièvre et le mal de mer, et, pour causer plus commodément, s'assit dans sa couchette, avec ses oreillers sous les reins, sans le moindre malaise ni la moindre nausée.

Après les débuts ordinaires, inévitables en ce genre de rencontre, les jeunes gens commencèrent à s'enterrer et à se faire des confidences. Mais, tandis qu'Alfred, s'abandonnant au plaisir d'ouvrir son cœur, racontait ingénument toute sa vie passée, faisait connaître la situation de sa famille, indiquait ses projets en laissant percer ses hésitations et ses incertitudes, Emile Gaussin, plus maître de lui, parlait avec sobriété, se contentait d'affirmer qu'il était heureux d'aller connaître la France et de faire sa médecine pour exercer plus tard dans son pays, au milieu de ses parents et de ses amis. La conversation dura longtemps, et il fallut la cloche du dîner pour séparer les deux nouveaux camarades. Alfred promit qu'à partir du lendemain, il se lèverait et accompagnerait Emile dans la salle à manger.

Resté seul, Alfred se plongea dans de nouvelles réflexions. Il ne maudissait plus le voyage, et, ne se sentant plus malade, voyait l'avenir sous de riants couleurs, rêvait toute sorte de succès universitaires et mondains dans la grande Capitale. Il se remit aussi à penser au pays dont il s'éloignait, à ses parents qu'il avait un peu oubliés pendant les heures de souffrance; il regretta les propos inconsidérés qu'il avait tenus en lui-même contre son père et s'attendrit au souvenir de sa tête sévère, aux grands traits un peu osseux, à la chevelure courte et blanchissante, avec ses moustaches maigres et sa longue barbiche qu'il aimait mordiller. Il le revoyait toujours affectueux, souvent gai, jouant avec ses enfants malgré leur âge raisonnable. Les images se précisaient de plus en plus et devenaient presque des sensations : il assistait au retour habituel de son père, quand, le travail achevé ou suspendu, il rentrait son coutelas sous le bras, le visage rouge et trempé de sueur, faisant sonner ses grosses chaussures crottées et humides. Pendant longtemps, il s'abandonna à cette évocation de ses souvenirs anciens ou récents, revivant les jours écoulés à la campagne, au milieu des arbres connus et des parents aimés.

Le lendemain, Alfred, pour la première fois, quitta sa cabine : Emile était venu le chercher de grand matin. Ils montèrent sur le pont au moment où l'on faisait la toilette du navire : les matelots, affairés, montrant, sous leurs pantalons retroussés, leurs jambes brunies par le hâle, lançaient de grands sceaux d'eau qui claquaient en tombant et ruisselaient avec un léger murmure. Les jeunes passagers eurent beaucoup de peine à éviter ce déluge, et se sauvèrent sur une des passerelles. De là, ils dominaient le bateau et l'immense cercle de l'horizon.

Alfred ne s'était pas encore trouvé en face de ce spectacle nouveau.

Il se sentit désorienté, et comme oppressé au milieu de cette immensité nue du ciel et de la mer, bleus tous deux avec des nuances différentes. Le paquebot paraissait un point perdu dans l'océan, et doucement, se berçait sur la crête des vagues paisibles. Jamais Alfred n'avait encore si profondément senti combien l'homme est peu de chose au milieu des éléments qu'il a cependant domptés, mais qui, comme des fauves mal soumis, peuvent l'anéantir sans peine dans une soudaine révolte. Cette impression nouvelle lui laissait au cœur une sorte de douloureux étonnement.

« A voir l'horizon si lointain, dit-il, on dirait que jamais nous ne parviendrons à sortir de la mer.

— Oh ! nous pouvons être tranquilles, répondit Emile, le temps est splendide et le bateau file ses 14 nœuds. A cette allure, nous serons à Bordeaux le 13 avec une avance d'un jour.

— J'ai hâte que ce soit fini, je ne comprends pas qu'on puisse aimer de pareils voyages !

— Attendez mon bon ami, pour juger : vous n'avez encore éprouvé que les mauvais côtés de la vie du bord. Jusqu'ici vous n'étiez pas sorti de votre cabine où vous luttiez contre le mal de mer et la fièvre ; il n'y a rien là, je le comprends, qui puisse vous inspirer le goût des longs voyages maritimes. Mais, vous vous y ferez sans doute comme tant d'autres. D'ailleurs, vous allez voir tout à l'heure que nous n'avons pas à nous plaindre. La traversée ne sera pas trop désagréable, si le temps se maintient au beau, car les passagers son nombreux ; il y a de jolies femmes, parmi lesquelles quelques Espagnoles coquettes ; le commandant est jovial ; ou pourra se distraire »

Loin de rassurer Alfred, ces paroles le troublèrent ; il n'avait guère pensé aux autres passagers. Il avait bien entendu quelquefois du bruit dans les cabines voisines de la sienne, il avait pu saisir au vol, tantôt quelques bribes de conversation anglaise, tantôt, quelques harmonieuses sonorités espagnoles ; tout à l'heure encore, il avait aperçu, fuyant devant les sceaux d'arrosage, quelques tristes et maigres visages d'étrangers ; mais il n'avait guère pensé qu'il faudrait entrer en contact avec tous ces gens inconnus. Il avait cru (et il avait envie de rire maintenant de sa naïveté), qu'on se rencontrait sur le paquebot comme dans la rue, sans se connaître, sans se saluer, chacun allant à ses affaires sans se soucier des autres. Comment faire, désormais ? Entrevoyant de nombreuses obligations à remplir, il s'intimidait et s'effrayait.

Ce malaise n'avait pas disparu quand il descendit dans la salle à manger pour le déjeuner du matin. Elle n'était qu'à moitié pleine, beaucoup de passagers n'étant pas encore levés à cette heure-là. On s'asseyait où l'on voulait, sans cérémonie, en toilette négligée, comme si l'intimité s'était faite, et cependant Alfred se sentait gauche, mal assuré, ridicule peut-être. Ah ! que n'aurait-il pas donné pour avoir l'aisance de son camarade qui saluait à droite et à gauche, souriait à tous ces inconnus comme s'il avait toujours vécu avec eux !

A voix basse, il interrogeait Emile, demandait des noms, voulait connaître les situations, et ouvrait de grands yeux en apprenant qu'il voyageait avec un Gouverneur, un Ministre d'une République américaine, un Député de la Martinique, des millionnaires. Il mangea à peine et retourna sur le pont qui, sous le soleil déjà haut et ardent, commençait à se peupler de groupes causeurs et de quelques femmes dolentes, étendues dans des chaises longues. Devant le premier groupe qu'il rencontra, il se découvrit et garda son chapeau à la main pour

éviter l'embarras des saluts répétés. Il marchait avec peine, n'ayant pas encore le pied marin, perdant souvent l'équilibre et trébuchant.

Il visita sous la direction d'Emile, les différentes parties du paquebot, se fit peu à peu à son milieu, se familiarisa avec les visages, les allures, les costumes. Au repas du soir, il osa causer avec son voisin, un Espagnol d'Amérique qui estropiait le français comme s'il avait à s'en venger. Le premier pas était ainsi fait, la glace rompue ; Alfred se sentit plus à l'aise et plein de bienveillance pour tout le monde.

Le reste du temps s'écoula tranquillement. Malgré la différence des caractères, l'amitié se développa entre Alfred et Emile : ils ne se quittaient plus et projetaient même de continuer cette vie commune à leur arrivée à Paris. Il y eut des divertissements à bord : bal, musique, déclamation. Emile dansa, chanta, récita, recueillit des applaudissements et des sourires, tandis qu'Alfred, enviant son aplomb et son audace, restait spectateur immobile et malheureux, s'accusant de pusillanimité, sans oser cependant faire un effort pour se vaincre et se produire.

Le terme du voyage approchait. Le paquebot longeait les côtes d'Espagne dont on apercevait au loin les montagnes bleuâtres aux cimes parfois couvertes de neige. La plupart des passagers s'étaient réunis sur le pont pour jouir du spectacle et assister à l'entrée dans la rade de Santander. On s'engagea dans un chenal étroit bordé de récifs et de rochers, puis le bateau reposa sur un lac immobile qui dormait au pied d'une ville d'apparence coquette. C'était Santander. Avec ses balcons qui se continuent en lignes droites, avec ses couleurs riantes et son architecture uniforme, la première rangée de maisons, sur le port, est splendide. Quelques passagers voulurent visiter la ville : ils descendirent au milieu des marchandes d'oranges, de cerises et d'objets d'art, qui criaient dans une langue caressante et musicale, et semblaient chanter comme des cigales. Emile et Alfred s'étaient joints à eux : ils le regrettèrent. La ville, à l'intérieur, est sale, noire, infestée de mendiants loqueteux et puants qui assiègent l'étranger et le poursuivent sans relâche. Les maisons sont vieilles et sombres, semblables à des masures dévorées par la lèpre et la mousse. Marchands et restaurateurs sont rapaces et voleurs. Aussi, fut-on pressé de regagner le bord.

Quelques heures après, le paquebot reprenait sa course. Encore une nuit, et l'on devait apercevoir les côtes de France, débarquer à Pauillac, gagner Bordeaux pour se diriger ensuite vers PARIS !

J. N. de K/MADEC.

(A suivre).



NOUVELLE

Étrange Histoire

A M. Louis Ste-Luce,
Petit-Bourg.

« Il existe, Horatio, au ciel et sur la terre, bien
plus de choses que n'en rêve votre philosophie ».

SHAKESPEARE, HAMLET.

I

... Accoudé sur la table de la vaste salle à manger, j'écoutais depuis quelques instants le très intéressant récit que me faisait mon hôte du spectacle indescriptible que, de sa propriété du Carbet, il eut sous les yeux le 8 Mai 1902, lorsque le sommet de la Montagne Pelée lui parut s'élançer verticalement dans les airs, puis plonger obliquement sur la ville de Saint-Pierre.

— « Ce que j'ai vu ce jour-là, me dit-il, nul œil humain ne l'a jamais vu ! »

Et les yeux absorbés par une vision lointaine, il se tut.

Manifestement, il évoquait en son esprit les détails inénarrables de la fatale journée, et ma pensée avait de trop bonnes raisons, hélas ! de suivre la sienne en ce douloureux pèlerinage pour qu'il me prît envie d'interrompre le silence qui régnait autour de nous.

... Tout à coup, et sans aucune transition apparente, — peut-on toujours suivre le fil ténu, et souvent imperceptible, qui relie nos pensées les unes aux autres ? et qui peut se flatter d'expliquer le mystère de l'association des idées ? — tout à coup mon hôte se pencha vers moi, et avec une intensité étrange dans le regard, il me demanda : — « Croyez-vous au surnaturel ? »

Ses petits yeux me semblaient tout pétillants de malice, disposés à jouir de ma perplexité.

— « Le surnaturel ? ma foi je vous dirai tout franc que je n'y crois pas, pour la raison toute simple que je ne puis pas concevoir qu'il existe dans la *nature* quelque chose de *sur-naturel*.

— Vous vous en tirez en faisant de l'esprit, mais ne jouons pas sur les mots. Je vous demande si vous croyez qu'il existe des *faits*, des *manifestations*, des *phénomènes*, si vous voulez, qui sont en contradiction flagrante avec les lois de la nature, avec les lois de la physique, de la physiologie, que sais-je moi ? enfin des phénomènes dont témoignent nos sens, qui frappent nos yeux, nos oreilles, et qui pourtant épouvantent notre imagination, déconcertent notre raison, en un mot renversent et contredisent toutes les données que nous a fournies l'expérience et qui relèvent de la science positive ? »

Le ton de mon interlocuteur avait quelque chose de sérieux, de solennel même et de véhément qui répudiait toute velléité de persiflage.

Je répondis avec assez d'embarras que, n'ayant jamais vu aucune manifestation de ce genre, je suspendais mon jugement jusqu'à plus ample informé.

— « Pourtant, insista mon hôte, des voyageurs dignes de foi rapportent des choses extraordinaires, surnaturelles, qu'ils ont vu, entre autres, exécuter par les fakirs de l'Inde ?

— Je le sais. Je sais aussi que les anciens Egyptiens étaient très versés dans les soi-disant sciences occultes, et qu'ils opéraient des miracles à volonté. C'étaient, en somme, de très habiles prestidigitateurs, et ils savaient tirer un merveilleux parti de leur connaissance de l'hypnotisme. Mais je n'admets pas pour cela qu'ils aient pu manipuler le surnaturel, et je maintiens que ce que nous appelons ainsi n'est que la fausse interprétation d'un phénomène, naturel en lui-même, mais auquel notre ignorance des lois qui le régissent fait attribuer une cause supra-naturelle

— Vous êtes un affreux sceptique, mon cher. . . Pourtant votre Shakespeare a dit, dans *Hamlet*, je crois, quelque chose qui m'a frappé, et qui est profondément vrai. Comment déjà ?

— Oui, je sais : « Il existe, Horatio, au ciel et sur la terre, « bien plus de choses que n'en rêve votre philosophie. »

— Justement. Eh bien ! ces choses, qui sont réelles, existantes, indéniables, et qui pourtant dépassent tous les rêves des philosophes et des savants, n'est-ce pas là ce qui peut s'appeler le surnaturel ? Et que dites-vous du don de prévision de l'avenir, de prophétie, que certaines natures privilégiées semblent avoir reçu en partage ?

— A bien entendre les choses, repartis-je — ces choses innombrables qui remplissent le ciel et la terre sont les phénomènes dont nous ignorons encore les lois, et dont le nombre diminue à chaque nouvelle acquisition de la science. Rappelez-vous que l'homme a à peine commencé à épeler les premières lettres du livre immense, infini, ouvert devant lui, et que la suprême sagesse consisterait à se résigner à ignorer... Quant au don de prophétie dont vous parlez, vous me permettrez de faire à ce sujet les réserves les plus expresses.

— Vous n'y croyez pas, évidemment... Mais écoutez ceci :

II

— Il y avait sur « l'habitation » de mon père au Carbet une vieille négresse qui, dans les environs, passait pour sorcière. On prétendait que tous les mois, à la nouvelle lune, à minuit, elle se dépouillait de sa peau pour se rendre au sabbat sous un *fromager* géant qui couronnait un *morne* boisé. On l'avait surnommée « la *guiablesse*. » Elle avait la réputation de *manier quimbois*, et, comme on avait peur de ses maléfices, on se montrait pour elle plein d'égards, car les hommes ont de tout temps payé le tribut de leur vénération à ce qui leur inspire de la crainte ou de la terreur. En réalité, c'était une espèce de vieille to-

quée, une illuminée, quelque peu visionnaire, bizarre en ses allures ; au surplus, somnambule, et ayant la manie de penser tout haut. Elle aimait à raconter qu'elle avait vu lors de l'éruption de la Montagne Pelée, en 1851, de la cendre tomber « *en pile, en pile, en pile* », et couvrir toute la campagne « *comm'yon grand, grand, grand drap sale.* »

Or, comme un matin elle balayait la cour en marmottant sans doute quelque formule d'incantation, soudain elle tressaillit de tous ses membres, se boucha les deux oreilles en criant : « *Bon Dié ! Qui coup d' tonné est ça ?* » Puis, fixant ses yeux pleins d'épouvante sur la masse sombre de la Montagne Pelée, elle se mit à hurler : « *Ouhoïe ! Bon Dié ! Ça ça yé ça ? Ouaille-aïlle-aïlle ! Bon Dié Seigné la Viège Marie ! La Montagne sauté en lè ! Mi li ka tombé assous Saint-Piè ! Mais c'est difé ! Mi toutt moune ka brûlé ! Toutt moune ka touffé ! toutt moune ka mô !* » Puis, haletante, les yeux roulant hors de leur orbite, la bouche écumante, elle s'affaissa au milieu de la coup.

Pendant ce temps, je regardai dans la direction de la Montagne Pelée : mystérieusement drapée dans son manteau de brouillards, elle me parut plus sinistre, plus menaçante que je ne l'avais jamais connue. Cette femme n'avait-elle pas prévu, n'avait-elle pas vu la catastrophe qui, quelques années plus tard, devait détruire Saint-Pierre ? »

Et comme je ne répondais rien,

— « Eh bien ! qu'en dites-vous ? me demanda mon hôte.

— « Etrange ! Etrange ! » répétai-je.

— « N'est-ce pas ? Eh bien, c'est du *surnaturel* ou je ne m'y connais pas.

Mais voici qui est encore bien plus fort...

Mais d'abord laissez-moi vous faire goûter un « *petit vieux* » de mon crû : vous m'en donnerez des nouvelles. »

Il alla prendre une bouteille de réserve, et lentement, religieusement, — comme s'il accomplissait un rite, — il versa dans deux verres minuscules la liqueur dorée dont le reflet teignit d'une tache gaie la blancheur de la nappe. Une couronne de toutes petites perles tremblota quelques secondes sur le bord des verres remplis, puis s'évanouit insensiblement.

— « Ça, dit mon hôte, c'est du *Martinique 1901*. Voyez plutôt l'étiquette. »

Je saluai respectueusement.

— « Et votre histoire de *surnaturel* ? » fis-je.

— « Précisément, ce rhum nous y conduit. C'est pendant que j'étais distillateur à Ste-Philomène, — vous savez bien, entre Saint-Pierre et le Prêcheur, — que j'ai été témoin de phénomènes inexplicables que je veux vous conter... Prenez donc un cigare. »

III

Nos cigares allumés, je m'installai commodément dans mon fauteuil, et indiquai d'un geste que j'étais tout oreilles.

— « C'était donc en 1901. Sur la vaste plage de Ste Philomène,

un tonnelier de ma connaissance, nommé Armand, en compagnie de plusieurs de ses amis, reconnut un matin qu'une tortue, qui y avait laissé ses traces, était venue la nuit précédente déposer ses œufs dans le sable. Ils se livrèrent immédiatement à la recherche des œufs. Vous savez comment cela se pratique : Armé d'un bâton à bout pointu, on opère des sondages en l'enfonçant de tous côtés dans le sable... L'aubaine échut à mon ami Armand, qui recueillit soigneusement ses œufs de tortue, et les installa dans un baquet plein de sable au beau milieu de sa cour, pour que la chaleur du soleil pût en favoriser l'éclosion.

Environ un mois plus tard, il s'aperçut un matin que ce sable dont la surface était toujours unie, affectait la forme d'un pain de sucre. Comme son fils, gamin d'une dizaine d'années, jouait dans la cour, en ce moment, il l'admonesta, le croyant naturellement l'auteur du méfait. Mais celui-ci protesta en certifiant à son père qu'il n'avait pas touché au sable. Armand aplanit à nouveau la surface du sable et rentra dans sa maison, en recommandant à son fils de ne plus jouer dans le baquet, « ou bien, déclare-t-il, *moïn ka fou ou yon volée.* »

Une demi-heure plus tard, il eut à constater que le monticule de sable qu'il venait de détruire s'était reformé. — Cette fois, ça y était ; il n'y avait pas à nier ; le gamin n'allait pas manquer de recevoir sa fessée. Mais celui-ci protesta énergiquement de son innocence, et, devant l'attitude courroucée de son père, lui affirma en pleurant avoir vu le sable se soulever de lui-même. — « J'allais t'appeler pour te faire voir ça, quand tu es sorti. »

— Un voisin était entré dans la cour à point pour entendre cette invraisemblable justification ; et, comme Armand, perplexe, regardait alternativement le baquet et son fils apeuré, il dit, narquois :

— « *Ou pas ka vouè ti bougue-là ka fouté-y pas mal du ou ! Fou-y on volée !* »

Le père, désarmé sans doute par l'attitude alarmée de son fils, se contenta de dire, le menaçant du geste : « *Mi moïn kallé rangé sabe-là encô : vini joué adans-li, si ou brave !* »

Mais il recula stupéfait : le baquet, soulevé comme par des mains invisibles, était renversé avec violence, et tout son contenu, œufs et sable, était projeté, éparpillé, par toute la cour.

Attirés par les exclamations des assistants ébahis, des voisins accourent, en même temps que la fille d'Armand, la petite Lucie, âgée de onze ans, qui s'écria aussitôt : « Papa, papa, voici l'individu qui a renversé votre *baille*. Le voilà qui entre dans la maison : il va briser tout ce qu'il y a sur la commode. » Au même instant, on entendit un grand bruit dans la chambre, et tous les bibelots qui se trouvaient sur la commode étaient réduits en pièces.

— « Le voici qui sort ; il vient sur moi ! Aïe ! Aïe ! il me mord au bras ! » L'enfant criait, portant la main à son bras gauche, les traits convulsés. La manche de sa robe une fois relevée, on constata que la chair de l'enfant portait l'empreinte des dents de l'être

invisible. Les yeux dilatés par la frayeur, elle poursuivit : « — Le voilà qui rentre dans la maison ; il va jeter tous les légumes qui sont dans la salle ! » Et en effet, on vit giromons, patates, melons, lancés par la fenêtre avec tant de violence qu'ils éclataient en tombant dans la cour.

Un moment après, la petite s'écria : « Le voici qui revient ! Il va me mordre encore ! Aïe ! Aïe ! il me mord à l'épaule ! » Et elle se tordait, la pauvre fillette, dans les convulsions de la douleur. Et l'on reconnut encore l'empreinte des dents dans la chair de la petite épaule mise à nue.

Suivant toujours et décrivant les mouvements de l'être mystérieux, invisible pour tous les autres assistants, l'enfant reprit bientôt : « Voilà qu'il monte dans le manguier. Il va jeter tous les fruits, verts comme mûrs. » En effet, l'arbre fut violemment agité, et dans un épouvantable fracas, tous les fruits tombèrent, sans qu'il en restât un seul à l'arbre.

Sur ces entrefaites, le beau-père d'Armand, M. Roques, était arrivé sur les lieux, son coutelas à la main. Brandissant son arme, il s'adressa à l'invisible en ces termes : « Misérable que vous êtes ; si vous vous sentez homme, paraissez devant moi, je vous couperai la tête ! »

Mais la petite voyante dit à son grand père : « Papa, il se moque de toi ; il rit de ce que tu lui dis. Il s'est caché sous l'établi. . . . Mais voyez-le donc ! Comme il est laid ! Oh ! voyez comme il a de longs doigts ! Ce ne sont pas des ongles qu'il a, ce sont des griffes ! Oh ! qu'il est laid ! qu'il est vilain ! Aïe ! il vient me mordre encore ! »

Inutile de vous décrire, n'est-ce pas, l'angoisse impuissante de tous les spectateurs de ces scènes inouïes.

« Papa ! dit encore la fillette, le misérable va couper ton régime de bananes ! » Et l'on vit tomber le régime tranché, non pas comme avec un couteau, mais plutôt comme avec un rasoir bien aiguisé.

IV

Cet état de choses dura trois mois environ, durant lesquels la pauvre petite Lucie fut persécutée par cet être invisible. L'enfant dépérissait de jour en jour. Le curé de S^{te} Philomène, M. l'abbé Dufau, vint plusieurs fois asperger d'eau bénite la maison hantée, mais ses exorcismes ne produisirent aucun effet. La nouvelle de ces phénomènes étranges et suprenants s'étant répandue, beaucoup de curieux se rendaient de S^t Pierre à S^{te} Philomène pour y assister. L'autorité judiciaire elle-même se transporta sur les lieux pour s'en rendre compte, mais personne n'y pouvait rien comprendre. . . . Enfin, deux jeunes gens de S^t Pierre, M. M. John Molière et Florius Germain. . . .

— « John Molière ? interrompis-je ; attendez donc. Je l'ai connu. Il était de la Dominique, n'est-ce pas ? »

— « Précisément. Et bien, ces deux jeunes gens, s'étant rendus un jour dans la maison, firent je ne sais quelles évocations, pro-

noncèrent des paroles cabalistiques, et dès lors les manifestations surnaturelles cessèrent comme par enchantement, et tout rentra dans l'ordre. . . .

Deux ou trois mois plus tard, les cendres et la lave de la Montagne Pelée ensevelissaient, hélas ! S^t Pierre et sa banlieue. Je vous ai dit comment, par quel miracle, j'ai été épargné. »

V

Après un moment de silence pendant lequel ma pensée ruminait l'in vraisemblable révélation.

— « Etrange, étrange histoire ! » fis-je en me levant.

— « Etrange, certes ; dit mon hôte en me reconduisant, tant que vous voudrez ; — mais ce que je puis vous certifier, c'est qu'elle est authentique. »

G. ROSIER.



EXTRAITS

de la correspondance d'Armand Barbès avec Madame David d'Angers et avec Louis Blanc.

En présentant l'*Antillaise*, le directeur, ami, J. N. de K/madec s'exprime ainsi (page 2) « Elle (l'*Antillaise*) remontera le cours « de l'histoire locale ou générale pour puiser dans l'expérience du « passé, les éléments d'une saine appréciation du présent. »

Nous nous conformons à ce programme et nous livrons aux lecteurs de la revue quelques extraits des lettres de notre illustre compatriote : *Armand Barbès*.

Nous ferons précéder les passages détachés de sa correspondance d'un bref résumé explicatif.

Condamné à la détention perpétuelle par la Cour de Bourges, le 2 avril 1849, enfermé avec Albert, Blanqui Sobrien, Raspail, dans la prison de Doullens, Barbès se trouva très malade. Pour cette raison, le gouvernement ne voulut pas le transférer à Belle-Isle-en-mer en 1850. Le « Bayard de la Démocratie » protesta et demanda à partager le sort de ses amis politiques. On acquiesça à sa demande.

A Madame David d'Angers qui se trouvait à Bruxelles avec le célèbre statuaire exilé, Barbès écrivait le 25 janvier 1854, la lettre suivante :

Madame,

Prison de Belle-Ile, le 25 Janvier 1854.

Faites mes bonnes amitiés à M. David.

Au milieu de toutes les peines que la vie engendre par le seul fait de son cours, pour la plupart des hommes, c'est une consolation de se sentir appuyé sur quelques nobles cœurs. M. David et vous, Madame, vous êtes de ceux qui nous prêtez en première ligne, à ma sœur et à moi, cet appui :

je voudrais pouvoir vous exprimer la reconnaissance que je vous porte, mais les paroles manquent à mon affection.

A. BARBÈS.

Quand il s'exila volontairement à la Haye, il exprima ainsi les tristesses de la vie hors de la patrie bien-aimée :

La Haye, 21 Novembre 1854.

Madame, (1)

..... Je vous assure que je comprends de plus en plus le sentiment qui fait aimer la terre natale, et je ne m'étonne pas que M. David soit tombé malade pendant son exil. Les vrais déserts ne sont rien en comparaison de ces autres *déserts d'hommes* où vous sentez que de toutes ces personnes qui vont et qui viennent il n'en est aucune qui s'inquiète de vous.

Je vous raconte mes impressions sans craindre d'abuser de votre temps. Mais je vous ai trouvée si bonne depuis que j'ai l'honneur de vous écrire, et votre bienveillance pendant ma visite a si bien réalisé ce que je pensais de vous, que je me laisse aller à vous parler comme je le ferais avec ma sœur.

A. BARBÈS.

Sur le manque de respect de la jeunesse de 1850 pour tout ce qui tient au passé et pour ceux qui représentaient ce passé, voici l'opinion de Barbès :

La Haye 28 décembre 1854.

Madame, (2)

..... Armand (3) devrait s'estimer bien heureux de l'intérêt que vous lui portez. Je n'ai pas voulu le chapitrer cette fois, parce que nous sommes près du 1^{er} janvier et que c'est un instant où l'on pardonne toutes les fautes de l'année. Mais je suis affligé du sentiment de précoce indépendance qui semble s'être emparé de lui. De mon temps, les enfants n'avaient pas toutes ces prétentions ! Aussi je crains, comme vous, que la fréquentation de ces jeunes gens déjà complètement émancipés ne lui soit préjudiciable. La tendance de presque tout ce qui pousse aujourd'hui est de mettre à néant le respect pour les père et mère. Que deviendra cette société si elle ne se réforme point ? Le règne matérialiste de Louis-Philippe a tout démoralisé ; et voici que cette corruption de tous les principes et de tous les cœurs ne fait que croître sous les faits qui dominent brutalement aujourd'hui !

A. BARBÈS.

La sœur de Barbès eut un grave revers de fortune. Dans sa correspondance à M^{me} David d'Angers, il apprécia la conduite des membres de sa famille. Nous extrayons ce beau passage d'une lettre datée du 3 décembre 1858 :

Madame et noble amie,

..... C'est une agonie chaque jour renouvelée qu'on lui (4) fait souffrir. Rassurée un instant, elle retombe le lendemain dans ses angoisses, et cette grande douleur est assaisonnée des mille petits coups d'épingle qui ne manquent jamais d'être donnés en pareille occasion.

Heureusement son genre continue à se comporter d'une manière héroïque : combien d'autres n'auraient pu s'empêcher de laisser éclater du mécontentement, de la colère ! Voir la position de sa femme changée du tout au tout dans l'espace de quelques mois n'est pas une chose que l'on soit guère disposé à endurer paisiblement dans *notre société basée sur la richesse*.

1-2 Madame David d'Angers.

3 Son neveu qui était à Paris.

4 Sa sœur.

Bien loin de montrer le moindre chagrin personnel, le moindre froid, ce second fils court de lui-même au devant de tous les sacrifices ! Cette conduite, celle de sa nièce, celle d'Armand, sont le beau côté de ce malheur. *La nature humaine a de nobles penchants qui persistent malgré les vices de nos institutions.* Que serait-ce si tout était fait pour nous pousser au bien, au désintéressement, à l'affection !

A. BARBÈS.

Parmi les nombreuses lettres de Barbès à Louis Blanc nous citerons d'abord, celle qui rend compte d'une conversation entre notre compatriote, fougueux *idéaliste* et Monsieur Moret, brave bourgeois satisfait de l'état social de l'époque :

La Haye le 29 juillet 1841.

Monsieur Moret nous a quittés le jour même, à peu près où Charles t'a fait ses adieux. Il était devenu mon interlocuteur, ou plutôt mon contradicteur ordinaire, mais avec tant d'aménité, tant de bienveillance, que nous nous aimions chaque jour davantage, tout en restant comme nous avons commencé, lui, un effrayant *individualiste*, et moi, un acharné partisan *du droit social*. La France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande nous servaient d'armes dans nos discussions. Je lui disais que sans parler de mille autres choses, l'Espagne elle-même avait plus de valeur morale que l'Angleterre, parce qu'elle se battait en ce moment pour le droit général des nations, tandis que l'Angleterre restait accroupie dans son hideux respect pour *des lois* qui sont une oppression. Tu comprends comme en saisissant ainsi le taureau par les cornes, il advenait que je semblais quelquefois devoir être remporté de la lutte avec le ventre ouvert et les intestins pendants. Mais ferme sur mon principe, je démontrerais qu'après toutes les batailles et les fusillades, après la défaite, l'Espagne finirait un jour par se trouver en République démocratique et sociale, alors que l'Angleterre en serait encore à recevoir, sans les rendre, les coups de bâtons de ses policemen, et à caresser les pieds de quelqu'autre Bonaparte, si elle voit de l'utilité à le faire. Il me répondait bien des choses qui avaient aussi leur sens, mais comme il serait trop long de te les redire, je m'arrête pour ne m'occuper que de la question que tu m'adresses

A. BARBÈS.

Ayant gardé le silence pendant plus d'un an, le tribun, qui aimait profondément Louis Blanc, lui adressa ces lignes, le 29 mai 1855 :

Mon cher et bon ami,

..... Depuis la mort de notre pauvre cher Godefroy, qui reçut heureusement quelques mots de moi cinq jours avant que sa grande âme ne nous quittât, je m'étais bien juré que jamais je ne laisserais ceux que j'aime, sans témoignages fréquents d'affection. Mais comment répondre de soi lorsqu'on est né paresseux ? Comment surtout répondre de soi lorsqu'on est triste, chagrin, mécontent ? — Et tel est mon état, mon cher ami, depuis qu'il a plu à Monsieur Bonaparte, de me donner ce qu'il nomme la liberté.

..... Je ne te dirai rien de notre sainte cause et de notre pauvre pays. Tu es de ceux qui ne savent pas, et qui ne peuvent point désespérer, et il est nécessaire d'avoir, en ce moment, un cœur ainsi trempé pour ne pas se sentir trop chagrin. Comme toi, je crois que tout ceci passera, mais à quel prix pour la France. J'ai peur souvent d'une nouvelle invasion, d'un partage. Oh ! que Dieu nous préserve de voir ces horreurs ! Pour mon compte, je désirerais bien avoir, avant, six pieds de terre sur mon corps.

..... Le jour où je pourrai te revoir comptera parmi mes jours de bonheur. En attendant, écris-moi, pour me montrer que tu m'as pardonné. Je ferai trêve moi-même à mon abatement pour te répondre.

A. BARBÈS.

Cette lettre contenait une triste prophétie. Dieu lui accorda, comme il le demandait, de ne pas assister aux désastres de la France envahie. La mort le surprit le 26 juillet 1870.

ANDRÉ BLANCAN.

(A suivre).

DUGOMMIER

Dugommier est, sans contredit, une des gloires les plus pures de la première République. La Guadeloupe, son pays natal, en est fière. Et pourtant elle est encore à lui ériger une statue !

Disons d'abord que son nom patronimique est Coquille : *Dugommier* est le surnom qu'il prit pour se distinguer des autres membres de sa famille et que lui consacra l'histoire. (1)

Nous allons retracer à grands traits la vie si bien remplie de cette belle figure historique. Et nous renvoyons le lecteur, pour plus de détails, à la Biographie que nous avons publiée en un volume sous ce titre : *La Guadeloupe — Ses enfants célèbres (Dugommier)*.

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 1^{er} août 1738, Dugommier entra le 15 mars 1753 dans la compagnie des Cadets gentils-hommes des colonies établie à Rochefort-sur-mer. Il avait par conséquent 15 ans 1/2.

En 1755 il fut choisi pour discipliner les recrues en dépôt à la citadelle de Saint-Martin en Ré. — Nommé garçon major le 16 janvier 1757, il passait quatre mois après officier sur les batteries de la Marine. — Enfin, le 26 août 1758, il obtenait le grade d'enseigne d'une compagnie d'infanterie et on le chargeait de conduire des recrues à la Martinique dans l'escadre de Bompar.

En 1759, Dugommier se distingua à la Guadeloupe, lors du siège de cette île par les Anglais et deux ans plus tard, à celui de la Martinique.

Rentré en France et se croyant victime d'un passe-droit, il se fit réformer, sur sa demande, en 1763, et il se retira à la Guadeloupe sur ses propriétés.

Les milices ayant été rétablies à la Guadeloupe en 1765, Dugommier dont les talents militaires étaient connus, fut nommé provisoirement par le Gouverneur, le 1^{er} avril 1765, major du bataillon du quartier de Basse-Terre, et confirmé dans ce grade le 10 décembre suivant.

Il se distingua, en 1778, au siège de Sainte-Lucie.

Pour le récompenser de ses bons et loyaux services et sur la proposition du gouverneur de la Guadeloupe, il fut fait chevalier de Saint-Louis le 16 avril 1780.

En 1790, la Martinique se trouvait en guerre civile. Deux fois la ville de Saint-Pierre, que l'on croyait opprimée par les planteurs, fit appel aux îles voisines. Dugommier, à la tête de volontaires, y

(1) — Il y a encore à la Guadeloupe des descendants des Coquille. — Plusieurs habitations portent ce nom ; il y a une habitation Coquille à Sainte-Anne ; une autre aux Trois-Rivières ; une troisième à la Basse-Terre. Ces propriétés ont toutes appartenu à des parents du général.

Dugommier possédait aux Trois-Rivières l'habitation Fromager — aujourd'hui Cardonnet — et une autre propriété située au Gommier — commune de Saint-Claude. — L'habitation Le Gommier dont il prit le nom pour se distinguer des autres membres de sa famille : Coquille de Champfleury, Coquille de Valencourt, Coquille des Vagues, habitants propriétaires à Sainte-Anne — appartient aujourd'hui à la famille Charvet. Sa terrasse témoigne de son ancienne splendeur. L'habitation Le Gommier est presque en friches.

accourut et fut assez heureux pour y rétablir la paix. A un troisième appel des *Pierrotins*, il s'y rendit encore à la tête de 300 volontaires et de 250 militaires du régiment de la Guadeloupe. Mais cette fois ses efforts furent vains et la guerre civile éclata. Les patriotes marchèrent contre le camp du Gros Morne, formé des planteurs ayant à leur tête le Gouverneur de l'île. Mais ceux-ci furent victorieux et les patriotes durent se retirer en désordre. L'arrivée à la Martinique d'un vaisseau et d'une frégate de l'Etat mit fin à cet état de choses.

Les volontaires de la Guadeloupe retournèrent donc chez eux. Mais avant de quitter l'île, ils furent l'objet d'ovations chaleureuses de la part des habitants de Saint-Pierre. Les dames de la ville offrirent à Dugommier une épée, un ceinturon brodé de leurs mains et un hausse-col. Il fut surnommé le *Lafayette des îles du Vent*.

Rentré à la Guadeloupe, Dugommier fut jaloux, calomnié. On l'accusa même de vouloir profiter de l'enthousiasme qu'il inspirait non seulement à ses volontaires, mais à tout le parti libéral, pour se faire proclamer chef de la colonie. Brouillé avec sa famille à cause de ses opinions politiques, car il était franchement républicain. ruiné, il résolut de quitter la colonie et de se rendre en France où il espérait faire un emprunt lui permettant de rétablir sa fortune. En juillet 1791, il quitta donc sa famille et son pays natal qu'il chérissait et qu'il ne devait plus revoir. (1)

Dugommier fut déçu dans ses espérances ; il ne put trouver de capitaux. Le moment n'était pas favorable. Et pendant que sa famille était presque dans la misère à la Guadeloupe, il défendait à Paris les intérêts des patriotes coloniaux. Et pour mieux les servir, il se liait avec plusieurs montagnards, entre autres avec Marat.

Tout en remplissant son mandat de député extraordinaire des Îles du Vent auprès de l'assemblée législative de Paris, il sollicitait instamment du gouvernement de l'emploi pour lui et pour ses fils, soit en France, soit aux colonies. Enfin, il fut nommé, le 10 octobre 1792, maréchal de camp ; mais sans emploi, en vue seulement d'augmenter sa pension de retraite. Il eut cependant la bonne fortune, le 22 mai 1793, d'être désigné pour servir à l'armée d'Italie. Mais pour se mettre en campagne il lui fallait de l'argent et il en manquait. Il sollicita un secours du gouvernement et il lui fut refusé. Et comme il recevait l'ordre de partir dans trois jours, il dut faire la route à pied : heureux cependant de reprendre du service et d'avoir pu placer ses fils selon son désir.

Sur l'ordre du général en chef, du 15 septembre 1793, le général Serurier est remplacé à Utelle par Dugommier. De ce moment commence pour celui-ci une série de hauts faits d'armes qui feront la gloire de la France.

Dugommier débute par un coup de maître. Le général de Wins, à la tête des *Austro-Sardes*, venait de s'emparer de Gillette et du Broc, Dugommier reprend ces positions importantes, le 19 octobre 1793, lui tue 800 hommes, fait 700 prisonniers, capture son artillerie, ses tentes et ses munitions.

Bientôt après il défait les Piémontais au pic de la Madone, le 22, et cette nouvelle victoire, tout en garantissant la Provence contre une invasion étrangère, rendait la sûreté aux Français dans le Comté de Nice.

Ces beaux faits d'armes mirent en relief Dugommier et, sur la proposition de Barrère, la Convention nationale, le 3 novembre, lui

1. A ce sujet voir : *Mémoire de M. Dugommier*, Chevalier de Saint-Louis, ancien Officier d'Infanterie, Commandant des Volontaires Confédérés pendant les troubles de la Martinique.

confia l'armée d'Italie et le chargea spécialement de diriger le siège de Toulon.

Le 16 novembre, notre général en chef était à son poste, ayant pour aide de camp un de ses fils. (1) Son premier soin fut de convoquer un conseil de guerre, devenu fameux, le 25 novembre, à l'effet de discuter le plan d'attaque régulière rédigé par le comité des fortifications et envoyé de Paris par le Comité de Salut public. En l'absence du commandant de l'artillerie, le chef de bataillon Bonaparte avait pris place à ce conseil de guerre, et c'est lui qui fit voir que la clef de la place était le fort l'Eguillette qu'il fallait prendre à tout prix pour se rendre maître de Toulon. Dugommier repoussa le plan envoyé de Paris et en conçut un autre, qui lui réussit pleinement. C'est donc à lui que revient presque tout entière la gloire de la reprise de Toulon.

Dugommier fit ce qu'il put, après le siège, pour calmer la vengeance des Commissaires conventionnels; il fut indigné de leur conduite et crut même devoir protester contre leurs actes sanguinaires.

Il fut reconnaissant des services rendus par Bonaparte, pendant le siège. Aussi, devinant dans le modeste commandant d'artillerie l'homme qui devait plus tard remplir le monde de sa gloire, il écrivit au Comité de Salut public : « Récompensez et avancez ce jeune homme car, si on était ingrat envers lui, il s'avancerait tout seul. » Il demanda et obtint le grade de général de brigade pour Bonaparte, qui se rendit alors à l'armée d'Italie.

Dugommier fut blessé de deux coups de feu durant le siège. Et pendant qu'il versait son sang pour la patrie sa femme était dans le dénûment le plus complet à la Guadeloupe, même emprisonnée par les Anglais qui s'étaient rendus maîtres de l'île.

Le vainqueur de Toulon, comme l'appelle Thiers, se disposait à quitter le Port de la Montagne (nom que portait alors Toulon) pour se rendre à la Convention nationale, où l'appelait le suffrage des patriotes de la Martinique, lorsque le Comité de Salut public lui fit savoir que, pour le moment, la France avait plus besoin de son bras que de sa parole.

La Convention nationale ne laissa pas Dugommier se reposer sur ses lauriers. Dès le 26 décembre 1793 il était destiné à remplacer le général Doppet, malade, dans le commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales. Il se mit de suite à l'œuvre, réorganisa son armée et reprit successivement toutes les positions dont s'étaient emparés les Espagnols et finit, par des combats héroïques, par les chasser du camp du Boulou et de tout notre territoire. Ce fut une longue série de victoires pour nos troupes, malgré souvent l'absence de chaussures, de vivres et de munitions de guerre, jusqu'au moment où sur la Montagne Noire, le 17 novembre 1794, au matin, Dugommier fut frappé d'un éclat d'obus à la tête. « Faites en sorte, dit-il en tombant de cacher ma mort à nos soldats, afin qu'ils achèvent de remporter la victoire, seule consolation de mes derniers moments. » (2)

C'est ainsi que finit, de la mort des braves l'illustre Dugommier, le *Liberateur du midi* !

VAUCHELET. (3)

1 Dugommier eut plusieurs fils dans l'armée : 1° Jacques François Germain, dit Dangemond ; 2° Jacques Germain François dit Chrevigny ; 3° Désiré appelé aussi Adonis. — Le premier devenu adjudant général chef de brigade (Colonel) ces-a ses fonctions en pluviôse au VIII ; le second arriva au grade d'adjudant-général, chef de bataillon, et mourut à Moscou pendant la campagne de Russie ; le 3° prit sa retraite en 1838 comme capitaine d'infanterie. La veuve du général Dugommier mourut à la Basse-Terre le 15 août 1810. E. C.

2 Il fut relevé par deux de ses deux fils qui se trouvaient à ses côtés.

3 Nous recommandons à nos lecteurs la lecture des ouvrages suivants : *La Guadeloupe*. — Ses

LES ORCHIDÉES

(Suite).

La récolte des Orchidées demande quelques soins et quelques précautions que nous allons indiquer aussi brièvement et aussi pratiquement que possible.

Souvent les branches d'arbres, sur lesquels vivent ces plantes, sont en partie altérées ou pourries à une certaine profondeur ; en ce cas, il est facile d'enlever les touffes sans briser les racines et en conservant leurs spongioles. Lorsque la branche sur laquelle pousse une orchidée est saine et pas trop grosse, il faut la couper ou la scier, en laissant de chaque côté de la plante assez de bois pour ne pas être forcé de la retirer et la poser sur un autre morceau de bois en rapport avec sa végétation.

J'ai déjà remarqué que les plantes, conservées sur le bois qui les a vu naître, donnent des tiges plus fortes, des fleurs plus belles et plus précoces que celles que j'ai dû transposer.

Il suffit alors d'encastrier, sur un morceau de fougère, ou d'assujettir, dans le fond d'une corbeille, le bois qui porte l'orchidée.

Ainsi, en recueillant de cette manière, *Ionopsis utricularioides*, qui pousse aux environs de la Pointe-à-Pitre, aux Abyèmes, et ailleurs, sur les calebassiers, les goyaviers, les cacaoyers, etc., et en rangeant chaque petite branche dans le fond d'un panier en bois, j'ai obtenu rapidement des corbeilles pleines d'*Ionopsis* en belle végétation et de magnifique floraison.

Il en est de même pour l'*Oncidium tetrapetalum*.

Mais si la branche où repose l'orchidée, est trop grosse, trop lourde, pour opérer comme nous venons de le dire, il faut alors atteindre, le plus profondément possible, l'écorce de l'arbre et la soulever avec les racines de l'orchidée.

On peut y arriver en se servant du vulgaire contelas créole, en guise de plane.

Les racines indiqueront l'étendue que doit conserver cette écorce ; il faudra la doubler d'autant de liber et de bois qu'il sera possible d'en obtenir.

On devra laisser avec les Orchidées les mousses qui s'y rencontrent, et n'en rien enlever.

Bien remarquer les lieux de chaque trouvaille, au point de vue de l'ombre, de la chaleur et de l'humidité, de l'exposition, afin de mettre la plante en culture dans les conditions les plus rapprochées de celles de la nature.

Quand on récolte des orchidées, il faut choisir les plus grosses touffes sans les diviser : une orchidée, à petites fleurs, insignifiante à l'état de bouture, peut produire un très bel effet quand elle est en touffe large et bien fournie : C'est le cas, pour un grand nombre d'espèces de la Guadeloupe.

Il faut prendre de préférence les pieds dont la force et la vigueur offrent le plus de chance de conservation, mais il faut aussi recueillir les spécimens de toutes les espèces qui ne sont pas en fleurs et qu'on ne connaît pas ; sans cela on pourrait délaissier une plante dont on ne soupçonnait ni le mérite ni la beauté.

Après la récolte il faudra visiter soigneusement les touffes, les secouer avec précaution, pour en chasser tous les insectes : fourmis, iules, etc. qui dévoreraient les racines nouvelles ou les jeunes poussées.

Il faudra supprimer les bulbes desséchés ou pourris, afin de n'avoir qu'une plante saine, dégagée de tout ce qui peut l'altérer.

Ces précautions sont indispensables surtout si les plantes doivent faire un long voyage, et, à ce propos, il n'est pas inutile de dire comment doivent être emballées les orchidées destinées à être envoyées au loin.

Si le voyage ne doit se faire que du Matouba à la Pointe-à-Pitre, oh ! il suffira, après avoir secoué, nettoyé, séché les touffes, de les placer dans un vulgaire panier, en les assujettissant sur le fond ou sur les côtés

par une ficelle ou un fil de fer, de façon à ce qu'elles ne ballottent pas en route et ne se brisent pas mutuellement.

Mais si le voyage doit être de plus longue durée, si les plantes surtout doivent traverser la mer, l'emballage en panier serait insuffisant, et les plantes même bien emballées arriveraient presque sèches.

En caisses ordinaires, le résultat ne serait pas meilleur.

L'idéal serait l'expédition en serres portatives vitrées et bien mastiquées sur toutes les jointures ; car une des premières conditions de bonne arrivée est de mettre les plantes à l'abri du contact de l'air.

Mais ce moyen de transport est coûteux, et pas facile à réaliser dans tous les pays.

A défaut de serres portatives, on peut, avec presque la certitude de réussir, expédier en caisses pleines, bien fermées et goudronnées sur toutes les jointures.

Nous avons reçu autrefois, avec Monsieur Burtel, de regrettée mémoire, une caisse d'orchidées de la Guyane en parfait état.

Voici donc le procédé que nous recommandons :

Après avoir bien nettoyé les touffes d'orchidées, après les avoir laissé bien sécher à l'ombre, on place les fortes touffes au fond d'une bonne caisse où elles sont maintenues par des barres fixées au parois de la caisse.

L'arrimage et l'emballage des touffes a une grande importance : il faut entourer les touffes de mousse bien sèche, lier fortement les bulbes ensemble, en les séparant avec de la mousse pour les empêcher de se toucher.

Il faut que la mousse soit bien secouée et bien séchée ; la mousse verte ou humide tue les plantes, et doit par dessus tout être évitée.

La difficulté de se procurer la mousse la fait quelquefois remplacer par des herbes desséchées ou des feuilles de maïs. C'est un mauvais procédé : les plantes arrivent presque toujours pourries.

Nous préférons, en pareil cas, remplacer la mousse, par ces copeaux de bois très minces, qui servent à l'emballage dans le commerce, et qui peuvent être maniés comme la mousse.

Les Orchidées qui végètent en route, attachent leurs racines après ces copeaux, et arrivent aussi bien que dans la mousse sèche.

Beaucoup de petites espèces délicates, peuvent être cousues sur une natte et légèrement séparées avec de la mousse sèche.

La natte pliée en deux, de manière à renverser les plantes l'une sur l'autre, est placée dans la caisse et les plantes arrivent généralement bien.

Il ne faut emballer les Orchidées qu'au moment de les embarquer, et les déballer dès leur arrivée. Le temps qu'elles passent dans les caisses est pour elle une époque de repos forcé qu'il faut abrégier le plus possible.

A la réception des caisses, il faut les ouvrir dans un endroit couvert ; il faut éviter de mettre immédiatement en contact avec l'air libre des plantes qui ont été longtemps enfermées et privées d'air.

Une fois retirées des caisses, il faut les nettoyer et les dégager des bulbes morts et des racines pourries ou desséchées. Tant qu'une racine est verte intérieurement il faut la conserver et n'en supprimer que la partie sèche.

Généralement la racine dont une partie est morte et l'autre vivante, indique elle-même, par un étranglement, l'endroit où il faut faire la séparation.

On mouillera légèrement tous les jours ces orchidées, et, dès qu'elles entreront en végétation, c'est-à-dire lorsqu'on verra se former de nouvelles pousses et surtout de jeunes racines, on les placera en pots, ou en paniers suspendus, ou sur bois. Nous indiquerons, à la Culture, la manière de faire cette opération.

Si quelques amateurs ont des amis, susceptibles de leur envoyer des orchidées de Guyane, de Colombie, du Mexique etc. Ils pourront en demander et leur envoyer en même temps ces instructions pour la récolte et l'envoi de ces plantes.

[A Suivre.]

. D^r VITRAC.

CONTE CRÉOLE

AVENTURES DE "LAPIN" ET DE "ZAMBA" [1]

(Traduction fidèle).

Tim-tim. boissec.

C'était du temps que les bêtes parlaient. Hélas ! elles n'en étaient pas plus heureuses, car, en ce temps-là, elles souffraient d'une crise économique épouvantable : en comparaison, la crise sucrière n'est que la *gnognotte*. Les pauvres animaux ne savaient plus que devenir : ils avaient beau serrer la ceinture de leur pantalon et passer la plus grande partie de leur temps couchés sur le ventre, pour profiter du proverbe : « Qui dort dine, » la faim leur tordait atrocement les boyaux. Partout, on n'entendait que plaintes et gémissements.

Compère Lapin et compère Zamba, alors voisins de campagne, n'étaient pas des derniers à souffrir de la famine. Le malheur groupe les gens, dit-on : plusieurs fois par jour, les deux affamés se faisaient part de leur pénible situation et maudissaient le ciel d'un commun accord.

Un jour, Lapin qui avait l'esprit extrêmement ingénieux et fertile (à côté de lui, Ulysse n'eût été qu'une *mazette*), s'avisait d'un moyen inédit de se procurer des provisions : il tint à Zamba ce langage : « Mon cher compère, notre *fin* est prochaine, car la *faim* nous tue ; (ce calambour fit faire une terrible grimace à Zamba.) Nous ne savons plus où trouver de la nourriture. Dans ces conditions, il devient impossible d'entretenir des bouches inutiles. Nous avons chacun une vieille mère déjà plus qu'aux trois quarts morte de vieillesse et de privation, et nous sommes condamnés à être les anxieux témoins de cette pénible et lente agonie. Nuit et jour, les cris de souffrance de ces malheureuses nous déchirent le cœur. Encore quelques heures, et il nous faudra pleurer sur leurs tombes, et les y suivre... malgré nous... Ah ! compère, ajouta Lapin, avec des sanglots dans la voix, n'est-ce pas que cette perspective n'est pas gaie ?

— C'est désolant, répondit Zamba qui sanglotait à fendre l'âme.

— Eh bien ! continua Lapin, pendant mes nuits sans sommeil, pendant que mon estomac criait et se tordait dans les affres de la faim, pendant que mon cœur était déchiré par les gémissements de ma pauvre

1. — Nom donné à l'éléphant par certaines peuplades d'Afrique.

vieille mère, je réfléchissais, je torturais mon esprit inquiet pour trouver une issue à cette situation épouvantable. Mais pendant longtemps, je fus aussi victime d'une disette d'idées : je ne trouvais rien, rien ! J'allais enfin perdre courage, quand la Providence généreuse et compatissante voulut bien m'inspirer : elle me suggéra un moyen de sortir d'embarras.

— Oh ! parlez vite, s'écria Zamba en joignant ses grosses pattes dans un geste de supplication, et en ouvrant des yeux avides où Lapin aurait presque pu pénétrer sans se baisser ni enlever son chapeau.

— Je reconnais, reprit Lapin sur le ton de l'à-parté et de la réflexion, je reconnais que le remède est douloureux ;... mais tous les remèdes en définitive le sont, et on ne guérit jamais le mal que par le mal... Voici, compère, dit-il plus haut, le moyen que le ciel apitoyé m'a suggéré. »

Il prit alors un ton inspiré, se dressa comme s'il voulait se hausser à la taille de son gigantesque interlocuteur, et continua :

— Ces deux pauvres femmes qui sont sur le seuil du tombeau, qui seront mortes demain, dont les souffrances font la plus grande part de nos misères, — elles peuvent nous être utiles : vendons-les, leur sort ne sera jamais pire que celui qu'elles subissent ; au contraire, qui sait ? il pourra être meilleur. L'argent que nous tirerons du marché servira à l'achat des provisions nécessaires à notre subsistance. Ainsi, de cette heureuse combinaison, il résultera du bien pour tout le monde. Si vous voulez compère, accepter cette miraculeuse solution, unissons-nous, associons-nous, mettons tout en commun, et nous vivrons comme deux frères en nous entretenant souvent et en gardant un fidèle souvenir de nos mères qui nous auront sauvés. »

Et la voix de l'orateur s'était faite douce et persuasive, tandis que ses yeux, avec un regard d'extase, de mystique contemplation, s'étaient levés vers la voûte azurée.

Zamba avait fait un brusque mouvement d'horreur quand Lapin avait parlé de vendre sa mère. C'était un fils affectueux, et les sentiments de Zamba étaient épais comme sa personne. Mais, quand il sentit l'aiguillon plus vif de la faim déçue dans son vaste et impérieux estomac, quand il songea qu'une catastrophe était imminente, quand son imagination lui montra avec une netteté cruelle et décevante toutes les provisions qui seraient le fruit désirable de la vente projetée, — vivement impressionné par l'air convaincu et la pieuse attitude du tentateur, il soupira et accepta. Les deux associés prirent rendez-vous pour le lendemain matin : chacun devait amener sa mère bieu garrottée pour la conduire à la ville où l'on tenait marché tous les jours.

Le lendemain, ils furent exacts. Zamba tirait après lui sa vieille mère si étroitement enserrée dans les nœuds d'un énorme câble, qu'elle pouvait à peine remuer les pattes. Elle geignait et se lamentait, et Zamba en avait les larmes aux yeux.

Lapin, au contraire, tenait par une mince ficelle Madame Lapine douairière, qui trottait derrière son fils d'un air de perfide soumission, Zamba, en les voyant arriver, ne put s'empêcher de faire tout haut cette réflexion :

— Vous êtes bien heureux, compère, d'avoir une mère aussi docile ! La mienne ne veut rien entendre.

— La vieille a toujours été une femme raisonnable et dévouée, répondit Lapin en envoyant à sa mère un regard significatif.

La petite troupe se mit en route pour le marché. Tout le long du chemin, Lapin ne fit qu'entretenir son camarade des bonnes choses qu'ils rapporteraient au retour. Ces descriptions gastronomiques torturaient l'estomac du malheureux colosse.

— Taisez-vous donc, compère, faisait-il parfois, vous me faites souffrir le martyr !...

Le but approchait, et Zamba, hâtant le pas, comme attiré par la perspective du prochain repas, avait pris les devants. Il suait à la fois de chaleur et de faim. Tout à coup, derrière lui, Lapin poussa un cri déchirant :

— Bon Dieu seigneur la Vierge-Marie !! (1) Ma mère est partie !

Et Zamba le vit qui se relevait, le derrière tout blanc de poussière, tandis qu'au loin on apercevait le petit bout de queue de M^{me} Lapin douairière qui détalait comme si tous les chiens de l'univers étaient à ses trousses !

— Ah ! mon Dieu ! quel malheur ! Qu'est-ce que je vais devenir ?...

Lapin pleurait, se lamentait, s'arrachait les poils, se roulait dans la poussière, en proie au plus horrible désespoir. Zamba, d'abord furieux, finit par s'apitoyer.

— Allons, ne vous désolez pas : la mienne est encore là, Dieu merci ! nous partagerons le produit de la vente et vivrons ensemble comme c'était convenu. Nous joindrons aussi nos efforts pour retrouver votre mère avant que nous retombions dans la disette... Mais que diable, pourquoi avez-vous été si confiant et imprudent !

— Est-ce qu'on sait jamais ? fit Lapin d'un air navré.

Par surcroît de précautions, (on dit que Sûreté est fille de Précaution), Zamba serra de nouveau les liens de M^{me} Zamba mère dont les gémissements montèrent aussitôt aux notes aiguës...

Enfin nos marchands improvisés parvinrent sans encombre au terme de leur course. Ils trouvèrent preneur pour Madame Zamba, malgré son grand âge, et ils achetèrent, avec l'argent obtenu, des provisions pour plus d'un mois. Leur premier soin avait été, naturellement, de calmer la fringale qui les torturait depuis plusieurs jours. Puis, pour le transport de toutes les alléchantes victuailles dont ils venaient de se constituer les enviabes propriétaires, ils durent se procurer un âne. Ils le chargèrent et repartirent.

Le retour ne devait pas s'effectuer sans accident !...

Ils marchaient depuis quelque temps déjà quand, (conséquence naturelle de la voracité avec laquelle il avait absorbé la nourriture depuis si longtemps désirée), Zamba éprouva un de ces besoins auxquels la nature est sujette et dont la Poésie se détourne avec horreur. Il se confia à Lapin qui lui conseilla d'attendre le moment où l'on atteindrait les bois pour se soulager à son aise et sans courir aucun risque de froisser les susceptibilités et pudeurs des passants. Les bois étant proches, Zamba y consentit et continua sa route avec force grimaces et contorsions, se tenant le ventre à deux mains, gémissant et trouvant injuste que les conséquences de la faim apaisée soient aussi douloureuses que la faim elle-même. Aussi quand on atteignit la forêt, fut-ce avec un cri de joie que le malheureux martyr s'y rua, abandonnant aux soins de Lapin, âne et provisions.

1. — Exclamation familière au Créole

— Compère, lui cria Lapin au moment où il se perdait dans les arbres avec un grand bruit de feuilles sèches foulées et de branches brisées, ne déposez pas ça trop près de la route : allez le plus loin possible.

Et il continua de pousser l'âne devant lui. Des pluies récentes avaient embourbé la route couverte par le feuillage des arbres et à l'abri ainsi des rayons du soleil. Lapin tout de suite en conçut de la joie : il venait de découvrir un moyen facile d'exécuter un dessein depuis longtemps caressé.

Vivement, il conduisit l'âne dans un épais fourré, le couvrit de branches, lui attacha la bouche avec sa cravate pour l'empêcher de braire, lui coupa la queue et les oreilles, et vint les planter dans la boue à peu près à la distance naturelle et anatomique où elles sont placées les unes des autres sur l'animal. Ceci fait, il se mit à crier :

— Compère ! compère ! accourez vite ! encore un malheur ! Ah ! je n'ai vraiment pas de chance ! »

Zamba, encore à moitié déshabillé et tout blême d'émotion, arriva en soufflant :

— Qu'y a-t-il ?

— Voyez ! l'âne disparaît dans la boue : il s'y est enfoncé malgré mes efforts... Il faut l'en tirer, ou nous sommes perdus... Tirez-le par les oreilles, pendant que j'essayerai de l'avoir par la queue.

Zamba se précipita : il y mit tant de vigueur que son effort, portant à vide, le jeta tout de son long dans la boue où il laissa l'empreinte de ses formes... vues de dos.

— Ah ! compère, s'exclama Lapin, vous les avez arrachées ! Il n'y a plus que la queue !... Il faut y aller avec précaution. »

Ils s'y mirent tous les deux et la queue, dernier espoir, suprême espérance, leur resta encore entre les mains.

Lapin se mit à gémir et à s'accuser. C'était lui qui était cause de la déveine de son ami, il n'était qu'un maudit, digne de tous les supplices. Il fallait l'enterrer vivif dans la boue pour lui faire expier les malheurs qu'il avait amenés avec lui. Zamba atterré, aphone, regardait la place par où la terre vorace avait englouti ses provisions...

Quand ils se décidèrent à poursuivre leur route, Zamba avait vieilli : il marchait en chancelant, comme un homme ivre. Lapin le suivait en pleurant de la voix et en riant du regard. Le soir, il revint avec sa mère et ses frères, chercher l'âne aux provisions...

Hélas ! il n'y avait plus rien : toutes les fourmis de la forêt avaient fait un formidable convoi (1) et, pièce à pièce, morceau à morceau, avaient enlevé les provisions, et l'âne lui-même ! !

Volé volé volé, diable ka ri !

On juge de la déception de Lapin. Cependant il ne fut pas corrigé : il joua encore à Zamba plusieurs vilains tours qui lui valurent de figurer, à une place d'honneur, dans le beau livre intitulé : « *Les Créoles ingénieux* », par

PLUTARQUE.



1. — Ce mot en créole désigne une réunion d'hommes qui travaillent ensemble pendant une matinée ou une après-midi.

BAUDOT (Paul Fleurus)

NOTICE.

A part quelques chansons aux auteurs souvent inconnus, il n'y a point de littérature créole proprement dite. Pourtant trois amateurs ont donné, en créole, quelques pages pleines d'esprit, de malice, de causticité, utiles à conserver tant pour leur intérêt philologique que pour le jour qu'elles jettent sur les mœurs locales.

Marbot à la Martinique, Baudot à la Guadeloupe, Héry à la Réunion ont réussi à fixer ce langage ailé, que l'on parle, que l'on chante, comme a dit Garaud (1), mais que l'on n'écrit point.

Marbot a publié « LES BAMBOUS », *Recueil de 50 fables de La Fontaine travestie en patois créole par un Vieux Commandeur* (2) : Baudot a laissé nombre de poésies qui, sitôt écrites, étaient communiquées aux amis, passaient de main en main et arrivaient, parfois, à la *Gazette officielle* de la Basse-Terre ou au *Commercial* de la Pointe-à-Pitre.

C'étaient de joyeuses pages à allure rabelaisienne. Mais qu'était-ce que Baudot dont beaucoup parlent à la Guadeloupe et que peu connaissent ? De lui on sait peu de choses. Il était notaire de la Basse-Terre ; il y mourut Grand'Rue du Cours, 27, le 7 mars 1870 à l'âge de 68 ans. Comme tout le monde il eut un père, une mère, un lieu de naissance. Son père, Pierre Tousseint Baudot, était un garde-magasin de la marine, natif de la Charité-sur-Loire. Sa mère avait nom Marie Delaunay de Garambé. Le lieu de sa naissance est inconnu.

Son acte de décès le fait naître à la Pointe-à-Pitre ; quelques anciens qui l'ont fréquenté déclarent qu'il a vu le jour à Sainte-Rose ; MM. Ballet et Vauchelet croient qu'il était originaire de la métropole. En somme les renseignements manquent de précision.

M. Bonnet, avocat à la Pointe-à-Pitre, a fait des recherches dans les greffes de la Basse-Terre : Cour d'appel, tribunal de première instance, justice de paix ; il a fouillé dans les minutes de M^e Nicolas — un des successeurs de Baudot — pour tâcher de découvrir l'origine de notre écrivain. Il en a été quitte pour exhumer de vieux papiers, soulever de la vieille poussière, mettre en fuite des milliers de microbes de noms divers : de trouvaille,

(1) TROIS ANS A LA MARTINIQUE. — Paris. A. Picard et Kaan, éditeurs, 11, Rue Soufflot.

(2) La « 4^e Pousse », des BAMBOUS a paru en 1885, à Aix-en-Provence, chez A. Maquaire, Imprimeur, 2, Rue Thiers.

rien. Donc tout comme Homère et Colomb — fort surpris de cette rencontre — les villes en quête de grands hommes peuvent revendiquer Baudot. Rappelons — pour que nul n'en ignore — qu'il fut notaire royal, puis notaire tout court, ensuite notaire impérial, du 28 Novembre 1827 au 6 Mars 1870 et, en ses moments perdus, officier supérieur de milices.

On cite de Baudot nombre de gaudissantes facéties fortement pimentées.

Ce qui nous intéresse dans Baudot ce n'est ni le basochien, ni l'officier de milices mais l'écrivain dont l'œuvre mérite d'être tirée de l'oubli.

M. Ballet a sauvé quelques-unes de ses pièces et leur a donné asile dans sa GUADELOUPE ; M. L. Belmont en a recueilli d'autres fort intéressantes. Et c'est l'une d'elles que nous présentons, en partie, à nos Lecteurs. Nous demandons pardon aux habitants de Ferry de reproduire ce qu'écrivit Baudot en 1840 sur Ferry et les Ferrisiens. Les Ferrisiens de 1840 ne sont plus ; ceux de 1904 riront de la gouaillerie de celui qui, dès 1848, ne signa plus que Fondoc de « Fin-Fond-Baillargent ».

E. CHAMPON.

*
* *

IMPRESSIONS DE VOYAGE.

UN INVENTAIRE A FERRY (GUADELOUPE).

Ferry est un hameau de la commune de Deshaies, situé entre le bourg de ce nom et « Baillargent », à quatre myriamètres de la Basse-Terre.

Entre deux pointes de rochers, sur un fond marécageux, s'élèvent ça et là quelques maisons en bois, couvertes en paille les unes en entier, les autres à moitié, par insouciance. J'en ai vu dont la chambre à coucher était à l'abri des autans, mais dont la salle, à la belle étoile, contenait des meubles que l'on changeait de place quand survenait la pluie.

Une mer bleue vient, par de petites lames blanches, former une ceinture de perles sur le sable jaunâtre de ce rivage où sont, à moitié sortis d'une myriade de petits trous, autant de crabes, ciriques, zagayas et tourlouroux prêts à s'engloutir, au moindre geste du passant, dans ces trous toujours remplis de maringouins, moustiques et autres bigaïlles de même famille qui y séjournent pendant le jour et n'en sortent qu'au coucher du soleil pour sucer le peu de sang qui circule dans les veines du Férisien.

Ah ! Jérémie n'était pas plus triste que Ferry !

Chaleur et humidité, odeur nauséabonde sortant avec les miasmes, des marécages et des mangliers qui y croissent ; voilà Ferry !

Le Férisien est pâle, bouffi, son ventre est souvent ballonné, sur sa peau apparaît assez fréquemment une sorte de carte de géographie vulgairement appelée « Lota ou dartres à chat » maladie occasionnée ordinairement par la nourriture composée presque exclusivement de poisson, par l'air salin et le « tafi. »

Le Férisien est nonchalant et presque toujours atteint d'une petite fièvre lente provenant des exhalaisons fétides de ses marécages.

Ses occupations consistent, habituellement, à pousser le matin, la pipe à la bouche, son canot à la mer où il va pêcher. Après pêche faite, il revient à sa case en compagnie quelquefois d'un négriillon, conservant le poisson qu'il lui faut pour vivre et vendant le surplus dont le prix est le plus souvent employé en tafia.

A l'aspect du Férisien, on croit voir Lazare ressuscité. Et, cependant, interpellez-le sur l'état de sa santé, il soutient avec autant d'humeur que d'acharnement que Ferry est le point le plus sain du globe terrestre.

Un d'entre eux employa toute son éloquence à vanter la salubrité de son pays et dans le pompeux éloge qu'il en fit, il n'oublia point d'observer que dans tous les pays du monde les hommes n'étaient point exempts de maux et que la maladie et la mort étaient le partage du genre humain.

Le Férisien est bonasse, de bonne foi et très-ingénu. Le fait suivant, très historique, que je vais raconter à ma façon, en donne la plus grande preuve :

Un jour, Coco Laguet, Ferisien incarné,
Mourut comme il vécut, le ventre ballonné.
Ses parents, bons chrétiens, voulurent qu'à l'église,
Il fut d'abord mené avant qu'on le conduise
En son lieu de repos. Ferry n'est point pourvu
D'Eglise, comme on sait. Il fut alors prévu
Qu'en celle de Deshaies ou de la Pointe-Noire
Coco serait porté. En pleurs et l'âme noire,
Zonzon, son bon cousin, guidant l'enterrement,
Avec d'autres parents, dans le recueillement
Portèrent le défunt, en l'église voisine
Où chantres et curé, à la Vierge divine,
Aux saints, ainsi qu'à Dieu, dirent tout en chantant,
Pour l'âme du défunt, prières et plein chant.
Voici ce qui survint : quand la cérémonie
Après « *l'asperges me* », était presque finie

Et quand le prêtre dit « *a porta in feri*, »
 Zonzon, par ce propos, croyant que dans Ferry
 Il fallait remporter la dépouille mortelle
 Du malheureux défunt, trouva par trop cruelle
 La nouvelle mission que l'innocent pasteur
 Donnait aux assistants. Soudain, pâle, en fureur,
 Zonzon qui concevait combien serait pénible
 De porter de nouveau, par une route horrible,
 Un poids dont la lourdeur avait longtemps pesé
 Sur ses bras fatigués, dit d'un ton malaisé
 A l'excellent curé : « Zantrailles, mon père
 « Caoual, si moin poté par mer ni par terre,
 « Corps à moune mort là jouque dans fond Ferry !
 « Cent fois, vaut mieux cent fois mon sré gnou fois mourir !
 « Moin ! touyé moin con ça ? Zozin, tabac en poudre !
 « Z'affaire là trop fort ! moin pis simié la foudre
 « Di ciel écrasé moin plitôt ricomencé
 « Chimin tant con cilà ! Bonsoué ! mon pas pressé.
 « Poté qui vlè poté, mon qua foulquant la case !
 « Mouché l'abbé timbré, tonnerre à Dié m'écrase !
 « Moin sré jamais pensé li sré jamais dit moin
 « Remporté bitain là dans gnou coté si loin,
 « Ah ! si li forcé moin, ah ! moin mauvaise tête !
 « Moin qua pouan gros corps-là, moin qua foudans raquête ! »

*
* *

Au dessus de Ferry, s'élève un morne rapide auquel on ne parvient qu'après avoir franchi trois ou quatre autres mornes superposés.

C'est là que se trouve l'habitation où notaire, juge de paix, greffier, expert et parties intéressées se sont transportés non sans suer, pour procéder à l'inventaire d'un Ferrisien, opération qui eut lieu, suivant l'usage, au milieu des punchs et des discussions, aux dépens d'un pauvre cabri.

Quand le beffoi du village sonne le trépas d'un habitant sous le vent, le cabri est agouissant. Ce glas retentit tristement à ses oreilles. Sa mort est décrétée dès l'instant qu'on annonce l'inventaire de la succession.

De même qu'autrefois la Pythie désignait la victime offerte en holocauste aux Dieux pour connaître la vérité et lire dans l'avenir, de même le cabri est destiné au sacrifice le jour où l'on veut voir clair dans les affaires d'un défunt.

Lorsque, dans la commune, le mot *d'inventaire* a retenti et

que le créancier veut produire titres et réclamations, il part, marche, marche sans information et là où il voit la peau d'un cabri clouée à une porte, il s'écrie : « Halte ! c'est ici ; voici la bête, *roué là li notaire !* » Cet officier ministériel est pour lui identifié avec l'animal. En effet, point d'inventaire sans notaire, point d'inventaire sans cabri accommodé à toutes les sauces, sentant la fumée...

L'opération ayant été terminée fort tard, force nous fut de souper et de coucher sur les lieux où couchettes et matelas étaient, certes, plus rares que les discours de M. l'Expert, Ferrisien, *né natif de Ferry même*, dont l'incontinence et le bavardage faisaient l'étonnement de tous.

Au souper, il but et mangea tant, qu'il tomba comme d'ordinaire, dans l'ivresse la plus complète. Quelques compagnons joyeux s'emparèrent de messire l'Expert. l'empaquetèrent dans un hamac, l'entortillèrent de peaux de cabri, lui mirent à la tête et aux pieds des lumières, comme au jour de son trépas. Et après son « *Libéra* » chanté en chœur, un orateur improvisé fit en ces termes son oraison funèbre.

Cette nécrologie est la vraie peinture des mœurs des Ferrisiens.

Messieurs,

Vous voyez étendu dans ce hamac linceul, Balthazar Clermont qui passa de vie à trépas dans les délices du bischof alcoolisé.

Son agonie fut douce, car ses derniers instants s'écoulèrent avec ravissement au bruit des verres qui trinquent, au doux son des chansons joyeuses.

Né laid il y a quelque cinquante ans, il ne fit que croître et embellir dans la même voie.

Il termina sa carrière après boire, en vrai Ferrisien, parmi les poules qu'il tatait.

Comme habitant, il faisait l'admiration de ses concitoyens. Il connaissait à fond l'art de *grager* en cadence, de former le nœud **babacquet** de tâter les poules et de se battre en duel.

Pêcheur, c'est à lui que les négrellons, *quimbeurs de tactacs*, doivent la véritable manière d'empiler les *zins*.

Poète, il composa d'admirables variantes sur la romance : « *Prise tabac, jambette et couteau, tafia doux passé sirop.* »

Grammairien, il enrichit le dictionnaire académique de mots nouveaux pleins de sens et d'effet. Il est l'inventeur de l'adverbe *quantilément* qui exprime si bien avec quantité.

Musicien, il chantait le *gumbel* à ravir.

Danseur ! Ah ! Vestris à ses côtés n'eût été que *caca sozio*. Un jour, jour mémorable, dans un triple entrechat dirigé par un esprit tafiaque, il se renversa avec grâce, à l'improviste, en appuyant avec force sa bouche sur l'angle d'un pavé dur qui lui fit sauter d'un seul trait sept dents de la mâchoire supérieure. C'est d'où lui venait, Messieurs, cet agréable sourire qu'il faisait en montrant sept chicots noirs plantés dans une large gencive d'un rouge

scorbutique. Il se fit encore remarquer dans un bamboula fameux en se laissant choir, après boire, sur le poignet. C'est d'où lui venait encore, Messieurs, cette agréable infirmité au bras, qui lui allait si bien.

Les regrets qu'il laisse, Messieurs, sont immenses. Tout gémit dans les vallées ferrisiennes. De longs crêpes noirs pendillent aux portes du cabaret. Là, c'est une mère *cabrite* éplorée allaitant ses deux jeunes boucs. Ici, c'est une coche prête à bien faire, qui cherche en vain son père nourricier.

Pleurez avec moi, Messieurs, ce bon citoyen si regrettable. Lui, jadis si vif, le voyez-vous sans animation avec ces attributs ?

Ces *flamboyeux luminants* placés à sa tête, à ses pieds, signifient combien il buvait avec feu.

Ces peaux de cabri qui l'entourent, attestent ses exploits sur ces pauvres bêtes.

Ces fers à cheval pendus à son cou, veulent dire combien il était ferré sur la langue française.

Ce balai et cette jauge placés sur son corps, expliquent assez combien il avait balayé sur cette terre les ennuis et les soucis et combien étaient grandes ses capacités alcooliques.

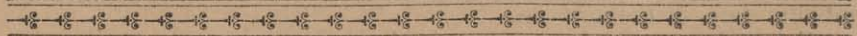
Pleurez avec moi, Messieurs, ce bon Clerc, si doux, si farceur.

Que vos regrets égalent les plis de sa figure comme les plis de sa figure égalaient ses ribotes.

Adieu Clerc, adieu ! que le sable brûlant de Ferry qui va te recevoir, te soit tiède et que ton corps se conserve longtemps avec l'esprit de rhum qu'il renferme !

1840.

P. F. BAUDOT.



UNE CARRIÈRE

ROMAN DE MŒURS CRÉOLES

(Suite).

III

L'Arrivée.

Le 13 Juillet, au matin, le paquebot entra dans la Gironde. Les deux futurs étudiants, de bonne heure, avaient abandonné leur cabine pour saluer et contempler les rives françaises. Mais, ils ne virent qu'une immense nappe d'eau grise et doucement remuée, s'étendant jusqu'à

l'horizon où s'allongeait, presque imperceptible, une ligne de terre à peine émergeant. De plus, le temps était sombre : de gros nuages, noirs et gonflés, passaient d'un vol lent et lourd. Une petite brise humide se levait par bouffées, annonçant un prochain déluge : il ne tarda guère. Bientôt, de larges gouttes commencèrent à s'abattre, suivies d'une averse torrentielle. L'horizon s'était embrumé, le pont devenait impraticable sous le ruissellement de la pluie ; les jeunes gens rentrèrent au salon où ils s'assirent silencieux, en proie à cette espèce d'émotion pénible qui vous étreint à l'approche d'un événement longtemps attendu. Qu'allait-elle être pour eux, hospitalière ou cruelle cette terre qu'ils fouleraient bientôt et qu'ils étaient venus chercher de si loin ? Quelle destinée les y attendait, déjà prête sans doute à les saisir, planant sur eux, invisible et inévitable ?... Il y a des heures où nos facultés, tendues dans tous leurs ressorts, semblent décupler leur puissance et pénétrer les secrets de l'avenir : Alfred eut le pressentiment très net qu'il allait vivre de longs jours de souffrance. Il se sentit peu à peu envahir par une tristesse sans cause apparente, mais profonde et invincible. A cette heure, il regretta d'être parti et se reprit à penser aux êtres et aux choses de la-bas.....

On était arrivé à Pauillac. La pluie n'avait pas cessé. Pour remonter le fleuve jusqu'à Bordeaux, il fallait s'embarquer sur un autre bateau très étroit. Ce transbordement des passagers et des bagages se fit sous l'averse persistante. Puis, pendant quatre heures, on resta enfermé, presque entassé, secoué par les trépidations de l'hélice.

On accosta enfin les quais de Bordeaux, et il fallut, dans l'eau et dans la boue, reconnaître malles, valises et caisses, parlementer, discuter avec des employés de douane impatients et rébarbatifs, chercher des voitures fermées avec impériale pour les bagages, et enfin se diriger vers la gare St-Jean. La voiture roulait lentement sur la chaussée inondée, et, au tintement de l'eau sur les vitres brouillées qui laissaient apercevoir de vagues fantômes de maisons glissant des deux côtés de la rue, Alfred et Emile se concertaient :

— Nous devrions prendre le premier train, disait Emile. Nous allons à Paris, le mieux est d'y arriver au plus vite.

— Oh ! non, répondit Alfred, nous arriverions en pleine nuit.

— C'est juste, je n'y pensais pas.

— D'ailleurs, rien ne nous presse, poursuivit Alfred. Pourquoi ne pas passer deux ou trois jours ici ? Cela nous permettrait de connaître la ville, de nous reposer un peu, et de commencer à nous familiariser avec notre nouveau genre de vie.

— Pour ça non : il nous faudrait chercher un hôtel et, on abuse-rait de notre inexpérience ; ne nous faisons pas voler à Bordeaux, nous le serons bien assez à Paris. Et puis, j'ai hâte d'en avoir fini avec le voyage maintenant : depuis qu'il pleut, je le trouve détestable.

Quand la voiture pénétra dans la gare, ils n'avaient encore pris aucune décision. Tout ahuris au milieu du va et vient des employés et des passagers affairés, assourdis par les coups de sifflet des locomotives et le bruit des trains sur les grandes plaques métalliques, perdus dans l'immense *hall* de la gare, ils ne savaient où se diriger, ni à qui demander les renseignements désirés. Un guichet s'ouvrait à quelques pas d'eux : ils y allèrent :

— Destination ? leur demanda l'employé.

- Paris, répondit Emile.
- Quelle classe ?
- Troisième.
- Aller et retour ?
- Non.
- Vos bagages ?
- Ils sont ici.
- Il faut les faire enregistrer.
- Nous voudrions connaître d'abord les heures des trains, afin de choisir celui qui arrive à Paris à l'heure la plus commode pour nous.
- Eh bien ! consultez l'indicateur... là-bas, la grande affiche jaune.

Hélas ! ils ne comprirent rien à la grande affiche jaune : des noms de ville en abrégé, des chiffres, de longues colonnes de chiffres nombreux à fatiguer les yeux, voilà tout ce qu'ils y virent. Un employé qui passait les tira d'embarras : il leur indiqua les heures des trains pour Paris, et en deux mots, leur donna la clef de la grande énigme chiffrée.

Ils optèrent pour le train express de 10 h. 25 qui arrivait à Paris à 7 h. 47 du matin. Ils auraient ainsi la journée pour s'établir dans la Capitale. Ils firent enregistrer leurs bagages, prirent leurs tickets, adressèrent une dépêche à un ami d'Emile pour qu'il vînt les attendre, renvoyèrent la voiture, sans oublier le pourboire du cocher : la recommandation leur en avait été faite à différentes reprises et avec insistance du temps, qui semblait déjà lointain, où ils faisaient leurs préparatifs de départ.

Débarrassés de toute préoccupation et de toute inquiétude, ils purent songer au déjeuner : il était deux heures. Ils entrèrent dans le premier restaurant qu'ils rencontrèrent en sortant de la gare : quelques habitués, la cigarette aux lèvres, causaient encore autour d'une carafe de cognac et de quelques verres de café à moitié vidés.

Un brusque silence se fit au moment où les jeunes gens pénétrèrent dans la salle, et des regards de curiosité se fixèrent sur eux. Alfred entendit distinctement cette réflexion faite à voix basse :

— Tiens ! des nègres !

Il en fut offusqué. De teint jaune, mais clair, comme son camarade, il ne comprenait pas qu'on pût, de bonne foi, les prendre pour des nègres. Il s'imagina que les regards qui s'attachaient à lui étaient malveillants, ironiques, moqueurs : il en fut malheureux et fâché.

Cependant, un garçon, en veste courte, avec un large tablier blanc, la serviette sur le bras, s'empressait :

— Ces messieurs désirent ?

Et il leur présenta la carte. Emile dut faire le choix des plats, Alfred s'y refusant : il avait vu la femme du comptoir, une grosse personne à la figure enluminée et aux cheveux lourds, échanger avec le garçon qui les servait, un sourire narquois et quelques mots à voix basse, — sans doute, des remarques désobligeantes à leur adresse. De plus en plus, une douloureuse sensation de gêne s'empara de lui et l'assombrit ; il trouva tout à coup à son costume une apparence étriquée, une forme coloniale et démodée ; son ami lui sembla avoir des cheveux trop longs et trop crépus, trop de désinvolture aussi dans sa façon de s'installer à table et d'attaquer les plats. Cela devenait un vrai supplice : tout, le moindre mouvement, la moindre parole, lui paraissait attirer sur eux l'attention et les rendre ridicules. Aussi le repas fut-il silencieux, et Alfred n'y fit-il guère honneur. Quel soulagement, quand,

la note réglée, ils se retrouvèrent dans la rue presque déserte ! Alfred put enfin communiquer ses impressions : il se plaignit de la sottise des gens qui les regardaient comme des bêtes curieuses, il déversa la bile amassée pendant le repas, s'exprimant en termes vifs, gagné par la colère. Emile haussa les épaules : tout cela le laissait indifférent et dédaigneux ; il se croyait trop supérieur à ce monde de petits bourgeois besogneux pour s'inquiéter de leur opinion : il avait, dans le présent, l'orgueil des diplômes qu'il allait conquérir.

Pour mettre à profit le temps disponible, ils résolurent de visiter un coin de Bordeaux. Mais une peur les arrêta : s'ils allaient s'égarer ! Perplexes, ils restaient immobiles sur un trottoir, la mine ennuyée, quand Alfred proposa de prendre un point de repère, la gare, et de se diriger à l'aide des noms des rues soigneusement notés pour le retour ; au reste, on pouvait parcourir successivement plusieurs rues dans toute leur longueur. Ils purent ainsi admirer la hauteur des maisons de six étages, trois ou quatre fois plus élevées que les plus hautes des colonies. Ils s'arrêtèrent aux devantures vitrées, devant les luxueux étalages de toute sorte : brillants costumes féminins élégamment cambrés sur un mannequin engoncé et raide ; — bijoux scintillants aux multiples formes quelquefois étranges ; — victuailles rangées comme en ordre de bataille, exposant aux regards de la chair fraîche, appétissante, et des formes rebondies ; — statues aux nobles attitudes, aux poses lascives, représentant les civilisations les plus diverses et les conditions les plus opposées...

Jusqu'au soir, ils marchèrent ainsi, s'intéressant à tout, les yeux fatigués, les jambes brisées, la tête lourde, avec un tourbillonnement d'idées, un commencement de vertige : il leur semblait avoir dans l'esprit une irrémédiable confusion, un indigeste chaos.

Vers huit heures, ne se sentant guère en appétit, ils pensèrent à aller se reposer à la gare en attendant l'heure du train. Cependant, en prévision de la faim possible, ils jugèrent prudent de s'approvisionner. Pendant leurs pérégrinations, ils avaient vu une pâtisserie aux vitres claires, où gâteaux, crèmes, biscuits, appétissants et dorés, de tournure engageante et aimable, séduisaient la vue. C'est là qu'ils firent leur choix. Puis, tranquilles maintenant, ils allèrent s'asseoir sur une des banquettes rembourrées de la salle d'attente, s'accoudèrent chacun à une extrémité et se plongèrent, sous la lumière crue de l'électricité, dans des réflexions dont les tiraient brusquement mille bruits soudains, pour eux insolites, qui les faisaient quelquefois tressaillir.

A dix heures moins le quart, le train de Paris était en préparation. De nombreux passagers, chargés de valises, paquets, cartons à chapeau, pelisses, parapluies et autres objets d'usage journalier, couraient le long des wagons, en quête d'un compartiment désert, et s'installaient à leur guise. De grosses femmes se faisaient hisser péniblement, des enfants se pendaient aux marche-pieds. On parlait beaucoup, on gesticulait, on s'appelait, on s'embrassait, on pleurait, on s'envoyait un adieu de la main, tout cela dans un mouvement indescriptible. Alfred et Emile s'étaient déjà approprié un compartiment où ils espéraient rester seuls. Malheureusement, à la dernière minute, deux soldats un peu allumés, et de joyeuse humeur, firent irruption entre eux, avec un cliquetis de baïonnette et un bruit de chaussures ferrées ; ils avaient le verbe haut et le rire bruyant. A peine entrés, ils se mirent en demeure d'interroger les deux jeunes gens, avec un tutoiement de camaraderie, sur leur origine, les mœurs de leur lointain pays, leur destina-

tion et leurs projets. Et ils s'extasiaient sur la facilité et la pureté avec lesquelles ces étrangers parlaient le français (eux, l'arrangeaient à la sauce épicee d'un patois méridional) ; ils s'étonnaient que dans ces pays, dont ils n'avaient aucune idée et ne soupçonnaient pas l'existence, on s'habillât, — et même comme en France, — et qu'on ne fût plus anthropophage. Comme c'étaient de braves paysans peu portés à la malveillance, ils donnèrent quelques conseils à ces voyageurs inexpérimentés, leur recommandèrent de bien s'étendre sur les banquettes pour se reposer et empêcher les nouveau venus de pénétrer dans leur compartiment. Quant à eux-mêmes, ils devaient descendre bientôt, se rendant à Angoulême en permission de quelques jours. Ils se promettaient de faire une sacrée noce avec des camarades qui les avaient invités.

Pendant un silence, Alfred et Emile avaient essayé de s'intéresser au spectacle extérieur, mais l'obscurité complète ne permettait de rien discerner ; de temps en temps, une lumière passant comme un éclair, coupait violemment le champ visuel, ou un arbre, un poteau, une maison, à côté de la voie ferrée, comme des ombres emportées par une rafale déchaînée, fuyaient à une allure démoniaque et vertigineuse. Aussi dès que leurs deux compagnons furent descendus après leur avoir serré la main et souhaité un bon voyage, s'empressèrent-ils de suivre le conseil qui leur avait été donné : chacun s'étendit sur une banquette et essaya de s'assoupir. Ils ne firent que de courts sommeils, les secousses du train sur les rails inégaux, et les arrêts aux différentes stations, étant peu favorables au sommeil. Quand le jour, qui s'était lentement levé, depuis trois heures du matin, fut brillant et gai ; ils se mirent à regarder les prairies courir sous leurs yeux, avec les champs verdoyants et fleuris, coupés en ligne droite, par des rangs d'arbres fruitiers. Quelquefois une agglomération de maisons de briques aux couleurs gaies apparaissait pour disparaître bientôt, comme une vision rapidement évanouie. Peu à peu les maisons devinrent plus fréquentes, d'apparence plus riche ; on traversait de gros villages qui semblaient cossus : on approchait de Paris. Enfin, le train fila entre des maisons, ralentissant sa marche, sifflant, tressautant brusquement avec un grand bruit de ferraille, puis pénétra dans un immense chantier où d'autres trains fumaient et sifflaient, c'était la gare d'Orléans, c'était Paris.

J. N. de K/MADEC.

(A suivre).

Actualités Littéraires

LÉON HENNIQUE

L'Académie des Goncourt a dernièrement retenu l'attention de tous les lettrés ; les Dix avaient à décerner le prix de cinq mille francs ; c'est M. Léon Frapié qui a été le lauréat pour son roman *la Maternelle* qui vient de paraître.

Ce qu'ignorent certainement beaucoup de Guadeloupéens, lecteurs de *l'Antillaise*, c'est que, parmi ces académiciens dont la célébrité a occupé la presse, nous avons un compatriote. L'*Almanach Hachette* de 1905, qui publie la biographie illustrée des Dix, nous donne sur lui les renseignements suivants :

« HENNIQUE (LÉON), né en 1852 à la Guadeloupe. Œuvres principales : *L'Accident de M. Hébert ; la Dévouée ; Un caractère ; Amour ; Argent d'Autrui*, etc. Après avoir donné une nouvelle aux *Soirées de Médan*, manifeste de l'école naturaliste, M. Hennique a publié un roman intéressant, quoique assez mal composé, *l'Accident de M. Hébert. La Dévouée*, histoire d'un inventeur de ballons dirigeables, et une étude plus solide et même d'une bonne psychologie. Mais l'œuvre la plus caractéristique de cet écrivain consciencieux est la *Mort du duc d'Enghien*, drame rapide, sobre et sombre, qui restera comme une des rares manifestations curieuses du théâtre « naturaliste ».

Léon Hennique (1) est né à Basse-Terre, Grand'Rue du Fort, 57, le 5 Novembre 1850 — et non en 1852, comme le dit l'*Almanach Hachette*.

Il débuta dans la Littérature en 1879, à 29 ans, par deux romans : *Elisabeth Couronneau* et *la Dévouée*. Puis, il publia successivement : *Les hauts faits de M. de Ponthau* (1880), *Deux Nouvelles et Benjamin Rozes* (1881), *l'Accident de M. Hébert* (1884).

En 1886, il collabora aux *Soirées de Médan*, cette œuvre qui marque une évolution de la littérature française, — avec Emile Zola, Paul Alexis, Guy de Maupassant, etc.

Il fit encore paraître : *Pœuf* (1887), *Un caractère et Minnie Brandon* (1889).

Léon Hennique a donné au théâtre : *Pierrot sceptique*, un acte avec Huysmans qui, lui aussi, est de l'Académie des Goncourt ; *l'Empereur Dassoucy*, trois actes en vers ; *Jacques Damour* avec Emile Zola ; *Esther Osrandès*, trois actes ; la *Mort du duc d'Enghien*, trois actes ; la *Menteuse*, trois actes avec Alphonse Daudet ; *Deux Patries*, quatre actes ; *Amour*, trois actes ; *l'Argent d'autrui*, cinq actes ; *La petite paroisse*, quatre actes avec Alphonse Daudet ; etc.

Il a collaboré au *Voltaire*, à la *Vérité*, à la *Revue de Paris*, etc ; et beaucoup de Revues ont publié de ses nouvelles.

En août dernier, il nous écrivait : « ... la Guadeloupe est déjà très loin de moi, hélas ! » — ce qui ne l'a pas empêché, dans plusieurs nouvelles, particulièrement dans *Pœuf*, de chanter les beautés des environs de la Basse-Terre, du Camp-Jacob, où, enfant, il vécut de délicieux moments.

Léon Hennique, jouit d'une réputation littéraire bien méritée.

M. Henri Marsac, dans une intéressante étude sur *l'Evolution du roman*, parlant du « naturalisme, triomphateur, fait d'innombrables efforts dignes d'attention », cite l'auteur de *Pœuf* avec Huys-

1. — Hennique (Hubert Florimond Antoine Léon). — Son père était major au 1^{er} régiment d'infanterie de marine.

mans, Zola, Céard, Maupassant, Rosny, Margueritte, Guiches, Mirbeau, Lemonnier, Descaves, — pléiade qui fit tant de bruit dans la République des Lettres.

Et M. Albin Valabrègue affirme que l'auteur de la *Mort du Duc d'Enghien* « a un talent dramatique sobre, bref, saccadé et puissant » permettant à la critique « de prononcer un *Marcellus eris* ! réservé à quelques élus. »

Le 20 novembre dernier, avec les *Souliers* de Lucien Descaves, — un de ses collègues de l'Académie des Goncourt, — le Théâtre en Liberté reprenait à Paris *Jacques Damour*.

Le *Dictionnaire national des contemporains* (1) a publié, en fascicule, une excellente biographie de Léon Hennique.

On lit dans la *Revue du Bien* de novembre 1904 :

« M. Albert de Nocée fit paraître en 1887 une *Anthologie Contemporaine des écrivains français et Belges* qui obtint un succès « retentissant avec les noms les plus brillants de la littérature, Claretie, Descaves, HENNIQUE, Cladel, Lavedan, Scholl, de Glouvet M^{me} Adam, Lemonnier, Verhaeren, Rodenbach et d'autres... »

Nous sommes heureux d'avoir pu profiter de l'occasion offerte par la dernière réunion de l'Académie des Goncourt pour dire ces quelques mots d'un écrivain dont la Guadeloupe peut à bon droit s'enorgueillir.

Disons en terminant que Léon Hennique est chevalier de la Légion d'honneur.

H.-ADOLPHE LARA.



L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A LA GUADELOUPE AVANT LA CRÉATION DU LYCÉE

On ignore généralement à la Guadeloupe que, avant la création du LYCÉE, et à part le COLLÈGE diocésain de la Basse-Terre et l'EXTERNAT des frères de la Pointe-à-Pitre, il y ait eu dans la colonie nombre d'établissements d'enseignement secondaire.

Dans une étude rapide nous voudrions faire connaître ce qui a été tenté à la Guadeloupe, au point de vue de cet enseignement avant 1882.

Mais il faut le reconnaître, il est assez difficile de découvrir dans les archives de la colonie des données très précises sur l'état de notre enseignement secondaire avant la création du Collège diocésain institué le 1^{er} Janvier 1852, par le premier évêque qui ait occupé le siège épiscopal du chef-lieu, M. Lacarrière.

Le silence des documents officiels ne doit point nous surprendre car, jusqu'à l'arrêté du 4 décembre 1854, aucun acte de l'Administration ne

réglementait dans la colonie l'ouverture et la police des Ecoles libres.

A cette date — à part le Collège — trois Institutions d'enseignement secondaire existaient dans le pays : A la Basse-Terre, l'Institution DUCORPS et à la Pointe-à-Pitre les Institutions VALLÉE et AIZE. L'arrêté du 4 décembre susvisé disait même d'une manière expresse : « MM. Vallée, « Aize et Ducorps sont autorisés à tenir des classes secondaires, jusqu'à « ce qu'il ait été statué sur ce degré de l'enseignement. »

Pourtant, avant cette époque, la Guadeloupe avait eu des établissements d'enseignement secondaire.

Une Institution, fondée à la Basse-Terre vers 1833, par l'abbé ANGELIN acquit sous la monarchie de juillet une légitime réputation. Plusieurs de ses élèves parcoururent de brillantes carrières. Parmi eux Bossant qui la quitta avec une instruction assez solide pour pouvoir affronter avec succès, peu après son arrivée à Paris, les épreuves de Saint-Cyr. La réputation de l'Institution Angelin fut un des causes pour laquelle le Conseil colonial, rejeta en 1838, un projet de COLLÈGE ROYAL entretenu par la colonie, que lui avait présenté l'Administration de l'Intérieur.

Pendant que l'Institution Angelin florissait à la Basse-Terre deux Institutions secondaires, les Institutions SCHOL et MONPESSIN, faisaient à la Pointe-à-Pitre, de grands efforts pour subsister.

Pourtant l'Etat tenait à ce qu'un enseignement secondaire public fut organisé dans la colonie. Nous en trouvons la preuve dans le *Bulletin officiel* de 1848. On y lit en effet un acte du pouvoir royal en date du 21 décembre 1847, sanctionnant un décret colonial du 23 juillet de la même année, ouvrant « à l'Administration, sur l'exercice 1847, un « crédit extraordinaire de quatre mille francs, destiné à indemniser « M. Girard, homme de lettres, des soins et peines qu'il a consacrés, « pendant un an, à l'étude de la question de l'établissement d'un Collège « à la Guadeloupe ». Et, au lendemain des journées de février, le gouvernement provisoire disait formellement dans son décret du 27 avril, art. 10 § 2 « un Lycée destiné à porter dans les Antilles l'enseignement « secondaire sera fondé à la Guadeloupe sans préjudice des collèges « communaux qui pourront être établis ailleurs ». Mais le Lycée dont la deuxième République voulait doter la Guadeloupe ne vit pas plus le jour que l'Ecole centrale que le Directoire lui avait accordée.

D'après l'arrêté du 4 décembre 1854, (art. 5) il fallait être munis, pour tenir une Ecole, d'un Brevet d'instituteur délivré par le Gouverneur. Mais ce n'est qu'en 1859 (9 février) que fut créée une commission spéciale chargée de donner son avis sur l'aptitude des personnes qui demandaient à se livrer à l'Enseignement (*Bul.* de 1859, p. 101). Le 11 mars de la même année, les membres de cette commissions furent nommés

Toute école libre qui se respectait tenait à s'appeler école secondaire. De là, sans doute, les établissements secondaires que nous trouvons sous l'Empire sur divers points de la colonie. Le 30 avril 1856, MM. BIALÉ (1) et DEBRAY avaient été autorisés à se livrer à l'Enseignement secondaire à la Guadeloupe. Ils s'établirent à la Basse-Terre à côté des institutions existantes. L'institution Angelin avait disparu. En 1857 (arrêté de 15 juin) M. Ducorps fut autorisé à transférer à la Pointe-à-Pitre l'établissement d'enseignement secondaire qu'il avait précé-

1. — Un arrêté du 1^{er} mars 1855 avait autorisé M. Bialé à ouvrir un Ecole d'enseignement secondaire au Moule.

demment ouvert au chef-lieu. La même année, (1^{er} Octobre) M^{me} J. PENOT fut admise à ouvrir au Môle une Ecole d'enseignement primaire et secondaire. Cette école ne tarda pas à fermer ses portes, le supérieur des frères de Ploëmel ayant fondé dans cette même ville un Externat libre pour l'enseignement secondaire des garçons (arrêté du 20 mars 1858). Le 3 août suivant, un nouvel arrêté permit à la congrégation d'ouvrir à la Pointe-à-Pitre un externat qui fit bientôt une rude concurrence aux Ecoles laïques.

Dans un discours prononcé le mardi 21 Décembre 1858 à la distribution solennelle des prix del'Ecole communale des garçons de la même ville, par M. PLANEL-ARNOUX, adjoint au maire, on trouve un alinéa qui fait connaître le but que devait poursuivre le nouvel établissement :

« Les chefs de famille qui, depuis vingt années, apprécient les services rendus par vos maîtres, ont compris qu'ils possédaient un fond de connaissances bien supérieur au programme de ce qu'ils ont enseigné jusqu'ici, que l'on pouvait faire tourner au profit des besoins nés du temps et de la transformation de notre société. Par la voie de la pétition ils ont fait connaître au chef de la colonie combien serait utile à la ville la création d'une ECOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE, placée sous la direction des frères de Ploëmel, dans laquelle, en élevant le niveau de l'enseignement, on rendrait notre jeunesse plus apte aux professions industrielles et commerciales. » (1)

L'Externat ne tarda pas à avoir un grand nombre d'élèves provenant des autres écoles libres et même de l'Ecole communale où l'on payait une rétribution scolaire assez élevée. Il s'établit même, pour le plus grand bien des élèves, une saine émulation entre les instituteurs congréganistes des deux écoles.

En 1860, le Grand-Bourg eut aussi une école d'enseignement secondaire, l'Institution Paulin ESPANET (autorisation du 1^{er} Mars).

Le 10 mars de la même année, une école secondaire ouvrit ses portes à la Basse-Terre ; son directeur, M. MOISSET-DEL-BESSOU en demanda le transfert à la Pointe-à-Pitre le mois suivant. (V. arrêté du 26 avril). Cette même année les frères de la Pointe-à-Pitre sollicitèrent du conseil municipal une subvention pour leur Etablissement (Voir séance du Conseil municipal du 2 juillet 1860) (2) et l'année suivante (Voir séance du Conseil municipal du 27 juin 1861) M. Moisset-del-Bessou, demanda pour son institution le titre de COLLÈGE COMMUNAL. L'assemblée repoussa sa demande car il ne remplissait aucune des conditions prescrites par la Loi du 15 mars 1850 (3) pour la tenue d'un collège.

De nouvelles écoles vinrent s'ajouter à celles qui se partageaient déjà les faveurs du public.

En 1864 (Ar. du 8 Septembre) M. FARGUES tenta fortune à la Pointe-à-Pitre mais il ne réussit point. Un peu avant cette date un homme de valeur, M. DECAP BOULOGNE, avait été autorisé (arrêté du 15 Juillet 1864) à transférer à la Pointe-à-Pitre, l'établissement primaire et secondaire qu'il dirigeait à la Capesterre (Marie-Galante) depuis 1857. (4)

1. — Voir *L'avenir*, du Mercredi 22 décembre 1858.

2. — Le Conseil leur accorda 2000 fr. pour payer les loyers de l'immeuble qu'ils occupaient.

3. — La Loi de 1850 n'a jamais été promulguée dans la colonie — Par une proposition déposée le 12 avril 1850 sur le bureau de l'Assemblée nationale V. Schoelcher avait demandé que la Loi du 15 mars fut appliquée aux colonies. La commission d'initiative parlementaire acceptant la manière de voir du Ministre de la marine repoussa sa prise en considération. L'Assemblée fut de l'avis de sa commission. (Voir Rapport de M. de Mortemart, séances des 29 avril et 22 juin 1850)

4. — Arrêté du 19 octobre 1857.

L'Institution Decap Boulogne partagea vite la bonne renommée des Institutions Ducorps, Del Bessou, Remise. (1) Aussi, le 4 novembre 1867, M. Decap Boulogne formula-t-il devant le Conseil municipal (voir séance du 11 novembre) un demande semblable à celle qu'avait présentée en 1861, M. Moisset-Del-Bessou. La commission chargée d'instruire l'affaire présenta un rapport favorable (M. J. F. Guilliod, rapporteur) et proposa de donner sous certaines conditions de personnel, à l'Institution Decap Boulogne le titre d'INSTITUTION SECONDAIRE COMMUNALE et de lui voter un subvention de 6000 francs afin de favoriser l'organisation de « l'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LAÏQUE. »

Le rapport de M. J. F. Guilliod, un chaud partisan de l'idée laïque, fut adopté. Comme l'Institution Decap luttait sérieusement avec l'Externat, les frères annoncèrent à la municipalité le 20 novembre que, moyennant une subvention de 6000 francs, ils établiraient des classes de latinité dans leur Ecole libre. (Lettre du 20 novembre 1867) Le Conseil municipal repoussa cette proposition.

Nous avons sous les yeux un prospectus lancé le 20 décembre 1867 par les Directeurs de l'INSTITUTION SECONDAIRE de la Pointe-à-Pitre (2) MM. Dp. BOULOGNE, G. DESLIAS et BOUVERAT. On y lit ce qui suit :

« L'Enseignement, dans son ensemble, sera celui des Lycées de la « métropole. Il sera conforme aux derniers programmes universitaires, « et pourra conduire les élèves jusqu'à la fin de leurs classes.

« Cependant les directeurs, pour se conformer au désir des parents « qui voudraient diriger les études de leurs enfants vers un but « spécial, établiront des cours particuliers pour les élèves qui se « destinent, soit aux diverses branches de l'administration locale, soit « aux carrières industrielles ou commerciales.

« Des professeurs d'Anglais, d'Espagnol, de Dessin, de Musique, « seront attachés à l'établissement.

« Enfin les directeurs veilleront à ce que le nombre des professeurs « soit toujours en raison de la force et du nombre des élèves : à mesure « que les besoins de l'Institution l'exigeront, ils s'adjoindront des colla- « borateurs munis des diplômes de l'Université. »

Le prix annuel de la pension était de 950 francs. Les externes payaient mensuellement :

Classe élémentaire.	12 Francs.
— préparatoire	15 —

Cours spéciaux (3).

1 ^e Section.	20 Francs.
2 ^e —	25 —
Section supérieure.	30 —

Enseignement secondaire.

8 ^e et 7 ^e	22 Francs.
6 ^e et 5 ^e	25 —
4 ^e et 3 ^e	30 —
2 ^e et Rhétorique	35 —

1. --- Institution ouverte sous la République de 1848.

2. --- L'Institution secondaire de la Pointe-à-Pitre se trouvait rue Tascher, n° 45. --- aujourd'hui rue Gambetta -- à côté de l'hôtel des Bains. --- MM. Bouverat et Délias, étaient bacheliers-ès-lettres. Ils avaient exercé pendant plusieurs années comme professeurs libres à Fort-de-France. Au 30 juillet 1867, l'Externat des frères comptait 140 élèves, l'institution primaire Remise, 30 et l'Institution Decap Boulogne, 25. --- Les autres institutions avaient disparu.

3. --- Ces cours correspondaient à l'enseignement primaire supérieur.

L'enseignement des langues et des arts d'agrément étaient comptés, à part, 10 fr. par matière et par mois.

Les efforts de MM. Dp. Boulogne, Desliás et Bouverat ne furent point couronnés de succès. Ainsi ne purent-ils remplir les conditions qui leur avaient été imposées par la délibération de 1867 et que l'on trouve dans le prospectus.

Le 30 juin 1868 le Conseil municipal discuta une nouvelle demande de subvention formulée par le directeur de l'Externat. D'après M. Alcide Léger cet établissement — qui avait absorbé l'Institution secondaire Decap Boulogne — était peut-être appelé à donner à la ville de la Pointe-à-Pitre les garanties qu'elle cherchait dans un COLLÈGE COMMUNAL.

L'Externat s'était adjoint un personnel laïque sérieux. Depuis le 1^{er} février 1868, M. Royer, — plus tard inspecteur primaire et directeur d'Ecole Normale à la Guadeloupe, — y enseignait. M. E. Boulogne y entra peu après avec d'autres professeurs.

Des classes de latin et de grec allant de la 8^e à la seconde inclusivement avaient été établies. L'espagnol et l'anglais étaient professés.

Les frères demandèrent à leur tour en 1870 — voir séance du Conseil municipal du 28 mars — et une subvention et le changement du titre d'Externat en celui de COLLÈGE COMMUNAL.

Dans la séance du 22 Juin une subvention de 6000 francs leur fut accordée mais ils durent garder leur dénomination. La ville ne voulait pas de COLLÈGE COMMUNAL CONGRÉGANISTE. Comme l'avait mainte fois déclaré M. J. F. Guilliód l'Enseignement secondaire « ne pouvait se trouver tout entier que dans les mains des laïques. »

En 1872 — séance du 30 mars — apparaissent de nouvelles proposition des frères. Ils proposèrent à la ville :

1^o Ou se charger de l'administration de l'Externat sous la direction de son chef avec l'adjonction des 11 frères qui y étaient attachés et le maintien de trois professeurs laïques pour les classes secondaires. La ville aurait fait les recettes et les dépenses et les frères de l'externat auraient été payés sur le même pied que ceux des Ecoles communales.

2^o Ou payer, à titre de subvention, le traitement des trois professeurs laïques, soit 12000 francs, l'administration de l'Externat restant entre les mains de la Congrégation.

La subvention de 6000 francs fut maintenue et portée à 9000 francs en 1874.

Les classes de latinité n'ont cessé à l'externat que vers 1890.

En résumé, l'Enseignement secondaire a été donné d'une manière méthodique avant l'Établissement du Lycée au Collège et à l'Externat et *essayé* dans les Institutions Ducorps, Vallée, Del Bessou, Decap Boulogne. Les autres Institutions : Aize, Bialé et Debray, Penot, Fargues, Espanet, n'ont eu qu'une éphémère existence.

Citons pour mémoire l'autorisation accordée en 1871, (arrêté du 13 mars) à M. Cantin, pour diriger à la Pointe-à-Pitre un établissement secondaire qu'il avait établi dans cette ville. Cette maison dura peu. M. Cantin était un ancien professeur du Collège diocésain.

Nous devons dire qu'au début du Collège, des professeurs laïques y enseignaient à côté des prêtres séculiers qui, alors, en avait la direction.

E. CHAMPON.



AVERTISSEMENT

Nous remercions les amis qui se sont dévoués à l'Antillaise. Si leur zèle s'était retrouvé chez tous ceux à qui nous avons accordé notre confiance, la petite Revue serait en pleine prospérité. Malheureusement, tout en reconnaissant l'utilité de l'œuvre, tout en prodiguant des éloges à notre initiative et à nos efforts, tout en nous berçant de belles et vaines promesses, on s'est abstenu, on a voulu attendre, prêt à se ranger à nos côtés si le succès nous souriait, et à nous tourner le dos avec un magnanime : « Je l'avais prévu ! » si nous étions victimes du sort contraire.

Cette abstention, cette apathie, ce mauvais vouloir ne nous ont pas découragés. Nous nous promettons de continuer l'œuvre, ou de la reprendre après une interruption de quelques mois consacrés à mettre en action les moyens propres à assurer son avenir.

Nous espérons que l'indifférence de nos amis se laissera vaincre un jour, que le public reconnaîtra l'incontestable utilité d'une publication destinée à répandre la connaissance que l'on a de notre petit pays et de nos colonies, à éveiller la bienveillance en leur faveur et à faciliter ainsi les relations de toutes sortes entre elles et la métropole. « Vous êtes mal connus, nous dit-on fréquemment, et l'on se défie de ceux que l'on connaît mal. » A nous de combattre cette défiance et de montrer que nous sommes dignes d'intérêt. A nous de faire connaître notre passé, notre présent, nos besoins, etc. et une revue comme l'« Antillaise » est éminemment propre à remplir ce but — les autres journaux s'occupant presque exclusivement de querelles politiques d'un intérêt tout local.,

A nous donc les hommes d'action, et en avant !

LA RÉDACTION.

Les vieux sous de la Guadeloupe

Les vieux sous même fort usés sont parfois d'intéressants documents historiques ; malheureusement ils passent inaperçus et même méprisés et vont se perdre à la fonte du cuivre. Cependant quelques curieux les recherchent et souvent s'arrêtent intrigués devant de petits morceaux de métal qui ne révèlent pas toujours leur origine au premier coup d'œil.

Il en est ainsi un certain nombre que les numismates fureteurs rattachent à l'histoire de la Guadeloupe pendant les temps si extraordinairement troublés des guerres de la Révolution et de l'Empire. Mais ils le font par simples déductions sans être encore parvenus à découvrir dans les archives locales ou métropolitaines aucun acte officiel qui prescrive leur mise en circulation et constitue leur acte de naissance. A défaut de pièces officielles peut-être pourrait-on trouver une indication quelconque les concernant et les identifiant, dans des mémoires, correspondances ou documents notariés de l'époque. Qu'on me permette de donner ici leur signalement afin que, si un chercheur venait à dénicher une description ou simplement une allusion à leur existence sur quelque bout de papier jauni, il veuille bien le noter et signaler à l'*Antillaise*.

Quelques mots auparavant sur ceux qui furent leurs ancêtres.

En 1670, Louis XIV fit frapper les premières monnaies pour les « Isles et Terre ferme de l'Amérique ». Cette émission devait comprendre deux pièces d'argent de 15 et 5 sols et une pièce de cuivre dénommée « Double de l'Amérique française » mais les premières seules furent mises en circulation : le *double* paraît être resté à l'état d'essai.

Au début du règne de Louis XV, un édit prescrivit la frappe de deux pièces de cuivre, l'une de XII, l'autre de VI deniers, pour avoir cours « dans toute l'esendue de nos colonies de Saint-Domingue, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Grenade, de Marie-Galante, de Cayenne, de la Louisiane, du Canada, de l'Isle Royale et autres lieux de notre domination, hors de l'Europe. » La pièce de XII deniers est reproduite sous le n° 1 de la planche ci-jointe dont je dois les éléments à l'extrême obligeance de M. E. Zay, membre de la Société française de numismatique, auteur d'une très curieuse « Histoire monétaire des colonies françaises. »

Ces deux pièces ne furent frappées qu'en très petit nombre. Aussi dès 1721, trouvons-nous une nouvelle tentative d'émission de petite monnaie pour les « colonies françaises » (fig. n° 2). Trois valeurs avaient été prévues ; une seule, la demi-pièce de neuf deniers fut réalisée qui se rencontre aux millésimes de 1721 et 1722.

Elle suffit aux besoins jusqu'en 1763, année, où le roi reconnut que les colonies manquaient de « menues monnaies qui puissent fournir aux appoints des petits détails » ; aussi prescrivit-il « d'y faire passer la monnaie de billon pour faciliter davantage le commerce et procurer plus de soulagement aux pauvres. » Pour cela on se contenta d'utiliser une petite pièce métropolitaine de 1738 qu'on démonétisait à ce moment et dont on se débarrassa en l'envoyant aux colonies après l'avoir, sur une des faces, contremarquée d'un C sous une couronneroyale (fig. n° 4).

Cette pièce légère et maniable eut un succès considérable dans nos colonies où elle prit les noms de *sols marqués, noirs, tampés* aux Antilles et de *carons* à la Réunion. Elle se répandit même au dehors et circula dans la plupart des petites Antilles où chaque île s'efforça d'en re-

tenir une quantité pour sa circulation intérieure en les frappant de poinçons spéciaux comme TBO pour Tabago. S^e E pour S^e Eustache, SK pour Saint-Kitts (S^e Christophe) ou du nom tout entier comme NES pour Nièves.

Ce succès eut pour résultat un rapide épuisement du stock des petites pièces métropolitaines démonétisées. Louis XV prescrivit alors la fabrication de pièces de cuivre d'un sou faites spécialement pour les Colonies. Mais cette pièce, au millésime de 1767 (fig. n° 5), eut un poids analogue à celui des pièces de 1717 et 1721, si bien que la population habituée à des monnaies petites et légères n'en voulut pas.

Il fallut en revenir aux *sols marqués*; seulement comme on ne trouvait plus assez de billon à réformer, les ateliers monétaires durent frapper sur des flans neufs. Mais dans ces conditions la pièce était de confection si aisée que les faussaires la contrefirent abondamment.

Pour remédier à ce grave inconvénient, le gouvernement fit préparer les coins pour des pièces spéciales; cette fois il eut le bon esprit de ne pas heurter les habitudes prises: on donna à la nouvelle monnaie les dimensions des *sols marqués*.

Sur ces bases, une pièce de 3 sous fut frappée en 1781 pour les « Colonies Françaises », portant au droit trois fleurs-de-lys sous une couronne avec la légende en abrégé: *Louis XVI, roi de France et de Navarre*; mais elle resta à l'état d'essai.

Il en fut de même, en 1789, pour une pièce de même genre qui eut été destinée aux *Isles du vent et sous le vent*.

Entre temps, en 1782, la monnaie de Paris avait fabriqué une pièce sur ce modèle pour la *Colonie de Cayenne*, à la valeur locale de 2 sous. C'est celle-ci qui eut la faveur de remplacer le C couronné non seulement sur la côte ferme, mais dans les diverses Antilles (n° 6).

Elle y subit, comme la précédente de nombreuses contrefaçons. La Guadeloupe l'accepta telle quelle. Mais St Eustache qui fut française de 1781 à 1801, la frappa de ses initiales SE; Montserrat de la lettre M; St Barthélemy, d'une petite couronne à trois pointes (n° 13); St Martin, d'une grande fleur-de-lys (fig. n° 12¹) etc.

Pour St Martin, la pièce de Cayenne ne suffit probablement pas aux échanges; car il paraît y avoir eu une curieuse tentative de fabrication monétaire locale (fig. n° 12₃). C'est une pièce de bronze à revers lisse, portant l'emblème choisi, la fleur-de-lys, le nom de l'île, et un millésime dont le dernier chiffre reste malheureusement inconnu jusqu'à ce jour. On frappa aussi une grande fleur-de-lys grossière sur des sous anglais (n° 12²). Il reste à déterminer la date exacte de ces opérations.

De même la petite couronne de trois pointes de St Barthélemy se retrouva sur des sols de Louis XVI et des cents des Etats-Unis, mais sans révélation de date certaine.

A la Guadeloupe, quand vint la période troublée de la Révolution et de l'Empire, une pénurie des monnaies en circulation ne tarda pas à se produire. C'est pendant cette période que fut employé dans toutes les Antilles le double système du contremarquage et de la fragmentation des pièces, comme moyen de retenir les monnaies dans le pays.

C'est alors que les « moëdes clouées » furent surfrappées d'un G et plus tard d'un G couronné; les grandes, coupées en hexagone et segments, puis, sous la domination anglaise, percées d'un carré en leur milieu.

Au point de vue du billon le même phénomène de raréfaction se produisit sans doute. Alors nécessité fit loi et la population qui avait repoussé le sou de Louis XV de 1767 (fig. n° 6) l'accepta en cette occurrence après que les trois fleurs-de-lys eurent été oblitérées des lettres

R F qui se voient curieusement placées sous une couronne royale (fig. n° 7). Cette pièce se rencontre encore aujourd'hui fréquemment à la Guadeloupe ; on l'y appelle « Collot » ; est-ce sous Collot que l'opération ci-dessus fut effectuée ?

Cette émission suffit-elle aux besoins du pays ? C'est ici que l'obscurité commence et que doit s'exercer la sagacité des chercheurs. Un certain nombre d'arrêtés parvenus jusqu'à nous sont relatifs à la circulation monétaire ; mais ils ne traitent que des pièces d'or et d'argent ; aucun d'eux ne dit un mot du billon.

Cependant il se rencontre des pièces qu'on rattache avec beaucoup d'apparence de raison à l'histoire de la Guadeloupe. Pendant les blocus maritimes, pendant les luttes intestines, il se produisit de tels manques de numéraire en général ou dans telle île ou dépendance, que le billon dut subir les mêmes influences et qu'on dut chercher par tous les moyens à le maintenir ou le remplacer dans la circulation à l'intérieur d'un périmètre étroit.

C'est ainsi qu'on trouve la lettre G dans un cercle dentelé (fig. 8) frappée sur des pièces de 2 sols de Louis XVI. Cette lettre étant la même que celle qui se voit sur des moëdes pour lesquelles on a un arrêté du 2 floréal an XI (1803) sous le C. - A. Lacrosse, la pièce doit bien être attribuée à la Guadeloupe.

Mais que dire d'une lettre G. toute simple, à trait maigre, qui se voit sur des sous de la République et aussi d'Angleterre ?

Tout ce que je puis affirmer d'une manière certaine, c'est que, si la pièce est de la Guadeloupe, elle date de l'occupation anglaise, vu que cette contre-marque se relève sur un demi-penny de 1806.

Doit-on aussi attribuer à la Guadeloupe, une pièce grossière uniface figurant à l'intérieur d'un ovale crénelé, une fleur de lys placée au dessus d'un cœur entourant les lettres L. G. ?

D'autre part voici un flan en cuivre jaune portant sur une de ses faces seulement une fleur de lys et les lettres G. P. (1) irrégulièrement placée (n° 9) et aussi des vieux sous avec la contre-marque de même composition, — puis un bronze frappé des lettres G T.

Cela veut-il dire : Guadeloupe propre et Grande Terre ? Et cela provient-il de la période d'antagonisme entre les deux parties de l'île quand l'assemblée alla siéger à Petit-Bourg pour n'être ni à la Basse-Terre, ni à la Pointe ?

On rencontre aussi d'anciens sous français très usés contremarqués d'un côté de L S, de l'autre de I G au dedans d'un cœur — et de simples flans avec les lettres L S ? Les numismates traduisent : L S par les Saintes, I G par Ile Guadeloupe. Mais cette détermination aurait besoin d'être consolidée (fig. n° 10)

Il en va de même pour un sol de la Révolution frappé d'un cœur entourant les trois lettres : G L D. Cela veut-il bien dire : Guadeloupe, la Désirade (fig. n° 11) ?

Enfin M. Zay a découvert un vieux sou contre-marqué de M G ; il l'attribue à Marie-Galante. De mon côté, j'ai mis la main à Paris sur une petite pièce en plomb qui pourrait avoir la même origine. D'un côté une ancre grossière éveille l'idée de la mer, puis d'un pays insulaire. De l'autre figurent les initiales M G. et la date de 1809. Ce millésime correspond au début de l'occupation anglaise de Marie-Galante. Pendant le blocus qui avait précédé, la pénurie de numéraire avait été extrême. Doit-on admettre qu'en attendant l'arrivée de vaisseaux d'An-

(1) Ces initiales G P sous une couronne royale, avec une fleur de lys, se rencontre sur un petit jeton bien frappé (fig. n° 3) qui paraît être de la période de Louis XV, et dont l'attribution à la Guadeloupe reste à confirmer.

gleterre, l'autorité britannique créa cette monnaie locale en utilisant le métal de balles de fusil ? C'est assurément le point le plus curieux à élucider. Les historiens de Marie-Galante sont priés de répondre.

Après 1815, toutes les vieilles espèces de billon, et notamment les sols marqués, restèrent encore longtemps en circulation. Ces derniers ne furent démonétisés qu'en 1828, alors que déjà circulaient les sous de Charles X que nous voyons encore aujourd'hui.

La période moderne précisée par des ordonnances et des décrets n'offre dès lors, plus grand intérêt. Le plaisir de trouver n'existe que là où se rencontre la difficulté.

C'est pour cela que je prie l'*Antillaise* de signaler à ses lecteurs les énigmes numismatiques de la période 1789-1815 de l'histoire de la Guadeloupe.

Si on moune té ka touvé ça ba moïn, moïn té ké bien content.

O. SALLES

*Inspecteur des colonies.
(Paris, 23, rue Vaneau.)*

COLLOT

Ou cé « Collot ».

Avez-vous jamais eu l'idée, ami lecteur, de rechercher l'origine de cette expression ? Et pourtant que de fois n'a-t-elle pas dû venir vous frapper en plein visage comme un vigoureux soufflet ! Que de fois, alors que vous chantiez déjà victoire, la jolie bouche sur laquelle vous espériez déposer un long et ardent baiser, ne vous a-t-elle pas lancé un gouailleur « ou cé Collot » qui faisait tomber aussitôt toutes vos téméraires ardeurs et s'envoler, ainsi qu'une bande d'oiseaux effarouchés, vos secrètes espérances ! Bienheureux encore quand cette bouche cruelle n'ajoutait pas : « Ou pas bon, ou pas ka passé. »

C'est que ces trois mots disent tout dans leur laconisme brutal. « Ou cé Collot », c'est-à-dire vous n'êtes plus bon à rien, vous n'avez rien qui plaise, vous avez cessé de plaire, on ne saurait s'occuper de vous, vous êtes trop vieux... J'en passe et des meilleurs, s'il vous plaît.

Mais, si tout le monde sait que, dans notre langage créole, « Collot » est synonyme de vieux sou, enfin de toute pièce démonétisée, on ignore généralement que ce terme a été employé par nos pères, à la Guadeloupe, dans les premières années de la Révolution française.

Au mois d'octobre de l'an de grâce 1766 et de son règne le 52^m, S. M. Louis XV, le Bien-Aimé, (ne l'oublions pas) par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, étant à Versailles, apposa sa signature au bas d'un édit qui ordonnait la fabrication de pièces de cuivre d'un sou, destinées au service intérieur des colonies de l'Amérique.

Les causes qui avaient déterminé cette fabrication étaient, dit l'édit, la disette de petites monnaies, laquelle renchérisait les denrées les plus simples et les plus nécessaires à la vie et créait un inconvénient aussi nuisible au commerce qu'à la circulation.

Un sieur Vatin s'était soumis à remettre aux juges-gardes de l'Hôtel des Monnaies de Paris la matière nécessaire en flans dérochés prêts à être monnayés » dont la fabrication par l'Etat avait été considérée comme trop dispendieuse et embarrassante. Ses propositions ayant été agréées, il fit déposer à l'Hôtel des Monnaies de Paris seize cent mille flans de cuivre qui furent marqués sur la tranche et monnayés aux empreintes suivantes :

Colonies françaises. Sceptre fleurdelisé et main de justice en sautoir, noués par un ruban, cantonnés au 1^{er} d'un A. aux 2^e et 3^e de L-XV.

R. S Légende circulaire à droite. *Sit nomen domini benedictum* « croisette ancrée et enhendée 1767. Trois fleurs de lis dans une guirlande de deux branches de laurier; couronne au-dessus (1)

Ces sous, — à la tranche coordonnée, d'un diamètre de 29, d'une épaisseur de 2^{mm}, au poids de 12 gr 236, que l'on rencontre encore chaque jour dans la monnaie de billon — fabriqués en 1767, n'arrivèrent sans doute à la Guadeloupe que l'année suivante. Ils ne furent pas mis en circulation et demeurèrent alors, vu leur faible valeur et le prix vénal des choses, dans le magasin du roi. Mais, en 1793, le prix des piastres-gourdes et autres pièces d'argent ayant augmenté, la valeur de celles en cours ayant été énormément réduite dans la fabrication, on put, en élevant la valeur nominale de la monnaie de cuivre et en rétablissant ainsi la première proportion qui existait entre sa valeur réelle et celle des pièces d'argent, la rendre propre à la circulation.

A cet effet, la Commission générale et extraordinaire de la Guadeloupe, séant à la Basse-Terre, — « Considérant que l'opération dont il va être ci-après parlé n'était qu'une suite et l'exécution de la destination primitive des pièces de cuivre émises en 1767 pour l'usage exclusif des Colonies françaises de l'Amérique, et qu'elle pouvait avoir lieu par son autorité provisoire, sans entreprendre sur la souveraineté nationale » — après avoir déclaré qu'il y avait urgence, prenait, à la date du 28 septembre 1793 l'an II^e de la République, l'arrêté qui suit : (2)

« 1^o Les pièces de cuivre qui sont actuellement dans les magasins de la République ayant, indépendamment des emblèmes sur « une face, les chiffres qui indiquent l'année 1767, époque de leur « fabrication et sur le revers, les mots Colonies françaises, seront « mises en circulation et reçues en paiement ou en échange pour la valeur de trois sous neuf deniers.

« 2^o Avant leur émission, seront frappées sur une des faces

1. — Nous empruntons cette description au remarquable ouvrage de M. E. Zay, qui a pour titre « Histoire monétaire des Colonies françaises »

2. Nous reproduisons cet arrêté qu'un heureux hasard a mis entre nos mains, et dont il n'est pas fait état dans l'ouvrage déjà cité de M. E. Zay qui devait certainement en ignorer l'existence, car il dit, à la page 76 de son livre : « Sous la République, à la Guadeloupe; les fleurs de lys ont été effacées et remplacées par la contre-marque R F dans une guirlande ovale « en relief ». — M. Ballet lui-même n'avait aucune connaissance de cet arrêté, et c'est nous qui lui en avons donné une copie.

« des dites pièces, les lettres R F, initiales de ces mots : République française.

« 3° La monnaie de cuivre étant destinée à l'échange de la monnaie d'argent, aucun paiement légal ou forcé ne pourra avoir lieu au-dessus de la valeur de huit livres cinq sols, prix actuel de la piastre-gourde.

« 4° La commission charge le comité de Finances à s'entendre avec l'ordonnateur tant pour la prompte exécution du poinçon et de la gravure des lettres à ajouter sur les dites pièces que pour la distribution qui pourra s'en faire dans la Colonie, afin d'en faciliter et accélérer la circulation.

« 5° Attendu qu'il peut exister, dans les magasins de la République des autres Colonies françaises une pareille monnaie de cuivre, il sera donné connaissance du présent arrêté par le Gouverneur à ceux des autres Colonies, avec invitation de ne pas permettre la vente des dites pièces de cuivre dans le cas où les assemblées coloniales n'en établiraient pas la circulation.

« Sera le présent arrêté porté à l'approbation du citoyen Gouverneur, imprimé et adressé à toutes les municipalités et tribunaux

« Signé au registre : Sabatier St André, président ; Dugué et Maurel, secrétaires. »

Le Gouverneur des Iles de la Guadeloupe et dépendances était alors le citoyen Georges Henri Victor « Collot », maréchal des camps et armées de la République française. A la date du 2 octobre il approuvait l'arrêté qui précède, dans les termes suivants :

« En vertu des pouvoirs qui nous sont délégués, approuvons l'arrêté ci-dessus pour être exécuté selon sa forme et teneur, autorisons l'émission et circulation de la monnaie de cuivre fabriquée pour les Colonies en 1767, avec l'empreinte des lettres R F par un poinçon qui sera fait à la participation du citoyen ordonnateur. Pour l'entière exécution du présent arrêté, mandons aux municipalités et tribunaux de le faire transcrire sur leurs registres, lire, publier et afficher où besoin sera. »

Ainsi donc, ces pièces de cuivre qui, depuis 1767 ou 1768 jusqu'à 1793, étaient restées sans emploi dans le magasin du roi, puis de la République et qu'on avait cherché inutilement à vendre au poids et à vil prix, par l'arrêté qui en portait la valeur à trois sols neuf deniers, procuraient au trésor une somme d'environ cinquante mille livres et suppléaient à la rareté des sous marqués et des petites pièces d'argent. Le peuple les « baptisa Collot » du nom du Gouverneur qui en avait approuvé la mise en circulation. Puis, ainsi que cela arrive toujours, ce terme finit par se généraliser et je parie, ami lecteur qui avez bien voulu me suivre jusqu'à la fin de cette causerie, que vous préféreriez subir bien des choses que de vous entendre dire., sur ce petit ton gouailleux qui fait si mal, si mal, passant par une bouche féminine adorée : « Ou cé Collot, mon ché, ou pas ka passé. »

EXTRAITS

de la correspondance d'Armand Barbès avec Madame David
d'Angers et avec Louis Blanc.

LETTRE DE BARBÈS A LOUIS BLANC

(Suite et fin)

La Haye, 16 Septembre 1857.

Mon cher ami,

... Je viens de lire ton dernier volume. Tu sais que je dis quelquefois que je trouve écrit par toi ce qui couve dans ma tête à l'état latent. J'ai éprouvé encore cette fois cette sensation. Tiens, me disais-je, voilà bien le Robespierre que j'ai compris. Je suis très aise aussi de la rectification que je te dois de certaines préventions contre Rossignol. Je ne me rappelle pas trop pourquoi, j'étais porté à en avoir une aussi mauvaise idée. Je pensais, au contraire, du bien de Ronsin, il me reste démontré maintenant qu'on avait dit du premier ce qu'on aurait dû dire du second.

J'aime mieux parler de ces choses du passé que de penser à celles d'aujourd'hui, il me semble que nous vivons dans un état de malaise pareil à celui que produit dans ce jour une éclipse. Combien peu d'entre nous peut-être sommes destinés à revoir l'astre reprendre sa carrière ?

Extrait d'un fragment sans date.

« Si je me suis jeté, mes raisonnements faits, plus vivement peut-être dans le mouvement que ne semblaient le commander mes paroles et mes actes antérieurs, c'est que, comme tu le sais, peut-être, je crois beaucoup plus à *la souveraineté du but* qu'à *la souveraineté du peuple* personnifiée dans une assemblée, tant que le peuple est ignorant, et l'assemblée mal composée.

Mais en voici assez pour aujourd'hui. Charras va arriver, si j'attendais, je ne t'enverrais rien aujourd'hui. J'aime mieux porter le commencement de ma lettre à la poste et renvoyer pour le reste à demain. Je t'embrasse. »

A. BARBÈS.

Dans son exil, les amitiés qu'il s'était acquises par la noblesse de son caractère, ne s'effacèrent pas. Les témoignages de sympathie et d'admiration affluaient. Victor Hugo lui adressa une lettre qui fut publiée par toute la presse, en 1862.

Le 19 août de la même année, il disait à Louis Blanc, dans une belle lettre :

« Tu as lu la magnifique lettre que Victor Hugo m'a écrite. C'est beaucoup trop pour ce que je mérite. Mon intention avait été

d'envoyer simplement ce précieux autographe à ma sœur, comme un joyau de famille, capable de consoler de quelques chagrins. L'auteur dans un nouveau mouvement de générosité à mon endroit, a été cause que sa lettre et la mienne ont été publiées. Je ne pensais pas que mes pauvres lignes eussent droit à cet honneur. Mais puisqu'il en devait être ainsi, je me félicite d'avoir enfin osé dire à l'auteur des *Misérables* ce que j'ai dans le cœur pour lui ; et en même temps d'avoir, parlant à un tel homme, payé autant que cela était en la puissance de mon individu, la dette de chaque Français qui vient au monde envers celle qui chassa l'Anglais, et fut la plus sublime femme dont l'histoire de tous les pays ait connaissance.

Ma sœur m'a déjà dit qu'elle avait mis le journal où elle a lu la lettre de Victor Hugo, à côté de celui qui contient ce que tu as dit de moi, et d'un autre qui renferme la lettre de Georges Sand après le 15 mai. Triple couronne posée sur un front inepte à la porter, mais qui témoigne qu'il y a de grands hommes qui s'intéressent à un petit.

Je t'embrasse de cœur. Fais mes amitiés à l'excellent Schœlcher, dont j'ai appris avec grand-peine que la santé était en très mauvais état. »

BARBÈS.

Voici sous quelle forme, Barbès félicitait son ami, Louis Blanc, de son mariage avec une personne qu'il croyait d'origine anglaise :

La Haye le 19 novembre 1865

Mon cher et bon ami,

« Ta lettre a ce ton d'un homme heureux. Je te félicite de ton mariage. Dis à ta femme que, moi aussi, je l'aime puisqu'elle t'aime.

Heureuses Aglaises ! Elles prennent à la France ses plus nobles esprits, ses plus grands cœurs. Mais enfin, nous leur pardonnons ces conquêtes, puisqu'en épousant des Français, elles se font Françaises. Vive l'Angleterre ! quand il lui plaira de s'annexer à la France... »

Quand il apprit que la femme de Louis Blanc était d'origine allemande et non anglaise, il écrivit aussitôt :

Mon cher et bon ami,

« Ceci est pour faire bien vite à ta femme, une réparation de nationalité. Si je l'ai crue Anglaise, c'est parce qu'on me l'avait dit, lorsque les journaux ont annoncé ton mariage.

Je ne suis pas l'ennemi — tu l'as vu — de l'annexion de l'Angleterre à la France. Que la petite île revienne appuyer son sein sur le cœur du grand pays, et voici mes deux mains pour applaudir, et une vieille bouche pour donner le baiser d'amour !

Mais l'Angleterre ne s'annexant pas encore, par ma foi républicaine ! je préfère que ma chère sœur en Louis Blanc ne soit pas d'Albion : je suis plus sûr ainsi de ne jamais la choquer.

Les Allemands se sont battus quelquefois contre nous. Mais sauf maître Blücher et autres Prussiens avec qui le compte est à régler, je suis convaincu que pas une seule âme, au delà du Rhin,

n'aurait conçu l'idée de brûler Jeanne-d'Arc Beaucoup de jeunes ladies, au contraire, et des mignonnes, et des jolies, ont trouvé le cannibalisme charmant... »

A BARBÈS.

Que pensait Barbès de la formation de l'empire germanique ? quelles furent ses prévisions quatre ans avant la guerre de 1870, la chute de l'empire ? une lettre très triste nous l'indiquera :

Mon cher et bon ami,

« Depuis nos lettres échangées à l'époque de ton mariage, il ne m'est pas venu de tes nouvelles.

J'ai fait cent fois le projet de t'écrire, mais tu le sais, mon misérable individu n'obéit pas toujours à mes volontés, et tu connais certain chapitre de Hugo : « Comment une plume était devenue trop pesante, etc. »

Enfin, je me suis dit que j'accomplirais aujourd'hui mon coup d'état, et que tu recevrais *quand même* une poignée de main en l'honneur de l'année qui s'approche.

Ma santé — tu le devines — continue donc à rester très mauvaise. J'allais mieux relativement il y a quelques mois, pendant que le choléra abattait du monde à mes côtés. Me jugeant sans doute une trop faible proie, ce tueur d'hommes valides m'a dédaigné.

Mais depuis Septembre, moment où les autres ont recommencé à ne plus s'inquiéter pour leur vie, j'ai redescendu un échelon dans le triste exercice auquel je suis condamné. Je ne mourrai pas encore de cette fois, c'est probable. Il me faudra je ne sais quel coup d'assommoir pour en finir. Mais enfin, je suis plus palpitant, plus congestionné, plus gonflé des intestins, et plus prêt sans cesse à murmurer !

Je passe la plus grande partie de mes jours dans mon fauteuil, engourdi et ne pouvant cependant dormir au point de vue moral, je songe beaucoup aux agrandissements de la Prusse. Je ne désirais pas — tant s'en faut, la victoire de l'Autriche : cet empire antédiluvien, ce megalausore qui survit dans l'âge moderne méritant d'être battu.

Mais je ne crois pas qu'il soit bon pour notre chère France et pour la Révolution, que le pays du manifeste de Brunswick se constitue aussi puissant Il y a dans toute cette Allemagne une gallophagie qui ne demanderait pas mieux que de venir se satisfaire à Paris. Nous y avons vu les Landwehrs libérales de Blücher ! et sans croire à la *Renaissance dans l'humanité*, il me semble que les adeptes du *National* sont d'une démocratie de même provenance. Ils égorgeraient Français et Gaulois, latins et républicains, parce que tout cela n'est pas du teutonisme.

D'autre part, voici les Anglo-Saxons d'Amérique — puisque Anglo-Saxons il y a — maîtres bientôt de la moitié de la planète. Félicitons les d'avoir aboli l'esclavage. C'était le moins qu'ils puissent faire, après avoir attendu 77 ans, depuis le décret de nos pères.

Mais dans 25 ans, ils seront 100 millions, et 300 millions d'hom-

mes dans cent ans — Que deviendra, en face de cette agglomération, notre pauvre petite France que l'on ne veut même pas étendre jusqu'au Rhin ?

Race latine ! race Saxonne ! je ne crois pas aux races. Mais le monde serait-il donc aux Anglais ? et l'avenir n'aura-t-il qu'un tombeau pour la nation qui fit les croisades et la Révolution, pour la patrie du dévouement et de l'égalité, de Jeanne d'Arc et du Socialisme.

Dans mes affaissements de tête et de courage, je sors souvent de mes congestions en me disant que cela pourrait être possible.

De ce qui se passe à cette heure dans notre pays, je ne sais pas grand-chose. L'Empire certainement paraît filer ses derniers jours.

Mais pour faire sauter les édifices les plus lézardés, il faut des résolutions *viriles*. »

A. BARBÈS

Nous n'ajoutons pas un commentaire à cette belle lettre. Nous craignons de paraître descendre avec plaisir sur la pente politique. Nous laissons réfléchir nos lecteurs : et nous leur demandons seulement de nous croire admirateur passionné de Barbès qui fut un patriote humanitaire idéaliste.

ANDRÉ BLANCAN,

Docteur en droit.

Proverbes Créoles

« Les proverbes sont la sagesse des nations. » C'est un proverbe qui le prétend. Si c'est vrai, il faut reconnaître que les nations ont eu un peu partout, une sagesse assez uniforme. Par tout pays, en effet, les vieux adages expriment, d'une façon plus ou moins pittoresque, les mêmes vérités banales : tant il est vrai que « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ! » Ces vérités pratiques, éternelles et universelles, ont trouvé leur expression souvent piquante et originale dans le patois créole aussi bien que dans les plus nobles langues de l'univers. Il est facile de le prouver par un grand nombre d'exemples.

I

Code à ganme maré gname

(Il s'est pris dans ses propres filets.)

Quand quelqu'un a déployé tant de ruses qu'il a fini par s'embarrasser lui-même, quand un menteur s'embrouille dans ses mensonges, etc, on dit :

« Code à gname maré gname.

II

Jadin loin, gombo gâté

Quand le jardin est trop éloigné de la maison, les légumes et les fruits se gâtent avant qu'on les récolte. C'est un proverbe fréquemment employé dans le sens de celui-ci : « les absents ont tort. »

III

Malhè réti pas ka hué vié moune

S'emploie dans le sens de : « Un homme averti en vaut plusieurs. »

IV

Allé doucement pas ka cassé cabouette

Équivalent de ces deux proverbes combinés : « Qui veut voyager loin ménage sa monture, » et « Plus fait douceur que violence. »

V

Chaque moune connaitte ça ki ka bouilli en canari à li.

Il n'y a que chacun qui puisse savoir exactement quels sont ses propres besoins, ses ennuis, etc.

VI

Volé haï voué camarade à yo poté sac

Les voleurs sont jaloux les uns des autres.

VII

Quand ou boué à dans on ma, pas kaka à dans

Il ne faut pas payer d'ingratitude les services reçus.

VIII

Mié vaut on balaou jodi qu'on taza demain

Un tien vaut mieux que deux tu l'auras.

I X

Sac vide pas ka tienne douboutt

Un sac vide ne tient pas debout ; façon de dire que sans nourriture, il n'y a pas de travail.

X

Bouche à li pas tini dimanche

Une langue qui ne se repose jamais, même les jours fériés !

X I

Chien tini quate pattes, li pas ha pran quate chimin

Façon de dire qu'il ne faut pas courir deux lièvres à la fois.

X I I

Li connaît mangé farine. li pas connaît planté manioc

Contre ceux-ci qui s'entendent bien à user du fruit du travail, sans vouloir travailler eux-mêmes.

MENTOR.

UNE CHANSON DE BAUDOT

Une de nos lectrices de Marie-Galante a bien voulu nous communiquer une chanson peu connue de Baudot. Nous en faisons part à nos lecteurs. Cette chanson a une histoire.

Il paraît que les affaires du cabaretier licencié Clermont, de la Pointe-Noire, allaient mal. La ruine arrivait à grands pas. Il pensa que quelques couplets de Baudot ramèneraient à son comptoir la clientèle récalcitrante.

Il alla donc trouver Baudot ; lui parla d'un certain vieux Rhum — comme qui dirait du Rhum de coup de vent — ; lui fit part de ses idées. Ayant goûté le nectar « à Clermont » — un velours — Baudot accepte de composer une chanson, puis, poussé par la gourmandise demande en paiement du premier couplet une dame-jeanne de *vi-eux* «. Clermont fit bien d'abord la grimace, mais il céda. Baudot écrivit quelques vers qu'il illustra comme tout ce qu'il écrivait. Et comme il maniait la caricature aussi bien que la plume, on courut chez Clermont. C'était un dimanche. Le couplet eut un succès fou et les petits verres succédèrent aux petits verres....

Devant le succès, Clermont demanda un nouveau couplet pour

le dimanche suivant. Baudot accepta. Second couplet, seconde caricature, seconde dame-jeanne

La boutique ne désemplissait plus. Pour tenir la clientèle en haleine, il fallut un troisième couplet ; d'où une troisième dame-jeanne, enfin, pour relier le tout, un refrain qui fut payé comme le reste. Quatre couplets, quatre caricatures, quatre dame-jeannes de bon vieux Rhum arrachèrent Clermont des griffes déjà allongées des records.

Telle est, en quelques mots, et comme on nous l'a contée, l'histoire de cette chanson :

E. C.

1^{er} couplet

Quand ma femme en sa crinoline
S'empare de tout mon salon,
Ne pouvant lui rompre l'échine,
Moin ka foukan à ka Clémont.

Refrain

Pour bien mourir, il faut bien vivre
C'est le refrain de ma chanson ;
Et pour bien vivre et bien mourir
Fò pouatiquer rhum à Clémont.

2^e couplet

Lorsque le curé dans sa chaire
M'embête par un trop long sermon,
Dans ma colère, ne pouvant le faire taire,
Moin ka foukan à ka Clémont.

3^e couplet

Quand la mort cette camarade
Viendra me conduire chez Caron,
Moin ké di li : tant pri camarade
En nou bouè un denié ti Clémont.



LES INSTITUTEURS D'ENFANTS DE COULEUR

SOUS LE COMTE DE LARDENYOY

Dans notre *Etude pour servir à l'histoire de l'enseignement primaire à la Guadeloupe*, nous disions « avoir trouvé dans les registres de l'Etat civil de la Pointe-à-Pitre, à la date du 26 juillet 1822, le nom d'un des maîtres qui professaient dans cette ville à cette époque : celui d'un sieur John d'Etienne, *instituteur commissionné* ? »

Qu'entendait-on par *instituteur commissionné* ?

L'enseignement public n'existant pas à cette époque, il ne pouvait s'agir, dans l'espèce, que d'instituteurs libres. Nous disions encore qu'il devait y avoir des écoles spéciales pour les gens de couleur. Mais, malgré nos recherches, nous n'en avons trouvé nulle preuve.

Grâce à M. Léon Belmont, greffier, en chef du Tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre, le doute n'est plus permis. Avec l'amabilité qui le caractérise, il nous a communiqué trois commissions d'instituteurs d'enfants de couleurs délivrées pour la Pointe-à-Pitre, par M. le Gouverneur, comte de Lardenoy ; une du 8 décembre 1821 pour M. Alphonse, enregistrée le 15 du même mois sur le Régistre d'enregistrement volontaire ; une autre, donnée le 2 janvier 1822 pour M^{me} Marin à enregistrer le 7 janvier suivant ; une troisième pour le nommé Lehudé (Michel], enregistrée « au désir de sentence » le 26 janvier 1822 et signée le 23 janvier. Il doit y en avoir d'autres. Les registres d'enregistrement volontaire seraient à consulter.

A titre de document, nous publions la commission de M. Alphonse :

« Commission d'instituteurs d'enfants de couleurs pour M. Alphonse, enrégistrée ce jour quinze décembre mil huit cent vingt un.

« Au nom du Roi,

« Nous Antoine Philippe, Comte de Lardenoy, Lieutenant Général des armées du Roi, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St Louis, chevalier Grand Croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare de Sardaigne, Gouverneur et administrateur pour le Roi de la Guadeloupe et dépendances etc.

« Etant nécessaire de pourvoir à l'emploi d'instituteur d'enfants de couleur à la Pointe-à-Pitre, et d'y commettre une personne capable de l'exercer, d'après les Témoignages avantageux qui nous été rendus des bonnes conduite et mœurs, loyauté, attachement au service du Roi, et autres qualités du sieur Alphonse.

« Nous, en vertu des pouvoirs à nous départis par Sa Majesté,

avons fait choix du dit sieur Alphonse que nous avons nommé et établi et nommons et établissons instituteurs d'enfants de couleur à la Pointe-à-Pitre.

« Pour, par lui, exercer ledit emploi et jouir des honneurs et prérogatives qui y sont attachés.

« Mandons et Ordonnons à Tous qu'il appartiendra de reconnaître et faire reconnaître le dit sieur Alphonse en la dite qualité, après le serment préalablement prêté.

« Donné en l'hôtel du Gouvernement à la Basse-Terre Guadeloupe sous notre signature et le sceau de nos armes, le huit décembre mil huit cent vingt un, et la 27^e année du Règne de Sa Majesté.

« Signé, LE CTE DE LARDENOT

« Par son Excellence :

« Le Secrétaire archte prov^{re} du Gouvernement,
Signé, J. M. BART.

« Vu le récépissé du Bureau de Bienfaisance de frs, 19, 45 c.
Signé, J. M. BART. »

Aucune rétribution en faveur du bureau de bienfaisance n'avait été exigée de M^{me} Marin « vu l'état d'indigence de l'impétrante ».

Un nouveau point d'interrogation se pose :

Quels étaient les honneurs et prérogatives attachés à l'emploi d'instituteur d'enfants de couleur ?

E. CHAMPON.



-hiss-







HISTOIRE MONÉTAIRE DES COLONIES FRANÇAISES

L'*Histoire monétaire des colonies françaises* réclamait des additions nécessitées par sa publication déjà ancienne (1892). J'ai cru devoir les apporter ainsi que certaines rectifications justifiées par des renseignements nouveaux.

A la même époque où paraissait mon livre, un attaché à la trésorerie de S. M. Britannique, M. Robert Chambers, B. A., élaborait *A History of Currency in the British Colonies*¹. C'est l'histoire économique, monétaire et fiduciaire des colonies anglaises, œuvre considérable, résultat de laborieuses recherches parmi les documents officiels déposés au *Record Office*, dépendant du *Colonial Office*, comprenant plusieurs milliers de volumes manuscrits, presque tous non datés et la plupart sans tables de matières. Il en est de même de nos archives coloniales où des cartons renferment des pièces innombrables qui n'ont jamais été inventoriées. Si l'auteur n'a relevé aucun document monétaire nouveau touchant nos colonies alors qu'elles étaient sous l'administration anglaise, il retrace les migrations de quelques-unes de nos monnaies dans les possessions britanniques. Par contre, il m'a permis de rapporter à ces dernières certaines pièces indûment rattachées à nos colonies.

E. Z.

I

MONNAIES FRAPPÉES EN FRANCE

MONNAIES FRANÇAISES AYANT CIRCULÉ DANS LES COLONIES ANGLAISES

Pièces de 12 et 6 sous des Isles du Vent, 1731 et 1732.

La pièce de 12 s. appelée *Crimbal* du nom de son introducteur à la

1. Un vol gr. in-8° de 500 pages, Lon.^{res}, 1893

Barbade y avait cours pour 7 1/2 pence ou 1 *bit*; la pièce de 6 s. valait 3 3/4 pence.

Dans les Iles du Vent anglaises (*Leeward Islands*) : St. Kitts (Saint-Christophe), Antigoa, Montserrat, Nevis, Dominica (la Dominique) et Virgin Islands (les Iles Vierges), la pièce de 12 s. passait pour 9 pence et celle de 6 s. pour 4 1/2 pence. De même à Saint-Vincent.

La pièce de 24 *den.* aux deux L feuillues et affrontées (émise en France de 1738 à 1770 et dite *marqué* par opposition aux anciennes pièces de billon effacées), introduite en 1750, à Ste Hélène, y circulait à raison de 2 pence sous la dénomination de *french piece*.

Sous le nom de *black dog* (dog noir) ou *french sou mark*, cette pièce, importée dans les Antilles anglaises, y avait cours pour 1/6 *bit* ou 1 1/2 pence.

La pièce au C couronné a été importée des Antilles françaises dans les colonies voisines sous le nom de *Stampée* et contremarquée. Elle avait cours dans les Iles du Vent anglaises pour 1/4 *bit* ou 3 pence. De même à Saint-Vincent. A la Trinidad elle circulait sans contremarque.

La pièce de 2 *sous de Cayenne* a circulé dans les Antilles anglaises avec les mêmes contremarques que la pièce au C couronné. Comme celle-ci elle passait à Tabago pour un penny.

PIÈCES CONTREMARQUÉES

(Suite à celles décrites *Hist. mon.*, p. 70).



Initiale de Hodge, grand propriétaire à Tortola (Iles Vierges) ¹.

S Pour les Iles Vierges ².

* Pour Vieque (Antilles espagnoles).

Pièce sans contremarque, mais, dans le corps du C, un petit cœur poinçonné en creux. — Pour la Martinique.

1. Communication de M. le Commissaire de S. M. Britannique.

2. Colonial and Indian Exhibition, Official Catalogue, Londres, 1886.

FAUSSES PIÈCES COLONIALES DE 1824

A la date de 1821, et à l'effigie de Louis XVIII, il a été fait des essais de pièces de bronze de dix et de cinq centimes, signées au revers *N. Tiolier* ; un *coq* pour différent. La tranche est cannelée.

Les coins de ces essais ont été détournés de la Monnaie, et un spéculateur, afin d'établir une nouvelle monnaie coloniale, a substitué aux pièces officielles un autre revers portant COLONIES FRANÇAISES. Dans le champ, sous une couronne, deux L cursives, feuillues, affrontées, une fleur de lis au milieu, entre 10 ou 5 — C. En ex. *ancré 1824 A* ; *tranche lisse*.

PRÉTENDUE PIÈCE D'ESSAI DE CHARLES X DE 1829

Avec les coins détournés de la Monnaie, un industriel a fait frapper des pièces de 5 centimes à tranche lisse. Sur la pièce officielle le milieu de la tranche est cordonné en creux (voy. *Hist. mon.*, p. 111).

PIÈCES D'ESSAI DE LOUIS-PHILIPPE

Le prototype de la pièce coloniale de 40 cent. est un essai en cuivre rouge frappé à Londres : LOUIS PHILIPPE I — ROI DES FRANÇAIS. Tête laurée à g. signée TIOLIER ET BARRE. R. ESSAI DE MONNOYAGE. En ex., une quintefeuille brochant sur deux palmes entre deux molettes à huit rais. Champ : dans une guirlande formée de deux branches d'olivier nouées par une rosette LONDRES | 1839. Ép. 3,6 mm. Une brisure s'étant produite sur le coin du revers de la pièce, on arrêta la frappe. Un autre coin fut établi avec, à l'ex., un lion léopardé passant à g. Les signatures de la tête n'ont pas de point final. Ép. 3,3 mm.

Pièce de 5 cent. avec FRANÇAIS (un point final). Le milieu de la tranche cordonné en creux.

La même avec FRANÇAIS (sans point final).

Autre, à tranche lisse.

Autre, moitié de poids, avec DOMINE SALVUM FAC REGEM sur la tranche (cat. Rousseau, 1861, n° 2167 bis).

COCHINCHINE FRANÇAISE

1885. — *Piastre, 50, 20, 10, 1 centième de piastre et sapèque.*

Cette série, frappée en petit nombre en vue de l'Exposition universelle d'Anvers de 1884, n'a pas eu cours. Cependant la pièce de 1 cent., frappée postérieurement, a été mise en circulation.

Le Rapport de l'Administration ne fait pas mention de ces pièces dans le tableau de fabrication des monnaies en 1885.

INDO-CHINE FRANÇAISE

1891. — Arrêt de la fabrication.

1892. — Pièces de 20, 10, 1 cent. et sapèque.

1893. — Série, moins la pièce de 50 cent.

1894. — Série complète.

1895. — Série à l'ancien poids, moins la sapèque.

La pièce de 1 cent. porte UN CENTIEME DE PIASTRE au lieu de REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Même année. — Réduction de poids (Décret du 8 juillet 1895) :

Piastre 27 gr. ; 50 cent. 13 gr. 5 (n'a pas été frappée) ; 20 cent. 5 gr. 4 ; 10 cent. 2 gr. 7 ; 1 cent. 7 gr. 5 (n'a pas été frappée).

La diminution de poids n'a été effectuée qu'en 1896 pour les pièces de 50 et de 1 cent.

1896. — Série, moins la sapèque qui n'a été frappée qu'en petit nombre, pour collections.

La pièce de 10 cent., frappée la dernière, porte le différent du nouveau graveur des monnaies : un flambeau.

Pièce de 1 cent., nouveau type.

REPUBLIQUE — FRANÇAISE. Deux figures assises : la France, tournée à dr., casquée et cuirassée, le drapeau tricolore dans la main droite, enveloppe du bras gauche la jeune Indo-Chine qui se tourne vers elle. Au bas, dans un cartouche, 1 | CENT. Ex. *corne d'abondance*
A *faisceau* DANIEL-DUPUIS.



Rx. INDO-CHINE FRANÇAISE. Ex. · 1896 · Dans un cercle perlé

(en annamite) *bach | nhut — chi | phan*. Diam. 27,4; ép. 1,8 mm.; 7 gr. 5; tranche lisse. La pièce est percée d'un trou rond de 5 mm.

La même, en piéfort. Ép. 2,7 mm.; 11 gr. 9. Sur la tranche, *corne d'abondance* BRONZE ESSAL.

1897. — Série, moins la pièce de 50 cent.

1898. — Série, moins la pièce de 50 cent.; mais le titre des pièces de 20 et 10 cent. réduit à 835 mil. (Décret du 14 avril 1898).

La piastre et la pièce de 50 cent. sont maintenues au titre de 900 mil.

1899. — Série, moins la pièce de 50 cent.

1900. — Série complète.

1901 et 1902. — Séries, moins la pièce de 50 cent.

1903. — Piastre, 20, 10 et 1 cent.

II

MONNAIES ÉMISES PAR LES COLONIES

LA GUADELOUPE ET DÉPENDANCES

MONNAIE D'OR — LA MOËDE

Sous le nom particulier de Moëde (du portugais *moeda*, monnaie), on désignait aux Antilles françaises la *Meia Dobra* (demi-dobra) ou Dobra de 4 escudos dite *Peça* (pièce), ou Portugaise de 6.400 réis frappée en Portugal même (Lisbonne) et au Brésil (Rio-de-Janeiro, Bahia et Minas). D'après le tarif des monnaies en circulation à la Martinique et à la Guadeloupe (Ord. roy. du 30 août 1826), cette pièce est du poids de 14 gr. 334, au titre de 917 (exactement 916.66) mil. de fin et de la valeur de 45 fr. 28 c. — Diam. 32, ép. 1,3 mm., tr. cordonnée.

Buste à dr. de Jean V, de Joseph I, de Marie et Pierre III ou de Marie I. R. Armes de Portugal dans un cartouche, sous couronne.

Moëdes contremarquées.

Arrêté du 2 floréal an XI — 22 avril 1803. — Les moëdes de bon or estampées d'un G et d'une autre marque, après vérification.

Sous l'administration anglaise on poinçonna les moëdes de bon or et non rognées d'un G couronné avec indication de leur valeur établie



d'après leur poids spécifié en *gros* (3 gr. 82.)

La Meia Dobra (Moëde) pèse 3 oitavos (poids portugais).



1 oitavo équivaut à 3 gr. 58.

3 gr. 82 ou 1 gros

compté à 22 liv. coloniales (voy. *Martinique*),

porte la pièce à 82 liv. 10 sous, argent colonial.

(J. Meili, *Das Brasilianische Geldwesen*, p. 116.)

MONNAIES DE CUIVRE

Le sou colonial de cuivre de 1767 ne fut pas accepté, à la Guadeloupe, par le public, qui ne faisait usage que de monnaies de billon (la pièce de l'émission de 1738, dite *marqué* ou *noir* et la pièce au C couronné, le *tampé*).

Cette pièce resta dans le magasin de la colonie, quand, par disette de numéraire, un arrêté de l'Assemblée générale et extraordinaire de Basse-Terre, du 28 septembre 1793, lui donna cours forcé à 3 sous 9 den. (quart d'un escalin), les fleurs de lis effacées et remplacées par la contremarque R F (voy. *Hist. mon.*, pp. 74 et 201).

Demi-penny de Georges III contremarqué RF, en creux.

Pièces diverses contremarquées G T en grandes lettres dans un rectangle dentelé, en relief; autres avec petites lettres. — Pour GRANDE-TERRE ¹.

Autres avec P.P, en relief. — Pour POINTE-A-PITRE.

Pièces diverses contremarquées M G, dans un rectangle dentelé, en relief. — Pour MARIE-GALANTE.

Pièce frappée : M G | 1809. R. une ancre. 25 mm. Plomb.

MONNAIE FIDUCIAIRE

Bons de caisse métalliques

remplaçant les bons de caisse en papier de 1 fr. et de 50 cent.

S'inspirant des collections ethnographiques du Muséum, le graveur Patey a tracé pour l'avvers de cette nouvelle pièce un très caractéristique profil de Caraïbe, ancêtre autochtone des Guadeloupiens.



Le front ceint d'une couronne de métal hérissée de plumes, ce sauvage, au nez busqué, à la lèvre supérieure proéminente, porte aux oreilles le « caracoli », et, au cou, le collier de dents et de griffes de fauve.

1903. — *Bon de 1 fr.* — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Ex-GUADELOUPE ET DÉPENDANCES. Dans un cercle, tête de Caraïbe à g., au-dessous, A. PATEY.

R. BON POUR Ex. CONTRE VALEUR DÉPOSÉE AU TRÉ-

1. La Guadeloupe est comme on sait, séparée en deux par un bras de mer appelé *Rivière Salée* : à l'ouest Guadeloupe, chef-lieu Basse-Terre; à l'est, la Grande-Terre, chef-lieu Pointe-à-Pitre.

SOR. Une canne à sucre, entre les feuilles, en haut, 1 — F., entre la tige, 19-03. — Diam. 25, ép. 1,4 mm.; 5 gr. 5. Tr. à 18 pans. Compos. : nickel 25, cuivre 75. Émis. 700.000 pièces.

Bon de 50 cent. — Comme le précédent, mais avec 50 — C^{MES}. Diam. 22, ép. 1,1 mm. 3 gr. 5. Émis. 600.000 pièces.

Les mêmes en piéfort. Ép. 2,6 et 2,1 mm.; 10 gr. 5 et 6 gr. 4. Sur la tranche, *corne d'abondance* M^{CHOR} (mallechor). Ces pièces sont frappées en médailles, et aussi des exemplaires en argent.

LA MARTINIQUE

MONNAIES D'OR

Par Arrêté du 30 fructidor an XIII (17 avril 1805), fixant la valeur des monnaies d'or d'après leur titre et leur poids, les Portugaises ou Moëdes valaient, le gros (3 gr. 82) :

	Argent colonial	Argent de France
Celles d'or vrai de Portugal ..	22 liv.	13 fr. 20 c.
Celles de fabrique d'Amérique (du Nord), de Genève ou autres pays étrangers.....	20 liv.	12 fr.

D'après ces évaluations, un Arrêté du 4 vendémiaire an XIV (26 septembre 1805) prescrit de marquer toute monnaie d'or portugaise après vérification, des chiffres 22 ou 20 et d'une Aigle.

Le titre légal des monnaies d'or portugaises, celles frappées en Europe, comme celles frappées au Brésil, est de 22 carats. Cependant on rencontre parfois des Moëdes absolument authentiques et provenant d'un même atelier monétaire, telles des Moëdes frappées à Rio-de-Janeiro (lettre R), portant la marque 20 au lieu de 22. On expliquerait cette anomalie en supposant que le vérificateur, ayant cru constater quelque différence de titre, aura été par là induit en erreur et qu'il a indûment appliqué la marque 20 au lieu de la marque 22 sur des Moëdes d'or vrai de Portugal¹.



1. J. Meili, *Moedas portuguesas de ouro carimbadas ou cravejadas nas Índias Occidentais e no continente Americano* (Archeologo Português, octobre-novembre 1902)

AUTRES PIÈCES CONTREMARQUÉES (COL. J. MEILI)

Meia Dobra (Moëde) de Joseph I^{er}, frappée à Rio-de-Janeiro, 1769. Sur la tête, 22 dans un carré; sur le col, 22 suivi de deux traits barrés (livres) et d'une petite tête à longue barbe. Au R^z. sur la couronne, une tête barbare dans un carré, frappée en même temps que la première contremarque.

Cette pièce a dû avoir cours dans deux colonies de nationalité différente. Dans l'une, anglaise, d'abord hollandaise, Essequibo et Demerary, elle valait 22 guilders (florins), et dans l'autre, française, elle était comptée à 22 livres coloniales le gros.

La même pièce a pour contremarque une fleur de lis poinçonnée derrière la tête.

MONNAIE FIDUCIAIRE

Bons de caisse métalliques

remplaçant les bons de caisse en papier de 1 fr. et de 50 cent.

1897. — *Bons de 1 fr.* RÉPUBLIQUE * FRANÇAISE. Dans un cercle COLONIE DE LA — MARTINIQUE. Buste de Martiniquaise à g., en costume national, coiffée du madras orné de bijoux.

R^z. Lég. circ. CONTRE-VALEUR DÉPOSÉE AU TRÉSOR. Dans



une guirlande formée d'une branche de caféier en fruits et d'une canne à sucre nouées par une double rosette BON POUR | 1 FRANC | 1897 | A. BORREL. — Diam. 26, ép. 1,9 mm.; 8 gr. Tr. lisse. Compos. : nickel 15, cuivre 85. Émis. 300.000 pièces.

Bon de 50 cent. Comme le précédent, mais avec 50 CENT. — Diam. 22, ép. 1,6 mm.; 5 gr. Émis. 600.000 pièces.

Les mêmes en piéfort. Ép. 2,8 et 2,3 mm.; 12 gr.2 et 7 gr.4. Sur la tranche, *corne d'abondance* M^{CHOR} (maillechor) ESSAI.

SAINTE-LUCIE

MONNAIES D'ARGENT

Pièces de 1, demi et quart-franc de Napoléon I^{er}, 1806, étampées d'une marque ronde sur la tête (Cf. Arrêt du 8 octobre 1811. *Hist. mon.*, p. 217.)

MONNAIES DE CUIVRE

Pièces diverses contremarquées S L, en relief.

SAINT-DOMINGUE

Ville du Cap.

MONNAIES D'ARGENT

Ord. du 13 juillet 1781. — Doubles escalins et escalins simples cornés, arrondis, de façon à établir des escalins du poids de quarante-cinq grains (2 gr. 385) (fig. 1), et des demi-escalins du poids de vingt-deux grains et demi (1 gr. 192) (fig. 2), et marqués du poinçon de la



1



2



3

colonie : un C dans une ancre couronnée. Ainsi transformées, ces pièces devaient avoir la même valeur que les escalins (reales) et demi-escalins (demi-reales) cordonnés, aux deux globes ou à effigie.

Diam. : 14 et 11 mm. ; tr. parfois cannelée.

On désigne sous le nom de pièces cornées les monnaies hispano-américaines de forme irrégulière, quelquefois carrée, depuis la piastre jusqu'au demi-real (16^e) : au droit, une croix potencée cantonnée au 1 et au 4 d'une tour crénelée, au 2 et au 3 d'un lion rampant ; au revers, PLUS ULTRA entre les colonnes d'Hercule issant de la mer ; le millésime au-dessous, la valeur au-dessus.

Sous la 1^{re} République, la couronne qui surmonte l'ancre a été remplacée par un anneau.

On rencontre cependant des pièces dans leur forme primitive, mais également poinçonnées (fig. 3).

MONNAIES DE CUIVRE

Pièce de 2 s., à l'imitation des pièces de France : LOUIS XVI ROI — DES FRANÇAIS. Ex. cœur 179. | D. R. LAN 5 DE LA LIBERTE. Pièce coulée.

On remarquera que les pièces frappées à Lyon (lettre D) portent FRANÇOIS.

Pièces diverses avec N sous couronne, contremarque en creux très irrégulière.

Pièces diverses contremarquées L. C. (*Le Cap*) en grandes lettres ; au-dessous, un *cap* entre deux étoiles, en relief.

Autres, dans un rectangle L. C, en relief.

TUNISIE

MONNAIES D'OR

1891. — Pièce de 15 fr. frappée à Paris, semblable à celle frappée à Tunis, mais au revers (en arabe) 25 (piastres) | Tunis | 1308 — *Corne d'abondance A faisceau*. Cette pièce a été démonétisée (voy. *Hist. mon.*, p. 245).

1892 — 1903. — Pièces de 20 et 10 francs.

MONNAIES D'ARGENT

A la même date (1308 = 1891), et avec les mêmes inscriptions que la pièce de 15 fr., le gouvernement tunisien a émis des pièces de 4, 2 et 1 piastre (60 cent.). Ces pièces ont été retirées de la circulation avec les autres monnaies émises antérieurement.

1892 — 1903. — Pièces de 2, 1 fr. et 50 cent., frappées à Paris.

MONNAIES DE BRONZE

1892 et 1893. — Pièces de 10 et 5 cent.

1903. — Pièces de 10 et 5 cent.

A l'occasion du nouvel an mahométan (1321 = 1903) et pour remémorer le voyage du Président de la République dans la Régence, le bey de Tunis commanda à la Monnaie de Paris une série de 2 135 pièces spéciales d'or et d'argent. Ces pièces sont identiques à celles frappées antérieurement, et comme celles-ci gravées par Alphée Dubois, mais

le chiffre du bey actuel, Mohammed el Hady bey, remplace celui de défunt son père, Ali bey.

La commande comprenait 43 pièces d'or de 20 francs, 83 de 10 francs, 303 pièces d'argent de 2 francs, 703 de 1 franc et 1.003 de 50 centimes.

C'est un usage mahométan d'ajouter ainsi toujours le nombre fatidique 3, surtout lorsqu'il s'agit, comme dans cette circonstance, de cadeaux à faire à des personnes amies en souvenir d'un grand événement.

En arabe : *Mohammed el Hady mude bey Tunis. 2 frank 1321 sana*



(règne de Mohammed el Hady (le Guide), bey de Tunis. 2 francs. Année 1321).

GRANDE-COMORE

(Iles Comores).

MONNAIES DE BRONZE

En 1901, on a frappé 100.000 pièces de 10 centimes et 200.000 pièces de 5 centimes avec les mêmes coins qui ont servi en 1891 (1308 de l'Hégire), sans en changer le millésime. Ces pièces ne se reconnaissent que par le différent du graveur des monnaies, un flambeau (voy. *Hist. mon.*, p. 253).

MADAGASCAR

LA MONNAIE COLONIALE PRIMITIVE

Extrait d'une lettre adressée, le 4 février 1667, de Fort-Dauphin (Madagascar), par M. Bourot, prêtre missionnaire de la Congrégation de Saint-Lazare, à M. Alméras (successeur de Saint-Vincent de Paul), supérieur de la Congrégation, à Paris.

« ... M. Charny, conseiller et marchand de la Compagnie (des

Indes), laisse mourir les malades sans aucune assistance, quoiqu'il leur doive de l'argent; quand on lui en demande, il dit qu'il n'en a point, et pourtant on en fond tous les jours pour faire des pièces qui servent dans la traite des nègres » (*Mémoires de la Congrégation de la mission de Saint-Lazare*. Paris, 1866, t. IX, p. 558).

Les pièces auxquelles la lettre du P. Bourot fait allusion, sont restées inconnues, on n'en saurait donc préciser les dispositions; mais si l'on infère de l'outillage rudimentaire des premiers colons de Fort-Dauphin, l'opération devait se réduire à fondre et à transformer en lingots les matières d'argent apportées par les indigènes en échange d'objets de traite. Ces lingots, battus au marteau, devaient être de forme irrégulière comme les pièces segmentaires dites cornées et *cordados* (écourtées) par les Espagnols, longtemps en cours au Mexique et au Pérou, et dont quelques États de l'Amérique centrale font encore usage en les poinçonnant à leurs armes.

ILE DE LA RÉUNION

MONNAIE FIDUCIÈRE

Bons de caisse métalliques

remplaçant les bons de caisse en papier de 2 fr., 1 fr. et 50 cent.

1896. — *Bon de 1 fr.* RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Ex. ★ ILE DE LA RÉUNION ★. Tête de Mercure à g.; au-dessous, LAGRANGE.
 R. CONTRE-VALEUR DÉPOSÉE. Ex. ★ AU TRÉSOR COLONIAL ★



Champ : BON POUR | UN FRANC | 1896. Diam. 25, ép. 1,1 mm.; 4 gr. 5; tr. lisse. Comp. : nickel 25, cuivre 75. Tr. lisse. Émiss. 500.000 pièces.

Bon de 50 cent. Comme le précédent, mais avec 50 CENT. Diam. 22, ép. 0,9 mm.; 2 gr. 5. Émis. 1.000.000 de pièces.

Les mêmes en piéfort. Ép. 1,7 et 1,2 mm., 6 gr. 5 et 3 gr. 6. Sur la tranche, *corne d'abondance* M^{CHOR} (maillechor) ESSAI.

INDE FRANÇAISE

Pondichéry.

MONNAIE DE CUIVRE

Lorsqu'on frappa de nouveau des caches, en 1836, on employa les anciens coins à la fleur de lis. A la suite des protestations qui s'élevèrent contre le maintien, sous le nouveau régime, d'un emblème de l'ancienne monarchie, de nouveaux coins furent gravés portant le coq dit gaulois ¹ (voy. *Hist. mon.*, p. 279).

Mahé.

MONNAIE D'ARGENT

Roupies de Châh-Alam II. — Diam. 33, ép. 1,7 mm.; 11 gr. 3. Les inscriptions du *R.* sont entourées d'un cercle. Sur la tranche, un cordon de figures de face et à mi-corps.

Les roupies de Châh-Alam II sont d'un plus grand module que celles des trois Mogols ses prédécesseurs. Elles se distinguent encore par la tranche qui est cordonnée.



En hindoustani, en commençant par le bas : *Zad bar haft kichûr sikka sâya fazl Châh Alam bâdchâh hamî dîn Mubammad* 1184; en tête, *Allah.*

R. *Zarb Arkât sana 10* (croissant) *djulus mâimanat mânûs.*

[L'empereur Châh-Alam, ombre de l'excellence, ardent en la foi de Mahomet, a frappé cette monnaie pour les sept régions. 1184 (1768-9).

R. Frappée à Arcât, l'an X (croissant) de l'avènement heureux].

1. Le fait m'a été rapporté par feu Raymond Serrure, sur la communication, par un de ses clients de province qu'il ne m'a pas fait connaître, d'une brochure publiée à Pondichéry sur ce sujet.

MONNAIE DE CUIVRE

La série se compose de trois pièces : biche (*païce*), demi-biche (*dré païce*) et quart de biche (*kâl païce*). Cette dernière, diam. 11, ép. 2 mm.; 1 gr. 10 (voy. *Hist. mon.*, p. 289).

CAMBODGE

MONNAIES D'ARGENT

Piastre. — Dans les mêmes dispositions que les autres monnaies d'argent, mais avec la signature FALCONNET, on a frappé une piastre qui n'a pas été mise en circulation. Cette pièce porte au R. (en cambod.) : *Krung Kamphuxadhipati* (Royaume du Cambodge, souverain.) Ex. (en chinois) 1 *yuan*. UNE PIASTRE. UN PESO. (En cambod.) 1 *riel*. Diam. 37,8, ép. 2,9 mm.; 25 gr. 7 (voy. *Hist. mon.*, p. 362).

En 1899, à l'occasion de l'incinération de la reine-mère, on a retrappé la série des monnaies d'argent : 4, 2, 1 fr., 50 et 25 cent., et, en or, ces mêmes pièces, que le roi Norodom a distribuées en souvenirs.

Les pièces d'argent sont en diminution de poids. Elles sont très défectueuses par suite de l'usure des coins, et d'un aspect mat, teinte que les Indo-Chinois donnent à tous leurs bijoux en les passant dans un acide. Le revers de la pièce de 50 cent. *en or* a été frappé avec le coin de la pièce de 1 fr., mais de manière à faire disparaître la valeur.

Les monnaies d'argent à l'effigie de Norodom ne sont frappées qu'occasionnellement et ne sont pas en circulation. Les femmes les emploient dans leur parure.

MONNAIES DE CUIVRE

1897. — Pièce de 1 cent. (En cambod.) • *Krung Kamphuxadhipati* • Ex. 1 *santhim*.

R. ROYAUME DU CAMBODGE Ex. ★ 1 CENTIME. ★ — Diam. 19, ép. 1 mm.; 2 gr.; tr. lisse. Laiton. La pièce est percée au centre d'un trou carré de 6 mm., bordé.

Cette pièce a été émise par des Chinois de Pnom Penh pour servir de jeton de jeu.

MONNAIES

ABUSIVEMENT ATTRIBUÉES AUX COLONIES FRANÇAISES

Bit. Coupure triangulaire de piastre (11^e partie) poinçonnée à la base d'un grand G en creux. — Pour la Grenade (Antilles anglaises). Cette coupure passait pour 9 pence (Arrêté du 21 mars 1787).



Demi-dollars des États-Unis, contremarqués en creux d'une sorte de fleur de lis (les pétales ne sont pas barrés). Ces pièces sont percées près du bord pour être portées comme insignes.

Monnaies d'argent diverses, contremarquées en relief G P sous couronne. — Pour les Açores (possess. portugaises) ¹.



Double-real, real et demi-real hispano-américains contremarqués en relief 18, 9, 7, 4 et 3 (pence), couronne au-dessus et M au-dessous.

Pièce au C couronné et pièce de 2 sous de Cayenne contremarquées en relief M. — Pour Montserrat (Antilles anglaises).

1. Par analogie avec un jeton frappé aux armes de France et portant au revers les lettres G. P., et un simple flan de cuivre poinçonné des mêmes lettres et d'une fleur de lis, classés à la Guadeloupe, j'ai attribué à cette colonie des monnaies d'argent de divers pays contremarquées de ces mêmes lettres couronnées. Dans la suite, j'ai été informé que ces lettres signifiaient *Governo Português*, attribution confirmée par l'agent consulaire de France à Ponta Delgada, qui m'exposait, dans sa lettre du 30 janvier 1893, que le Gouvernement, afin d'arrêter l'émission aux Açores des nombreuses pièces fausses importées d'Espagne, avait fait recueillir et poinçonner à sa marque toutes les monnaies d'argent étrangères de bon aloi qui étaient admises au cours légal, après quoi il les avait remises en circulation. Je communiquai ces détails inédits à un confrère qui s'empressa d'y puiser le sujet d'un article en réfutation de mon erreur d'attribution (*Rev. num.*, 1897).

Les mêmes pièces que ci-dessus, contremarquées d'un grand T. —
Pour Tortola (Iles Vierges).



Coupages de piastres (demi et quart) et pièces au C couronné con-



tremaquées en relief S^rV entrelacés. — Pour Saint-Vincent (Antilles
anglaises).

REVUE DES REVUES

Gazette Numismatique française, dirigée par M. Fernand Mazerolle.

— 3^e livraison 1903.

A. de Witte. *Ed. van den Brœck, biographie numismatique.*

A. Evrard de Fayolle. *Médailles et jetons municipaux de Bordeaux (fin).*

F. Mazerolle. *Inventaire des poinçons et des coins de la Monnaie des Médailles (1697-1698).*

H. Denise. *La discussion de la loi de Germinal an XI (suite).*

F. Mazerolle. *J.-B. Daniel-Dupuis. Catalogue de son œuvre (Supplément).*

A. de Witte. *Correspondance belge.*

G. Gallet. *Quelques notes sur la vie et l'œuvre du médailleur.*

J.-P. Droz (1746-1823). *Compte-rendu par H. Denise.*

Revue numismatique, dirigée par MM. A. de Barthélemy, G. Schlumberger, E. Babelon. Secrétaire de la Rédaction : M. A. Dieudonné.

— 4^e série. Tome VIII, 1^{er} trimestre 1904.

Mowat (R.). *Réflexions sur l'ordre à suivre dans la confection d'un recueil général des monnaies antiques.*

- Reinach (Th.). *Un décret de Gortyne introduisant la monnaie de bronze.*
 Blanchet (Ad.). *Types monétaires gaulois imités des types romains.*
 Willers (H.). *Le revers des monnaies dites à l'autel de Lyon.*
 Poncet (D^r) et L.-B. Morel. *Autre article sur le même sujet.*
 Maurice (J.). *L'iconographie par les médailles des empereurs romains de la fin du III^e et du IV^e siècle.*
 Foville (J. de). *Deux monnaies byzantines récemment acquises par le Cabinet des médailles.*
 Babelon (E.). *Variétés numismatiques (suite).*
 Chronique. — Nécrologie. — Bulletin bibliographique. — Périodiques. — Procès-verbaux de la Société française de numismatique.

Bulletin international de numismatique, dirigé par M. Adrien Blanchet.

— Tome III, n^o 1.

Zay (E.). *Le sou colonial de 1767, à la Guadeloupe.*

Trouvailles. — Sociétés. — Musées. — Nouvelles diverses. — Bibliographie.

Le Musée, revue d'Art antique. Directeur : M. Arthur Sambon.

— Volume I, n^o 2, Mars-Avril 1904.

G. F. Hill. *Les monnaies grecques à l'Exposition du Burlington Fine Arts Club.*

A. Sambon. *L'Enfant dans l'Art antique.*

Sir Alma Tadema. *Le Sentiment antique.*

H. Guerlin. *L'Art des Catacombes.*

G. Toudouze. *La mission Amélineau à Abydos.*

W. Laparra. *Une expression de la Danse antique au Cabinet de France : Gustave Moreau.*

G. Toudouze. *Les Évocateurs de l'âme antique.*

Edme Couty. *Rythmes décoratifs : Le Flot.*

J. de Foville. *Bibliographie : La Villa d'Adrien.*

A. S. *Documents d'Art.*

— N^o 3, Mai-Juin 1904.

Émile Gebhart. *Etiam periere ruinae !*

E.-Ch. Watelin. *Tag é Bostan.*

Auguste Rodin. *Une statuette de femme au Musée de Naples.*

A. S. *Char de guerre étrusque trouvé près d'Orvieto.*

L. R. *La Vénus de la collection Pierpont Morgan.*

G. Toudouze. *Temples et Cathédrales.*

A. S. *La collection Mathey.*

A. Sambon. *Documents d'Art et d'Archéologie.*

G. Toudouze. *Les Évocateurs de l'âme antique : lord Byron.*

Les Monnaies antiques de l'Italie, par Arthur Sambon.

— Tome premier, fascicule II. *Ombrie. — Picenum. — Latium Adiectum. — Samnium. — Frentaniens. — Guerre sociale. — Campanie (Cumes).*